

Crédit photo : SISARC

**CONTRAT VERT ET BLEU
« CŒUR DE SAVOIE »**

2019 – 2024

PROGRAMME D' ACTIONS

Table des matières

Récapitulatif du programme d'actions	3
Définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages.....	4
Restauration et expérimentation en faveur des pelouses sèches.....	15
Etude de faisabilité et d'opportunité d'installation d'un troupeau ovin/caprin	22
Préservation et valorisation de la forêt alluviale du Gargot.....	30
Plan de conservation de la Rainette verte et du Sonneur à ventre jaune.....	36
Définition d'une stratégie de préservation des zones humides	44
Restauration et entretien de zones humides gérées par le CEN	49
Préservation et valorisation du marais de la Fiardière	55
Restauration hydrologique de la zone humide en forêt domaniale de Villaroux	61
Elaboration d'un plan de gestion du corridor du Lac St Clair	66
Plan d'action « Petit-Gelon »	77
Renaturation du Bondeloge aval	83
Renaturation des berges du Lac de Ste Hélène	91
Restauration du nant Pichut	95
Restauration du Bondeloge amont.....	100
Restauration de la Bialle	104
Lutte contre la dissémination des plantes invasives sur les cours d'eau et plans d'eau.....	111
Expérimentation de revégétalisation d'alpage dans le cadre de réouverture de milieux	118
Plan de conservation de la Chevêche, Hibou petit-duc et Effraie des clochers	124
Plan de conservation du Tétras Lyre.....	130
Ouverture de milieu sous lignes Très Haute Tension et création de prairie permanente	136
Définition d'une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire.....	141
Evaluation des fonctionnalités de la trame boisée par le suivi du Chat forestier	148
Etude et amélioration de la fonctionnalité du corridor Bauges - Chartreuse	154
Amélioration de la perméabilité des autoroutes A41 et A43	159
Optimisation des franchissements sur le réseau routier Départemental	164
Optimisation de la perméabilité des infrastructures à proximité du corridor du Lac Saint-Clair ...	173
Accompagnement dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme	178
Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire	183
Sensibilisation des scolaires à la Trame Verte et Bleue.....	195
Pilotage et animation de la démarche Contrat Vert et Bleu	200
Communication autour du Contrat Vert et Bleu	205

Récapitulatif du programme d'actions

OBJECTIF OPERATIONNEL	INTITULE DE L'ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	VOLET CVB
Préservation et gestion du réseau de pelouses sèches	1 -1 : Définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages	CASMB – CEN - PNRMB	ETU
	1 -2 : Restauration et expérimentation en faveur des pelouses sèches	CEN	TRA
	1 -3 : Etude de faisabilité et d'opportunité d'installation d'un éleveur ovin / caprin	PNRMB	ETU
Préservation et gestion des boisements alluviaux	2 -1 : Préservation et valorisation de la forêt alluviale du Gargot	Commune de Cruet	TRA
	2 -2 : Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune	LPO - CEN	ETU
Préservation et gestion des milieux humides	3 -1 : Définition d'une stratégie de préservation des zones humides	SISARC	ETU
	3 -2 : Restauration et entretien des zones humides gérées par le CEN	CEN	TRA
	3 -3 : Préservation et valorisation du marais de la Fiardière	Commune de Fréterive	TRA
	3 -4 : Restauration hydrologique de la zone humide en forêt domaniale de Villaroux	ONF	TRA
Restauration des cours d'eau et plans d'eau	4 -1 : Elaboration d'un plan de gestion du corridor du lac St Clair	BVVG	ETU
	4 -2 : Plan d'actions « Petit Gelon »	CEN	TRA
	4 -3 : Renaturation du Bondeloge aval	SISARC – Commune de Porte de Savoie	TRA
	4 -4 : Renaturation des berges du lac de Ste Hélène	CCCDS	TRA
	4 -5 : Restauration du nant Pichut	CEN	TRA
	4 -6 : Restauration du Bondeloge amont	CEN	TRA
	4 -7 : Restauration de la Bialle	AAPPMA	TRA
	4 -8 : Lutte contre la dissémination des plantes invasives sur les cours d'eau et plans d'eau	SISARC	TRA
Renforcement de la perméabilité et de l'attractivité des espaces agricoles	5 -1 : Expérimentation de revégétalisation d'alpage dans le cadre de réouverture de milieux	CCCDS	TRA
	5 -2 : Plan de conservation de la Chevêche, Hibou petit duc, Effraie des clochers	LPO	ETU
	5 -3 : Plan de conservation du Tétras Lyre	FDC	TRA
	5 -4 : Ouverture de milieux sous lignes THT et création de prairie permanente	CEN	TRA
Amélioration de l'intérêt écologique des boisements	6 -1 : Définition d'une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire	CEN	ETU
	6 -2 : Evaluation de la fonctionnalité de la trame boisée par le suivi du chat forestier	LPO	ETU
Optimisation des franchissements d'infrastructures	7 -1 : Etude et amélioration de la fonctionnalité du corridor Bauges - Chartreuse	CCCDS	ETU
	7 -2 : Amélioration de la perméabilité des autoroutes A41 – A43	FDC	ETU
	7 -3 : Optimisation des franchissements sur le réseau routier Départemental	CD - FDC	TRA
	7 -4 : Optimisation de la perméabilité des infrastructures à proximité du corridor du lac St Clair	CD	TRA
Intégration des enjeux TVB dans les projets urbains	8 -1 : Accompagnement dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme	CCCDS	URB
	8 -2 : Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire	CCCDS	URB
Sensibilisation générale	9 -1 : Sensibilisation des scolaires à la TVB	FRAPNA	ANI
Animation du contrat	10 -1 : Pilotage et animation de la démarche CVB	CCCDS	ANI
	10 -2 : Communication autour du CVB	CCCDS	ANI

VOLET	ETU	N° ACTION	1-1
OBJECTIF OPERATIONNEL	Préservation et gestion du réseau de pelouses sèches		
ACTION	Définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages		
MAITRE D'OUVRAGE	PNR Massif des Bauges - CEN Savoie – Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc		

CONTEXTE - ENJEUX

Les pelouses sèches constituent un compartiment du patrimoine du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Elles présentent tout d'abord un intérêt biologique majeur par la convergence de conditions particulières à leur développement (climat local sec, fort ensoleillement, sol drainant ...) et constituent des réservoirs de biodiversité riches en espèces (entomofaune, oiseaux, reptiles, orchidées...). Les versants de basse et moyenne altitudes sont les plus propices. On les retrouve principalement sur le rebord méridional du massif des Bauges, le Val Gelon (Colline de Montrailand) et les contreforts du Massif de la Chartreuse. Elles participent également à l'attractivité territoriale dans leur composante paysagère, et notamment de la combe de Savoie dans leur imbrication au vignoble reconnu en terroir AOC, labellisé Vignoble et Découverte, en plein essor. A ce titre, les acteurs de la combe de Savoie ont travaillé à l'élaboration d'un plan paysage en 2015. Enfin, les pelouses sèches constituent des surfaces fourragères qui peuvent prendre place au sein des systèmes d'élevage, qui entretiennent l'ouverture de ces milieux originaux. Elles rendent également des services aux activités agricoles (fourrage, pollinisation, zone tampon pour le gibier...).

Pour mieux connaître ces milieux et le porter à connaissance, le Département de la Savoie a missionné le CEN Savoie pour réaliser un inventaire départemental entre 2009 et 2013 ; il couvre les ¾ de la Savoie et bien qu'il reste à compléter, identifie d'ores et déjà les grandes continuités. Les gestionnaires des espaces naturels comme le CEN Savoie, les Parcs de Chartreuse et du Massif des Bauges ont également une connaissance historique, notamment au travers de la gestion de site Natura 2000 (ex : site Natura 2000 « rebord méridional du massif des Bauges » animé par le PNR du Massif des Bauges sur les communes de la combe de Savoie de Chignin à Saint-Pierre d'Albigny). A ce titre, le CEN gère des sites en propriété ou sous maîtrise d'usage (Cruet-Ferroux sur St Jean de la Porte, Pelouses du Mont St Michel sur Curienne, Les Plantées sur Saint-Pierre d'Albigny...) de manière conservatoire.

Les pelouses sont à l'interface de différents usages qui peuvent, dans certains cas, engendrer des pressions sur la préservation de ces milieux :

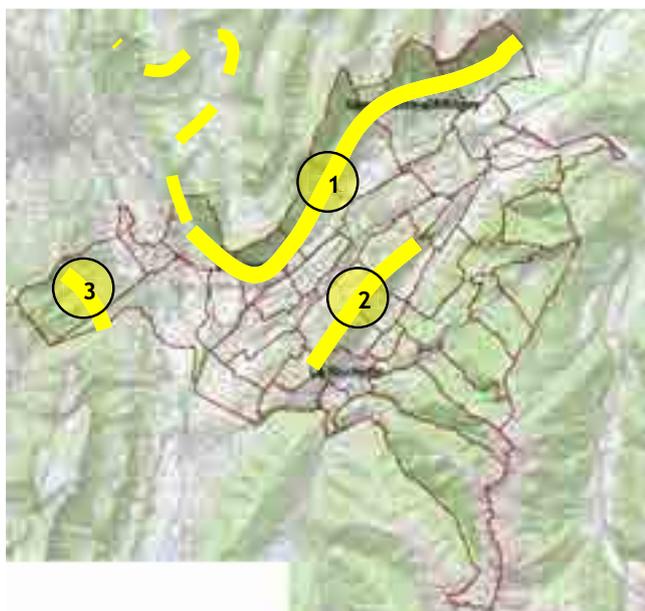
- L'urbanisation qui fragmente et artificialise ces milieux ;
- L'usage agricole et pastoral par l'intégration de certaines pelouses sèches dans les systèmes d'élevage. Elles intègrent des systèmes bovin viande, caprin lait ou encore équin, et sont reconnues comme des parcelles offrant une souplesse de gestion aux exploitations agricoles et l'apport d'une diversité floristique favorable à la biodiversité, malgré une faible valeur fourragère et de productivité. Elles figurent parmi les enjeux du PAEC du Massif des Bauges et

ont fait l'objet d'une campagne de MAEC en 2016 avec 450 hectares de pelouses engagées dans des plans de gestion pastoraux (combe de Savoie et territoire voisin du plateau de la Leysse). Un travail de concertation a donc eu lieu et le succès de la campagne de MAEC a permis d'acquérir des connaissances sur les surfaces contractualisées et un bon partenariat avec les éleveurs. Néanmoins certaines pelouses sèches sont soumises à l'abandon des pratiques pastorales en raison des fortes pentes, d'une faible productivité, du manque d'eau, de sous équipements pastoraux ;

- La viticulture : Actuellement les pelouses sont soit relictuelles et constituent des îlots au sein des vignes en tant que réservoir de nature et relais au sein de la trame orange, soit elles se situent au-dessus des vignes à plus haute altitude. De par leur localisation géographique (pour certaines en territoire AOC), altitudinale et la nature des terrains sur lesquels elles sont implantées (caractéristiques agro-pédologiques), les secteurs de pelouses sèches peuvent constituer des terrains propices au développement de la vigne, notamment dans les réflexions actuelles d'adaptation aux changements climatiques avec des extensions possibles vers une altitude supérieure. En Savoie, sur 4600 Ha d'aire parcellaire d'appellation, environ 1750 Ha sont plantés, 950 Ha urbanisés. Du fait de diverses contraintes topographiques ou liées à d'autres usages, le potentiel réel disponible sera inférieur aux 1900 Ha restants, mais reste difficile à évaluer précisément. Sur ce potentiel, 219 Ha sont inventoriés au titre des pelouses sèches. Des échanges récents avec la DDT, le CEN et le PNR du Massif des Bauges ont permis de commencer à croiser les enjeux. Les secteurs les plus sensibles au regard de la dynamique viticole sont actuellement les vignobles de la cluse chambérienne et de Cœur de Savoie. La prise en compte de la dimension environnementale par la profession évolue dans les modes de production, notamment en réponse à une demande croissante des consommateurs et à une incitation de l'Etat. Des clauses particulières ont été introduites au cahier des charges de l'AOC il y a une dizaine d'années, en faveur de l'enherbement inter-rangs. Le désherbage chimique est désormais interdit sur les allées de vignes, excepté pour les 30 % de parcelles non mécanisables en raison de forte pente ou d'inter-rangs <1,50m. Le vignoble mécanisable est enherbé à hauteur de 70% à 80% environ. Un PAEC porté par Métropole Savoie a notamment permis d'accompagner les viticulteurs de la Combe de Savoie sur un programme volontaire de MAEC réduction d'intrants. En complément, une opération pilote pour la réduction des pollutions par les phytosanitaires est également en cours sur ce territoire.

Le travail de concertation amorcé sur les zones de recouvrement du développement de la vigne et des pelouses sèches est à poursuivre afin de développer des actions qui visent l'interconnaissance et la compréhension des enjeux de chaque acteur sur ces secteurs.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action sera conduite sur 3 secteurs prioritaires :

- (1) **Continuum des pelouses du rebord méridional du massif des Bauges** ; en continuité avec les pelouses du plateau de la Leysse en pointillé jaune (réflexion en cours dans le cadre du CVB porté par le CISALB)
- (2) **Continuum des pelouses de la colline de Montrailand**
- (3) **Continuum des pelouses des contreforts du massif de la Chartreuse**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consistera à réaliser un état des lieux croisé écologique et économique des pelouses sèches, afin de définir les enjeux associés et mettre en place un programme concerté d'actions.

OBJECTIF 1 - ETAT DES LIEUX ET HIERARCHISATION DES ENJEUX (fin 2019 ; 2020)

Dresser un état des lieux à deux niveaux :

- Connaissances écologiques des pelouses sèches et amélioration des connaissances sur les trois secteurs prioritaires. Cette première partie sera réalisée via un diagnostic écologique en complément de l'inventaire des pelouses sèches de 2013, notamment sur le volet faunistique, ainsi que l'établissement d'une méthodologie de priorisation (intérêt patrimonial, intérêt paysager, place dans la fonctionnalité, type de gestion, pressions sur le milieu...), ciblés sur les secteurs à enjeux (1 stage – co-encadrement CEN /PNRMB).
- Etat des lieux des activités/pratiques viticoles et agricoles. Cette seconde partie contiendra un diagnostic socio-économique, ainsi que des rencontres avec les acteurs et une identification des problématiques locales (1 stage co-encadré par le CEN et la CASMB).

La hiérarchisation des enjeux se fera à deux niveaux :

- Les pelouses selon leur intérêt patrimonial, leur place dans la fonctionnalité et leur état de conservation
- Les principaux enjeux socio-économiques et principales problématiques rencontrées par les exploitations

Un unique comité de pilotage suivra le déroulement de ces travaux contribuant également à l'objectif 2.

OBJECTIF 2 : DEMARCHE CONCERTEE POUR CROISER LES ENJEUX VERS UN PROGRAMME CONCERTÉ D'ACTION SUR LES PELOUSES « CONSENSUS » (fin 2020 ; 2021 ; 2022)

L'introduction à ce travail peut se traduire par une visite de terrain dans une démarche d'interconnaissance des enjeux identifiés lors du diagnostic.

Mise en place d'une méthodologie de concertation pour la réalisation de ce travail :

- Etudier les zones de recouvrement des enjeux à mettre en concertation et évaluer la faisabilité d'une démarche de co-construction pour résoudre les zones sous pression.
- Elaborer un ou plusieurs dispositifs de concertation, par problématique ou par secteur géographique : détermination des résultats attendus, des acteurs concernés ou intéressés, des instances de dialogue (équipe d'animation, groupe de travail, comité de pilotage).
- Mettre en œuvre les dispositifs de concertation pour élaborer un programme concerté d'actions de préservation (gestion, sensibilisation, valorisation), en lien avec les enjeux socio-économiques, sur les secteurs qui font consensus.

Les instances de concertation seront composées d'un comité de pilotage de la stratégie, et de groupes de travail thématique/géographique.

Groupes de travail envisagés :

- Groupe de travail thématique et géographique Viticulture/pelouses : identifier et concerter les zones de recouvrement des enjeux de pelouses d'intérêt et des zones d'enjeux de maintien et de développement de la vigne, et identifier les secteurs possibles de consensus de préservation et de reconquête.
- Groupe de travail élevage/pelouses : identifier les pelouses difficiles d'exploitation (en cours de fermeture...) et risquant de ne plus être exploitées ou déjà abandonnées, et rechercher les opérations nécessaires à leur réintégration pérenne aux systèmes d'exploitation (opération de restauration par broyage spécialisé en forte pente ; équipements pastoraux, réflexions foncières...).
- Groupes de travail pelouses orphelines de gestion : identifier les pelouses sans gestion et étudier les pistes de gestion possible (Natura 2000, SENS du département de la Savoie...).

OBJECTIF 3 - ETAT DES LIEUX DU FONCIER, ETABLISSEMENT D'UNE STRATEGIE FONCIERE ET ETUDE DES DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS DE GESTION (2021 ; 2022)

Sur la base de la cartographie des zones de priorité d'enjeux biodiversité et/ou viticoles, des unités de gestion potentielles seront esquissées. Sur ces ensembles, une analyse du foncier (privé / public, nombre de comptes de propriétés, biens sans maîtres, déclaration PAC ou non ...) donnera une assise pré-opérationnelle partagée aux différents acteurs sur laquelle établir une stratégie foncière et ainsi les outils adaptés à la maîtrise foncière et à la gestion.

Tout au long du processus, une attention particulière sera portée sur les actions de sensibilisation à l'enjeu de pelouses sèches en amont et parallèlement à la concertation et à la valorisation de la démarche de concertation, en lien avec la fiche action n°10-2 « communication autour du CVB ». Il s'agira notamment de sensibiliser à l'enjeu pelouse sèche auprès de différents publics (habitants, élus, exploitants, socio-professionnels...), en privilégiant la rencontre des gestionnaires d'espaces naturels et de la profession viticole, à travers notamment des sorties locales pour favoriser l'interconnaissance des enjeux socio-économiques et écologiques (visite de pelouses, d'exploitation...)

Définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs : Dresser un état de lieux croisés écologique et économique, hiérarchiser les enjeux et définir d'un programme concerté d'action sur les pelouses « consensus ».

Gains :

Améliorer la connaissance sur ce milieu en prenant en compte les enjeux associés

Gestion concertée dans secteurs « consensus »

Sensibiliser les acteurs aux pelouses sèches et aux enjeux associés.

Livrables :

Rapports d'étude de stage (2 stages envisagés), cartographies des enjeux écologiques et économiques hiérarchisés, Compte-rendu de comité de pilotage, de groupe de travail, rapport de synthèse

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action répond à plusieurs orientations définies au SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Les pelouses sèches constituent à elles seules des corridors écologiques en « pas japonais » sur les rebords des massifs, et sont identifiées comme réservoirs de biodiversité. Elles sont donc essentielles dans les connexions écologiques entre les 3 grands massifs du territoire que sont les Bauges, Chartreuse et Belledonne. Sur le rebord du massif des Bauges, elles constituent une trame longitudinale, la « trame orange ».

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- | | |
|--|---|
| • Communauté de Communes Cœur de Savoie | • PNR de Chartreuse |
| • SEA | • INAO |
| • Comité interprofessionnel des Vins de Savoie | • GDA Cœur de Savoie |
| • Union des viticulteurs de Chignin | • Association des agriculteurs du Parc des Bauges |
| • Association Les Petavins de Savoie (AB) | • Association des agriculteurs de Chartreuse |

ACTIONS CORRELEES

- **1-2 : Restauration et expérimentation en faveur des pelouses sèches** : en tant que déclinaison opérationnelle de la stratégie
- **1-3 : Etude de faisabilité et d'opportunité d'installation d'un troupeau ovin-caprin** : en tant que déclinaison opérationnelle de la stratégie
- **10-2 : Communication autour du CVB**

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de COPIL et groupes de travail organisés
- Cartographie des enjeux hiérarchisés
- Réalisation d'un programme concerté d'actions avec les acteurs

Indicateurs de résultats :

- Surface inventoriée de pelouses sèches d'intérêt et sous pression, au sein des 3 secteurs prioritaires identifiés
- Surface inventoriée de pelouses sèches sous pression viticole et propositions de consensus
- Surface inventoriée de pelouses sèches orphelines de gestion et propositions associées
- Surface de pelouses difficiles d'exploitation et propositions associées

CALENDRIER PREVISIONNEL

Objectif	Détails	2019	2020					2021				2022				2023				2024	
OBJ 1	Recrutement stages et mise en œuvre. Suivi et restitution des travaux auprès du comité de pilotage																				
	Sortie locale de terrain interconnaissance																				
OBJ 2	Définition de la méthodologie de concertation																				
	Mise en place des groupes de travail – tenue d’un ou plusieurs Copils																				
	Rédaction de la stratégie (synthèse du diagnostic, enjeux/objectifs et programme d’action)																				
OBJ 3	Etat des lieux du foncier, établissement d’une stratégie foncière et étude des dispositifs techniques et financiers de gestion																				

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Cout total de l'action : 44 873 € TTC

Récapitulatif des coûts par maître d'ouvrage :

Maitre d'ouvrage	Fonctionnement	Investissement	Total
PNR Massif des Bauges	19 015 € TTC	-	19 015 € TTC
CASMB	7 426 € TTC	-	7 426 € TTC
CEN 73	18 432 € TTC	-	18 432 € TTC

Maîtrise d'ouvrage PNR Massif des Bauges

	Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Obj 1	Diagnostique écologique et socio-économique – indemnités du stagiaire (6 mois/stage) frais de déplacements et repas	1 000 € / mois	6 mois (1 stagiaire)		6 000 €
	Diagnostique écologique et socio-économique - Encadrement stagiaires + rencontres techniques d'articulation des missions Stage : diagnostic écologique sur les pelouses des Bauges	234 €	15j (PN)		3 510 €
Obj 2	Définition de la méthodologie de concertation				
	Mise en place des groupes de travail – tenue d'un ou plusieurs COPIL Rédaction de la stratégie (synthèse du diagnostic, enjeux/objectifs et programme d'action)	234 € 261 €	10 j (PN) 5 j (A)	2 340 € 1305 €	3 645 €
Obj 3	Etat des lieux du foncier	234 €	15j (PN)		3 510 €
	Etablissement d'une stratégie foncière Etude des dispositifs techniques et financiers de gestion (15j CM PN pour stratégie + animation foncière, 10j prestation)	235 €	10 j (presta)		2 350 €
	TOTAL				19 015 €

Coûts des différents personnels :

Coût PNR calculés sur la base de 210 jours travaillés salaire brut chargé + 15% (référence dernier salaire disponible octobre 2018).

Chargé de mission patrimoine naturel (PN) : 234 € / jour

Chargé de mission agriculture (A) : 261 € / jour

Maîtrise d'ouvrage CASMB

Libellé / Contenu		Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Obj 1	Diagnostique écologique et socio-économique - Encadrement stagiaires + rencontres techniques d'articulation des missions	476 € HT	3 jours	1 428€	1 714 €
Obj 2	Définition de la méthodologie de concertation Mise en place des groupes de travail – tenue d'un ou plusieurs COPIL Rédaction de la stratégie (synthèse du diagnostic, enjeux/objectifs et programme d'action)		10 jours	4 760 €	5 712 €
TOTAL				6 188 €	7 426 €

Maîtrise d'ouvrage CEN

	Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Obj 1	Diagnostique écologique et socio-économique – indemnités du stagiaire (6 mois/stage), frais de déplacements et repas	1000 € / mois	6 mois (1 stagiaire)	6 000 €	6 000 €
	Diagnostique écologique et socio-économique - Encadrement stagiaires + rencontres techniques d'articulation des missions	336 €	15 jours	5 040 €	5 040 €
Obj 2	Définition de la méthodologie de concertation Mise en place des groupes de travail – tenue d'un ou plusieurs COPIL Rédaction de la stratégie (synthèse du diagnostic, enjeux/objectifs et programme d'action)	336 €	10 jours	3 360 €	3 360 €
Obj 3	Etat des lieux du foncier Etablissement d'une stratégie foncière Etude des dispositifs techniques et financiers de gestion (2 jrs cartographie + 10 jrs animation)	336 €	12 jours	4 032 €	4 032€
TOTAL				18 432 €	18 432 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Financement total de l'action

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
MOA CASMB	F		7 426	80	5 941	20	1 485	7 426
MOA CEN	F		18 432	80	14 746	20	3 686	18 432
MOA PNR	F		19 015	80	15 212	20	3 803	19 015
TOTAL			44 873		35 899		8 974	44 873

Maîtrise d'ouvrage CASMB

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Objectif 1	F		1 714	80	1 371	20	343	1 714
Objectif 2	F		5 712	80	4 570	20	1 142	5 712
TOTAL			7 426		5 941		1 485	7 426

Maîtrise d'ouvrage CEN

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Objectif 1	F		11 040	80	8 832	20	2 208	11 040
Objectif 2	F		3 360	80	2 688	20	672	3 360
Objectif 3	F		4 032	80	3 226	20	806	4 032
TOTAL			18 432		14 746		3 686	18 432

Maîtrise d'ouvrage PNR

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Objectif 1	F		9 510	80	7 608	20	1 902	9 510
Objectif 2	F		3 645	80	2 916	20	729	3 645
Objectif 3	F		5 860	80	4 688	20	1 172	5 860
TOTAL			19 015		15 212		3 803	19 015

CALENDRIER BUDGETAIRE

Calendrier global

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Objectif 1	906	21 358					22 264
Objectif 2		1 402	6 489	4 826			12 717
Objectif 3			7 378	2 514			9 892
TOTAL	906	22 760	13 867	7 340			44 873

Maîtrise d'ouvrage CASMB

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Objectif 1		1 714					1 717
Objectif 2		571	2 856	2 285			5 712
TOTAL		2 285	2 856	2 285			7 426

Maîtrise d'ouvrage CEN

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Objectif 1 - stagiaire		6 000					6 000
Objectif 1	672 – 2j	4 368 – 13j					5 040
Objectif 2		336 – 1j	1 680 – 5j	1 344 – 4j			3 360
Objectif 3			2 688 – 8j	1 344 – 4j			4 032
TOTAL	672	10 704	4 368	2 688			18 432

Maîtrise d'ouvrage PNR Massif des Bauges

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Objectif 1 - stagiaire		6 000					6 000
Objectif 1	234 – 1j	3 276 – 14j					3 510
Objectif 2		495 - 1j A + 1j PN	1 953 – 3j A + 5j PN	1 197 – 1j A + 4j PN			3 645
Objectif 3			4 690 – 10j PN + 10j presta	1 170 – 5j PN			5 860
TOTAL	234	9 771	6 643	2 367			19 015

Coûts des différents personnels :

Chargé de mission patrimoine naturel (PN) : 234 € / jour

Chargé de mission agriculture (A) : 261 € / jour

Définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages

VOLET	TRA	N° ACTION	1-2
OBJECTIF OPERATIONNEL	Préservation et gestion du réseau de pelouses sèches		
ACTION	Restauration et expérimentation en faveur des pelouses sèches		
MAITRE D'OUVRAGE	CEN Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Des pelouses sèches en maîtrise foncière CEN ou sous animation via le site Natura 2000 S14 « Pelouses, forêts sèches et habitats rocheux du rebord méridional du Massif des Bauges » animé par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges font l'objet d'une finalité biodiversité – agroenvironnement. Figurant parmi les joyaux du versant méridional des Bauges, elles constituent une référence scientifique, technique et de sensibilisation envers les acteurs. Ce rôle « vitrine » exige une intervention très volontariste, mécanique et/ou pastorale, et permettra une valorisation ciblée vers les socio-professionnels comme vers le public.

En parallèle, une amélioration expérimentale des pratiques par enherbement à partir de « semences de pelouses sèches locales » sera poursuivie dans des vignes bio (du fait de la difficulté d'approvisionnement en graines : rareté et forte pente des pelouses sèches « productrices »).

Enfin une partie de ces pelouses bénéficie encore d'un entretien pastoral, mais ce dernier s'avère extrêmement fragile (morcellement, difficulté d'exploitation) et sa pérennisation passera par des aménagements pastoraux.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action sera localisée sur 4 sites de pelouses sèches où le CEN bénéficie d'une maîtrise foncière ou d'usage :

- Les grandes vignes (Chignin)
- La générale (Montmélian)
- Cruet-Ferroux (Cruet / St Jean de la porte)
- Plan Ravet (St Pierre d'Albigny)

Une carte précise des secteurs est disponible en annexe.

N.B : Les vignes sujettes à l'expérimentation seront déterminées en fonction de l'animation de la stratégie pelouses sèches de la fiche action n°1-1.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les travaux seront réalisés sur les 4 sites présentés auparavant, pour lesquels le CEN bénéficie actuellement soit d'une maîtrise foncière soit d'une maîtrise d'usage. En complément, des actions pourront être menées sur d'autres secteurs selon les opportunités qui se présentent lors du contrat. Par exemple, des opérations pourront être menées sur des sites non identifiés actuellement mais dont le CEN obtient une maîtrise foncière ou d'usage durant la durée du contrat.

Travaux de restauration – entretien :

- Broyage et arrachage de végétation ligneuse (environ 7 ha / an)
- Maintenance de clôture – installation d'accès ou abreuvoirs
- Pâturage ou prestation d'éco-pâturage
- Chantiers bénévoles

Acquisition foncière :

- Selon opportunité et animation liée à la stratégie de préservation des pelouses (3,5 ha)

Enherbement expérimental :

- Identification des surfaces « mères »
- Récolte de graines : à la « brosseuse », exigeant des surfaces mécanisables
- Travail superficiel du sol
- Semis
- Suivi scientifique (flore)

Animation agricole :

Cette animation sera menée à la fois pour la recherche de pelouses sèches « productrices » de graines, ainsi que pour la pérennisation de pâturage.

NB : dans le cadre d'une action liée au changement climatique, le PNRMB réfléchit à la mise en œuvre de « création / reconquête / entretien » de pelouses sèches par défrichements en limite altitudinale actuelle.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Restauration de sites et acquisitions complémentaires :

- 4 sites et 8,4 ha restaurés au sein de la surface actuellement maîtrisée (cf. annexe)
- 3,5 Ha acquis (*selon résultats de la concertation et de la stratégie pelouses sèches*)
- Contribution à l'offre de terrains pour l'installation d'un éleveur ovins-caprins

Restauration et expérimentation en faveur des pelouses sèches

Expérimentation d'enherbement :

- Faisabilité et résultats sur sites pilotes
- Méthodologie et pistes pour un développement
- Mutualisation et contribution à un travail sur l'amélioration des pratiques viticoles

Sensibilisation – valorisation :

- Sites vitrines, sites ateliers utilisés dans l'action de sensibilisation-concertation
- Témoignage vidéo de deux viticulteurs partenaires

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Accompagner la mise en œuvre du SRCE
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

L'ensemble des sites visés constituent des réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE, et un continuum écologique : corridor longitudinal le long des versants (souvent appelé « trame orange »).

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- PNR Massif des Bauges
- Comité interprofessionnel des vins de Savoie
- CASMB
- Communauté de communes Cœur de Savoie
- GDA
- SEA

ACTIONS CORRELEES

- **Action 1-1 « Définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages »** : ces sites sont les clés de voûte d'une telle stratégie, par leur valeur biologique propre et par leur valeur démonstratrice
- **Action 1-3 « Etude de faisabilité et d'opportunité d'installation d'un troupeau ovin/caprin »** : ces sites apporteront autant d'îlots constitutifs d'une offre de surfaces pour un futur éleveur ovin-caprin
- **Action 10-2 « Communication autour du CVB »** : cette action y contribuera de par les vidéos (témoignages d'acteurs) ou diaporamas conçus pour les réunions (valeur des pelouses sèches)

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Surface d'espaces restaurés
- Surface ré-enherbées dans les vignes

Indicateurs de résultats :

- Surfaces en pâturage (en lien avec l'action 1-3)
- Suivi scientifique des pelouses

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux	Travaux + animation foncière	Travaux + animation foncière + acquisition		Travaux + acquisition	

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 165 940 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Travaux de restauration	2 730 € / Ha / an	7.4 Ha * 5 ans		101 000 €
Acquisitions foncières	0.25 € / m ²	3.5 Ha		8 636 €
Clôtures				2 000 €
Points d'abreuvement				2 000 €
Récolte de graines	2 000 €			2 000 €
Semis	1 500 €	2 Ha		3 000 €
TOTAL				118 636 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Suivi Animation foncière	336 €	5.5 j		1 848 €
Prestation recueil PV				18 360 €
Frais notaire				12 000 €
Animation agricole	336 €	3 j		1 008 €
Suivis de chantier	336 €	28 j		9 408 €
Suivis scientifiques	336 €	5 j		1 680 €
Témoignages vidéo	3 000 €	1		3 000 €
TOTAL				47 304 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

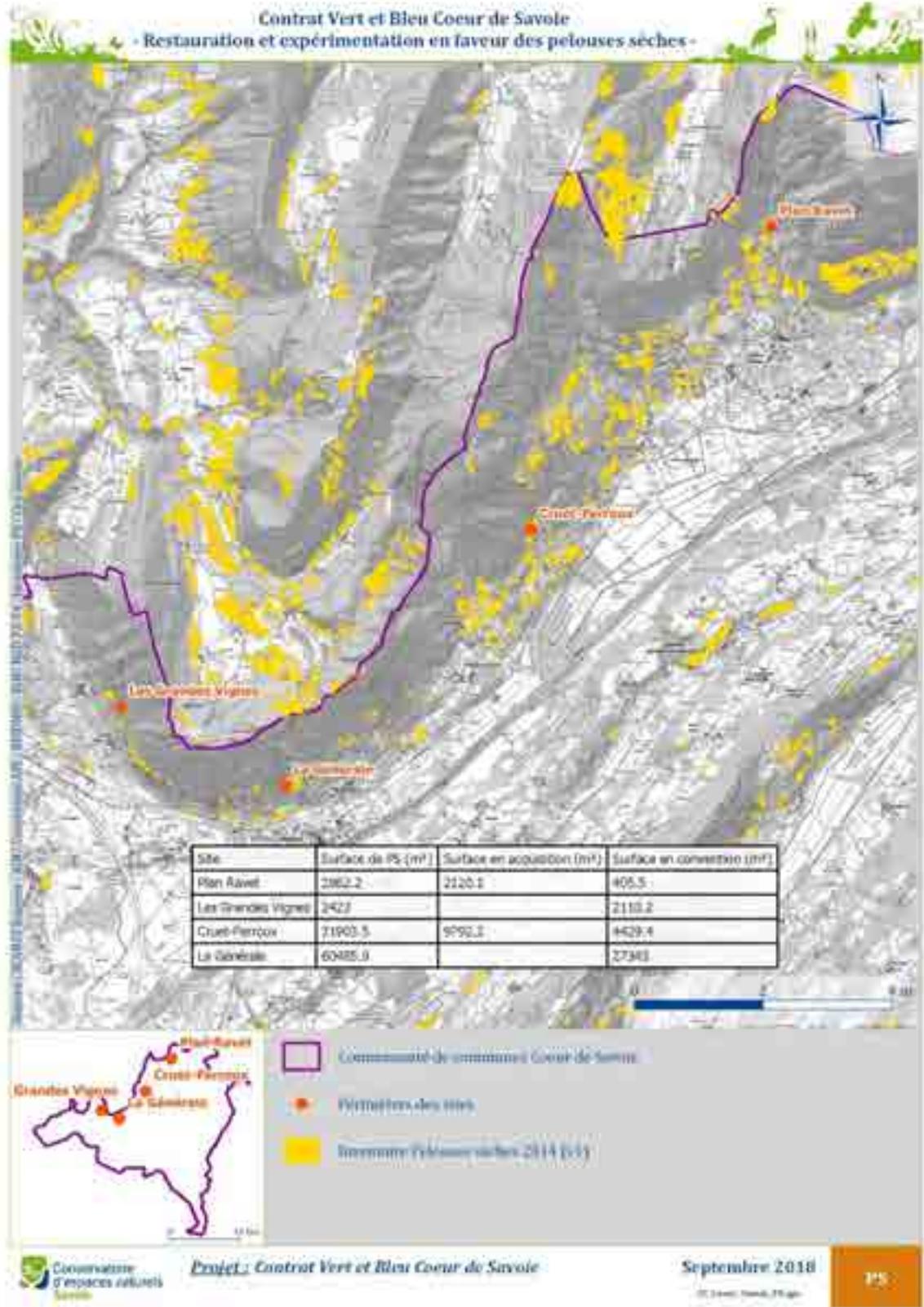
Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Travaux	I		101 000	80	80 800	20	20 200	101 000
Acquisitions	I		8 636	80	6 909	20	1 727	8 636
Clôtures	I		2 000	80	1 600	20	400	2 000
Points d'abreuvement	I		2 000	80	1 600	20	400	2 000
Récolte de graines	I		2 000	80	1 600	20	400	2 000
Semis	I		3 000	80	2 400	20	600	3 000
TOTAL I			118 636		94 909		23 727	118 636
Suivi Animation foncière	F		1 848	80	1 478	20	370	1 848
Prestation recueil PV	F		18 360	80	14 688	20	3 672	18 360
Frais notaire	F		12 000	80	9 600	20	2 400	12 000
Animation agricole	F		1 008	80	806	20	202	1 008
Suivis de chantier	F		9 408	80	7 526	20	1 882	9 408
Suivis scientifiques	F		1 680	80	1 344	20	336	1 680
Vidéo	F		3 000	80	2 400	20	600	3 000
TOTAL F			47 304		37 842		9 462	47 304
TOTAL			165 940		132 751		33 189	165 940

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Travaux, clôtures, points abreuvement, récolte et semis			110 000				110 000
Acquisitions			8 636				8 636
TOTAL I	22 000	22 000	26 000	26 000	22 636		118 636
Suivi foncier / chantier / scientifique, frais acquisition, animation	6 000	8 000	12 000	12 000	6 304		44 304
Vidéo					3 000		3 000
TOTAL F	6 000	8 000	12 000	12 000	9 304		47 304
TOTAL	28 000	30 000	38 000	38 000	31 940		165 940

Annexe : Localisation des pelouses en gestion CEN concernées par l'action



VOLET	ETU	N° ACTION	1-3
OBJECTIF OPERATIONNEL	Préservation et gestion du réseau de pelouses sèches		
ACTION	Etude de faisabilité et d'opportunité d'installation d'un troupeau ovin/caprin		
MAITRE D'OUVRAGE	PNR Massif des Bauges		

CONTEXTE - ENJEUX

Les pelouses sèches, de par leur position en coteaux, présentent des difficultés de gestion agricole au regard de la pente, du manque d'eau et de leur distribution morcelée qui nécessite une logistique importante. Bien qu'offrant une souplesse à l'échelle des systèmes d'exploitation sur la gestion fourragère, leur faible productivité et leur faible valeur fourragère les rendent moins attractives pour un usage agricole. A défaut de gestion agricole, certaines pelouses d'intérêt patrimonial ont fait l'objet d'une animation foncière (acquisition, convention d'usage) par le CEN et font l'objet d'une gestion conservatoire par de l'éco-pâturage en prestation, après des essais de gestion infructueux en raison des difficultés d'exploitation.

A noter également qu'une AFP a été créée sur Cruet afin de sécuriser le foncier pour favoriser la gestion des pelouses sèches, cette AFP n'a pas été active et est aujourd'hui en dormance.

De plus, dans le cadre de l'animation des MAEC « pelouses sèches » (campagne 2016-2020) auprès des exploitants du plateau de la Leysse et de la Combe de Savoie (PAEC du massif des Bauges), ces pelouses sous maîtrise du CEN ont été proposées aux exploitants, qui ne se sont pas positionnés du fait de parcelles trop petites et souvent sous équipées (eau, accès...).

Ces pelouses qui sortent de la dynamique agricole sont soumises à la fermeture, ce qui morcelle leur continuité sur les versants.

Concernant les pelouses du CEN, et afin de les réintégrer dans une gestion agricole, elles ont été proposées auprès de la SEA comme surfaces complémentaires à présenter auprès du SISARC dans le cadre de leur partenariat pour la mise en place d'un pâturage des berges et des îlots de l'Isère (rive gauche entre l'autoroute et la rivière sur le tronçon Montmélian – Saint Pierre d'Albigny) en lien avec deux herbacières en transhumance (partenariat avec EDF).

De ces différentes tentatives de gestion sont ressorties des difficultés et besoins pour favoriser une reprise d'activité agricole :

- Pas de gestion pérenne des pelouses sèches conservatoires, un coût de gestion important
- Des contraintes de dates ou de chargement pas toujours compatibles avec les enjeux biologiques (cas de la transhumance notamment)
- Des besoins de surfaces complémentaires pour délester les périodes biologiquement sensibles et offrir une meilleure productivité
- Dans le cas des essais avec des transhumants, des surfaces fourragères intéressantes mais sur de trop petites entités de pelouses qui nécessitent beaucoup de manutention du fait de cheptel de plusieurs centaines de têtes, et un besoin de surfaces plus productives pour les agnelages

C'est pourquoi en lien avec la stratégie de préservation des pelouses sèches (fiche n°1-1 de ce contrat), une étude de faisabilité d'installation d'un troupeau est lancée, et dont le choix du scénario favorisera l'installation d'un exploitant local plutôt qu'un transhumant.

LOCALISATION DE L'ACTION



La réflexion est à mener à l'échelle de l'ensemble du territoire de Cœur de Savoie, en lien avec les éleveurs de plaine, les transhumants,

L'action sera conduite en vue d'intégrer des pelouses du **continuum du rebord méridional du massif des Bauges** (en lien avec les pelouses / éleveurs du plateau de la Leysse en pointillé jaune, où une réflexion est en cours dans le cadre du CVB porté par le CISALB), **du Val Gelon** et de **Chartreuse**, et à rechercher des surfaces complémentaires de prairies plus productives et/ou de dates plus souples (berges de l'Isère, marais, ...).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

OBJECTIF 1 : ELABORER COLLECTIVEMENT LE CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE DE FAISABILITE

Cette première phase de l'action se déroulera en début de CVB (fin 2020), en lien avec la fiche action 1-1. Il s'agit d'un préalable à l'action et fera l'objet d'une rencontre entre les parties prenantes du projet, suite à la partie diagnostic et hiérarchisation des enjeux prévue à la fiche n°1-1 « Définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages ».

OBJECTIF 2 : DRESSER UN ETAT DES LIEUX DU POTENTIEL PASTORAL DISPONIBLE EN PELOUSES SECHES ET LE QUALIFIER D'UN POINT DE VUE PASTORAL ET ECONOMIQUE

Ce second objectif se déroulera en milieu de contrat, sur la période 2021 – 2022.

1. Dans un premier temps, réalisation d'un état des lieux du potentiel pastoral en pelouses sèches à destination d'une gestion agricole. Ce travail s'appuiera sur les données disponibles issues de la phase d'inventaire et d'un travail d'enquête auprès des communes, de la CCCS, des privés, L'objectif sera d'identifier les surfaces publiques/privées disponibles et leur possibilité d'intégration à la démarche via une mise à disposition.
2. Analyser et qualifier le potentiel agricole des pelouses sèches : Réalisation d'un diagnostic pastoral et économique : valeur fourragère, rendements, besoins en équipements pastoraux sur les surfaces potentielles identifiées.
3. Réaliser un « appel à candidatures » des exploitants intéressés :
 - Recherche d'exploitations déjà en place et nécessitant des surfaces supplémentaires (on privilégiera des troupeaux ovin/caprin mais on ouvrira aussi aux élevages qui peuvent manquer de surfaces)
 - Si aucun candidat n'est trouvé, étudier la faisabilité d'installer une exploitation ; dans ce cas l'étude devra être beaucoup plus complète et intégrer une animation foncière plus large que simplement les pelouses sèches pour assurer la viabilité de l'exploitation (recherche de surfaces complémentaires...)

- Si pas de possibilité d'installation : étudier l'opportunité et la faisabilité de faire venir un troupeau transhumant

OBJECTIF 3 : ETABLIR ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE FONCIERE, ETUDIER LES TYPES DE CONTRACTUALISATION ET DISPOSITIFS FINANCIERS ADAPTES

Cet objectif sera mené en seconde partie de contrat, sur la période 2022 – 2024. En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, le but sera de mettre en place une animation foncière cohérente dans le choix des outils fonciers (AFP, acquisition CEN/Collectivités...) pour la maîtrise d'usage des surfaces pour une mise en gestion agricole. Cette animation foncière pourra s'appuyer sur les projets historiques (AFP de Cruet), vers une extension ou une création pour sécuriser au maximum l'usage pastoral et donner une dynamique locale de gestion de cet espace. D'autres AFP existent sur le territoire de la CCCS (AFP du Pontet) sur lesquelles s'appuyer. Plusieurs outils de contractualisation seront étudiés pour correspondre aux attentes et aux enjeux : Bail rural, bail rural à clause environnementales, convention pluriannuelle de pâturage, convention d'usage avec le CEN, poursuite d'un cofinancement sur une MAEC...

OBJECTIF 4 : EN FONCTION DU PROJET RETENU, ETABLIR LE(S) CAHIER(S) DES CHARGES D'UNE GESTION ECO-PASTORALE ET ACCOMPAGNER L'INSTALLATION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE OU D'UN TRANSHUMANT

Cet objectif sera mené en seconde partie de contrat, sur la période 2022 – 2024.

Il s'agira dans un premier temps de définir les modalités de gestion éco-pastorale. Selon le cas retenu, il pourra s'agir d'une notice de gestion dans le cas de la reprise de plusieurs entités de pelouses par différents exploitants ou d'un plan de gestion éco-pastoral complet dans le cas d'une installation ou d'un transhumant. Bien que la priorité soit donnée à la reprise d'une activité agricole sur ces surfaces, les modalités de gestion intégreront une dimension agro-environnementale au regard de l'intérêt patrimonial de certaines d'entre elles. Une approche spatio-temporelle sera nécessaire, afin de rechercher une souplesse pour une rotation pluriannuelle quant à l'ordre de pâturage des sites.

Dans un second temps, des alternatives de gestion seront étudiées si aucun système agricole n'est possible, y compris les modalités de la mise en place d'un troupeau d'intérêt collectif.

Dans l'attente de la sécurisation du foncier, et selon l'opportunité, accompagner l'installation d'une exploitation ou d'un transhumant. La recherche d'un exploitant local sera privilégiée à l'échelle de Cœur de Savoie. L'accompagnement peut se traduire par l'acquisition de bêtes, l'investissement dans des équipements pastoraux (point d'eau, accès, clôtures...), des opérations de restauration avant reprise, l'animation foncière pour l'acquisition/la gestion de surfaces complémentaires d'exploitation agricole....

En fonction de la réussite de cette action, une valorisation est à prévoir dans une dimension de transfert d'expérience notamment au travers de la fiche action n°10-2 « communication autour du CVB ».

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs :

- Elaborer collectivement le cahier des charges de l'étude de faisabilité – réalisation prévisionnelle ;
- Dresser un état des lieux du potentiel pastoral disponible en pelouses sèches et le qualifier d'un point de vue pastoral et économique – réalisation prévisionnelle ;
- Etablir et mettre en œuvre une stratégie foncière et étudier les types de contractualisation et dispositifs financiers adaptés ;
- Etablir le(s) cahier(s) des charges d'une gestion éco-pastorale ;
- Accompagner et suivre l'installation d'une exploitation agricole ou d'un transhumant : réalisation prévisionnelle.

Gains :

- Connaissance du potentiel pastoral des pelouses sèches
- Remise en gestion des pelouses sèches de manière pérenne
- Installation d'une nouvelle exploitation (selon cas retenu)

Livrables :

- Cartographie des surfaces en pelouses et surfaces agricoles complémentaires disponibles pour une gestion agricole, qualification du potentiel
- État des lieux du foncier et stratégie foncière du projet
- Cahier des charges de la gestion (plan de gestion pastorale pluriannuelle, étude de viabilité)

COHERENCE AVEC LE SRCE

Les pelouses sèches constituent un continuum écologique : corridor longitudinal le long des versants (souvent appelé « trame orange »). A elles seules, ce sont des corridors écologiques en « pas japonais » sur les rebords des massifs, et elles sont identifiées comme réservoirs de biodiversité. Elles sont donc essentielles dans les connexions écologiques entre les 3 grands massifs du territoire que sont les Bauges, la Chartreuse et Belledonne.

De plus, cette action s'inscrit dans différentes orientations définies dans le SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRES(S) TECHNIQUE(S)

- CASMB
- Société d'Economie Alpestre de Savoie
- SISARC
- Collectivités disposant de foncier (en pelouses sèches et autres)
- AREA / APRR
- GDA Cœur de Savoie
- Association des agriculteurs du Parc des Bauges
- Association des agriculteurs du Parc de Chartreuse
- Syndicat ovin, caprin
- CCCDS
- PNR de Chartreuse
- CEN

ACTIONS CORRELEES

- **1-1** : Définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages
- **1-2** : Restauration et expérimentation en faveur des pelouses sèches
- **10-2** : Communication autour du CVB

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation du cahier des charges de l'étude de faisabilité
- Réalisation de l'état des lieux du potentiel pastoral disponible

Indicateurs de résultats :

- Etat des lieux du potentiel pastoral des pelouses sèches
- Mise en place d'une contractualisation (et surface)
- Caractéristiques de l'exploitation agricole ou du transhumant

CALENDRIER PREVISIONNEL

Objectifs	2019	2020			2021			2022			2023			2024	
OBJ 1															
OBJ 2	2-1														
	2-2														
	2-3														
OBJ 3															
OBJ 4															

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Cout total de l'action : 74 750 € TTC

Coûts des différents personnels :

Coût PNR calculés sur la base de 210 jours travaillés salaire brut chargé + 15% (référence dernier salaire disponible octobre 2018).

Chargé de mission patrimoine naturel (PN) : 234 € / jour

Chargé de mission agriculture (A) : 261 € / jour

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu		Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Elaborer le cahier des charges de l'étude de faisabilité, réaliser l'état des lieux du potentiel pastoral (travail cartographique de synthèse des données)	PNR MB - PN	234 €	2 jours	468 €	468 €
	Prestation compétence pastorale	570 € HT/j	2 jours	1 140 €	1 368 €
	Prestation compétence économie agricole	700 € HT/j	2 jours	1 400 €	1 680 €
	Prestation appui scientifique	610 € HT/j	2 jours	1 220 €	1 464 €
Enquête auprès des communes, intercommunalité, privés)	PNR MB - PN	234 €	3 jours	702 €	702 €
	Prestation compétence pastorale	570 € HT/j	6 jours	3 420 €	4 104 €
	Prestation compétence économie agricole	700 € HT/j	1 jour	700 €	840 €
	Prestation appui scientifique	610 € HT/j	1 jour	610 €	732 €
Analyse et qualification du potentiel pastoral (réalisation d'un diagnostic pastoral et économique), appel à candidature et établissement d'un cahier des charges d'une gestion éco-pastorale	Prestation compétence pastorale	570 € HT/j	6 jours	3 420 €	4 104 €
	Prestation compétence économie agricole	700 € HT/j	4 jours	2 800 €	3 360 €
	Prestation appui scientifique	610 € HT/j	3 jours	1 830 €	2 196 €
	PNR MB - PN	234 €	2 jours	468 €	468 €
	PNR MB - A	261 €	2 jours	522 €	522 €
Etablir et mettre en œuvre une stratégie foncière/ étude des outils fonciers et types de contractualisation du foncier adaptés	Prestation appui scientifique	610 € HT/j	2 jours	1 220 €	1 464 €
	PNR MB - PN	234 €	2 jours	468 €	468 €
	Prestation compétence pastorale	570 € HT/j	12 jours	6 840 €	8 208 €
Accompagnement technique et économique à l'installation d'une exploitation agricole ou d'un transhumant si opportunité, et établir les modalités de suivi et évaluation de la gestion	Prestation compétence économie agricole	700 € HT/j	7 jours	4 900 €	5 880 €
	Prestation compétence pastorale	570 € HT/j	4 jours	2 280 €	2 736 €
	Prestation appui scientifique	610 € HT/j	2 jours	1 220 €	1 464 €
	PNR MB - A	261 €	2 jours	522 €	522 €
Si travaux équipements pastoraux, mener étude pré-opérationnelle : expertises sur projets d'aménagement	10% des investissements (sur estimation de 20 000 € de travaux)			1 666 €	2 000 €
TOTAL				36 150 €	44 750 €

Coût d'investissement :

Le chiffrage exact est dépendant du système agricole retenu.

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Achat de matériel (clôture, points d'eau, aménagement d'accès...)				20 000 €
Restauration des terrains par prestation de pâturage, à privilégier au broyage				10 000 €
TOTAL				30 000 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Achat de matériel	I		20 000	80	16 000	20	4 000	20 000
Restauration des terrains	I		10 000	80	8 000	20	2 000	10 000
TOTAL I			30 000		24 000		6 000	30 000
Elaboration cahier des charges	F		4 980	80	3 984	20	996	4 980
Enquêtes auprès des communes	F		6 378	80	5 102	20	1 276	6 378
Analyse et qualification potentiel pastoral	F		10 650	80	8 520	20	2 130	10 650
Stratégie foncière	F		10 140	80	8 112	20	2 028	10 140
Accompagnement technique et économique	F		10 602	80	8 482	20	2 120	10 602
Etude avant travaux	F		2 000	80	1 600	20	400	2 000
TOTAL F			44 750		35 800		8 950	44 750
TOTAL			74 750		59 800		14 950	74 750

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Achat matériel, restauration terrain					30 000		30 000
TOTAL I					30 000		30 000
Elaboration cahier des charges		4 980					4 980
Enquête			6 378				6 378
Analyse et qualification du potentiel pastoral			10 650				10 650
Stratégie foncière (budget 50% 2022, 30% 2023, 20% 2024)				5 070	3 042	2 028	10 140
Accompagnement technique et économique (50% 2022, 30% 2023, 20% 2024)				5 301	3 181	2 120	10 602
Etude avant travaux					2 000		2 000
TOTAL F		4 980	17 028	10 371	8 223	4 148	44 750
TOTAL		4 980	17 028	10 371	38 223	4 148	74 750

VOLET	TRA	N° ACTION	2-1
OBJECTIF OPERATIONNEL	Préservation et gestion des boisements alluviaux		
ACTION	Préservation et valorisation de la forêt alluviale du Gargot		
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Cruet		

CONTEXTE - ENJEUX

Les forêts alluviales sont des zones très riches en biodiversité, jouant des rôles de zone tampon lors d'épisodes de crues, ou de filtre en limitant la diffusion de produits (intrants agricoles par exemple) dans les cours d'eau. D'une manière générale, cette forêt est menacée par de nombreuses activités : urbanisation, agriculture, ... En Combe de Savoie, 72 Ha de forêts alluviales ont été détruits depuis 2000.

La forêt alluviale du Gargot, située sur les communes de Cruet et St Jean de la Porte, est encore une zone naturelle qu'il convient de préserver et valoriser, en complément de la démarche déjà engagée. En effet, en plus du zonage ZNIEFF présent, la commune de Cruet a classé cette forêt en Espace Boisé Classé sur une surface d'environ 66 Ha, afin de protéger ce boisement longeant le canal du Gargot, riche en biodiversité, fréquenté par les pêcheurs, les promeneurs et les cyclistes.

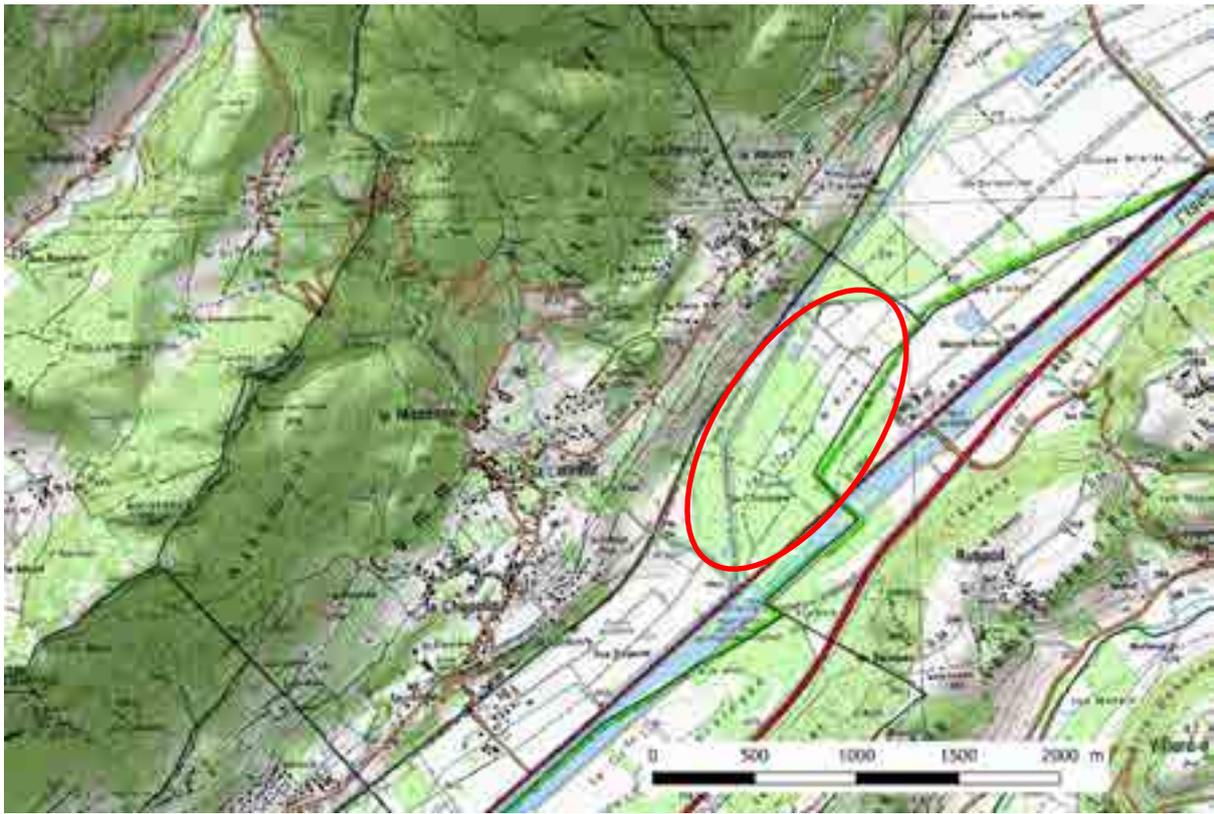
L'ensemble de la zone EBC correspond à du foncier privé, avec une partie propriété d'un ancien groupement forestier aujourd'hui inactif et en cours de dissolution.

L'enjeu de cette action sera de renforcer la connaissance et la préservation de cet EBC (le seul du territoire Cœur de Savoie), tout en sensibilisant les usagers via un sentier pédagogique.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se situe sur la commune de Cruet, au niveau de la forêt alluviale.



Localisation de la forêt alluviale du Gargot sur la commune de Cruet



Zonage Espace boisé classé au niveau de la forêt alluviale

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Amélioration des connaissances et préservation de la forêt alluviale :**

Dans un premier temps, une étude sera réalisée afin d'améliorer la connaissance sur les espèces (faune / flore) présentes sur la zone, qu'il conviendra de préserver. À la suite de la dissolution de l'ancien groupement forestier (l'action est en cours), la commune souhaite acquérir environ un hectare de ces parcelles afin de préserver cette zone par maîtrise foncière. Une réflexion sera menée une fois l'acquisition faite, pour mener une gestion en adéquation avec le milieu (forêt en libre évolution, mise en place d'îlots de sénescence, ...), en lien avec l'action 6-1 « Définition d'une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire ». Par ailleurs, des chantiers pédagogiques pourront être organisés sur la zone si des petits travaux de réouverture ou entretien sont nécessaire. Des mares sont présentes sur le secteur, et une sensibilisation / information sera menée auprès des propriétaires pour leur préservation. Par ailleurs, un lien sera fait avec l'action 2-2 « Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune » afin de créer de nouvelles zones favorables aux espèces suite aux résultats de l'étude.

- **Valorisation de la forêt alluviale :**

Une fois les richesses de la zone mieux connues et les zones à préserver identifiées, la réalisation d'un sentier pédagogique est prévue. Il permettra de faire connaître les forêts alluviales, et sensibiliser le grand public aux besoins de conservation les concernant. Le sentier sera réalisé sur des chemins communaux existants, et nécessitera peu de travaux en plus de l'installation de panneaux thématiques. Des chantiers participatifs, en lien avec les associations locales, pourront être réalisés sur le site.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs :

- Améliorer la connaissance écologique de la zone
- Préserver la forêt alluviale
- Sensibiliser le grand public à la richesse et la nécessité de préservation de ces milieux

Gains attendus :

- Meilleure préservation et gestion de la zone suite aux connaissances faune/flore obtenues
- Préservation du milieu par maîtrise foncière
- Valorisation de cet espace via le sentier pédagogique

Livrables :

- Résultats des diagnostics faune / flore
- Préconisations de gestion
- Sentier pédagogique et panneaux

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

La zone de la forêt alluviale du Gargot est identifiée au SRCE au sein d'un corridor écologique « à remettre en bon état ». Ce corridor permet de relier le massif des Bauges au Val Coisin et Montrailant, et à plus grande échelle, les Bauges à Belledonne. De plus, la forêt du Gargot étant identifiée comme zone humide et recensée en ZNIEFF, elle sert aussi de réservoir de biodiversité, dans une plaine alluviale de plus en plus soumise à de nombreuses pressions.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- CCCDS
- CEN
- CD
- DDT
- PNR Massif des Bauges
- Associations locales

Cet espace étant limitrophe avec la commune de Saint-Jean-de-la-Porte, cette dernière pourrait potentiellement être intéressée par une continuité de ces actions sur son territoire.

ACTIONS CORRELEES

- **2-2** : Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune
- **6-1** : Définition d'une valorisation écologique des forêts du territoire

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation du diagnostic faune / flore
- Réalisation du sentier pédagogique
- Réalisation de chantiers participatifs

Indicateurs de résultats :

- Surface acquise
- Fréquentation du sentier pédagogique

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montage du projet	Travaux	Acquisitions foncières			

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 85 800 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Diagnostic faune / flore et préconisations de gestion			5 000 €	6 000 €
Ingénierie (création du contenu des panneaux)			18 000 €	21 600 €
Mobilier (fabrication et installation des panneaux)	2 500 €	10	25 000 €	30 000 €
Travaux de réalisation du sentier			18 000 €	21 600 €
Foncier (environ 1Ha)			5 000 €	6 000 €
Frais de notaire			500 €	600 €
TOTAL			71 500 €	85 800 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		CD		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Diagnostic faune / flore	I	5 000		50	2 500	30	1 500	20	1 000	5 000
Ingénierie	I	18 000		50	9 000	30	5 400	20	3 600	18 000
Mobilier	I	25 000		50	12 500	30	7 500	20	5 000	25 000
Travaux sentier	I	18 000		50	9 000	30	5 400	20	3 600	18 000
Acquisitions foncières	I	5 000		50	2 500			50	2 500	5 000
Frais notaire	I	500		50	250			50	250	500
TOTAL		71 500			35 750		19 800		15 950	71 500

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Diagnostic	5 000						5 000
Ingénierie	18 000						18 000
Mobilier		25 000					25 000
Travaux		18 000					18 000
Acquisitions			5 000				5 000
Frais de notaire			500				500
TOTAL	23 000	43 000	5 500				71 500

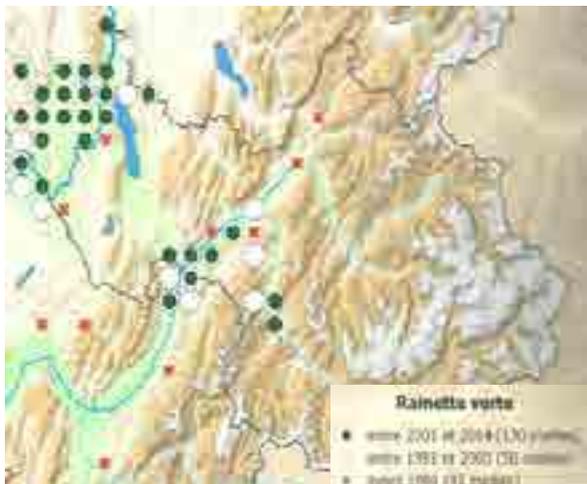
VOLET	ETU	N° ACTION	2-2
OBJECTIF OPERATIONNEL	Préservation et gestion des boisements alluviaux		
ACTION	Plan de conservation de la Rainette verte et du Sonneur à ventre jaune		
MAITRE D'OUVRAGE	LPO - CEN		

CONTEXTE - ENJEUX

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*) constituent à la fois des « cibles » pour l'élaboration de la stratégie « forêts alluviales » et des « mascottes » pour sa mise en œuvre.

Ces deux espèces protégées d'amphibiens sont en effet typiques des boisements alluviaux. Leurs populations sont globalement en diminution aux échelles nationale, régionale et départementale (réduction et fragmentation des aires de répartition). Le Sonneur bénéficie ainsi d'un Plan National d'Actions décliné à l'échelle d'Auvergne Rhône Alpes. Les deux espèces sont estimées vulnérables à l'échelle régionale et en danger pour la Savoie (cf. *Listes rouges*).

Le territoire de Cœur de Savoie concentre les noyaux des populations savoyardes de la Rainette, que l'on ne retrouve plus ensuite que de manière disparate en Chautagne. C'est aussi l'un des deux secteurs les plus orientaux du département qui abrite le Sonneur. Autrement dit, Cœur de Savoie porte une responsabilité majeure pour la pérennité de ces deux espèces en Savoie, tout particulièrement pour la Rainette (cf. *cartes ci-après*).

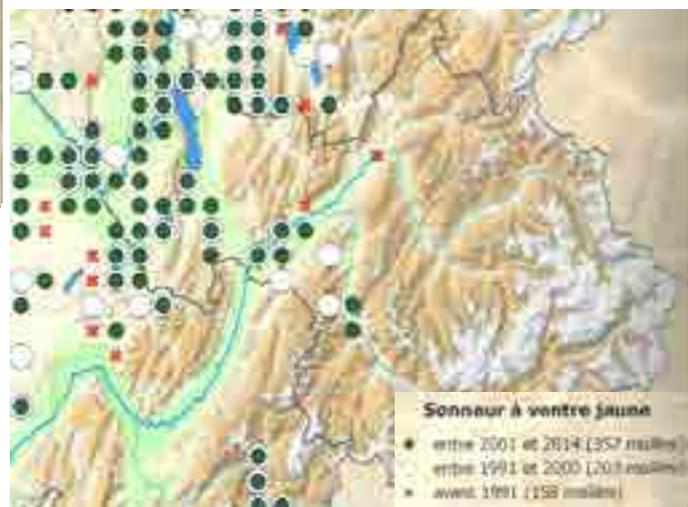


Répartition de la Rainette verte en Savoie

Extrait de l'atlas « Les Amphibiens et Reptiles de Rhône-Alpes » (GHRA – LPO Rhône-Alpes, 2015)

Répartition du Sonneur à ventre jaune en Savoie

Extrait de l'atlas « Les Amphibiens et Reptiles de Rhône-Alpes » (GHRA – LPO Rhône-Alpes, 2015)



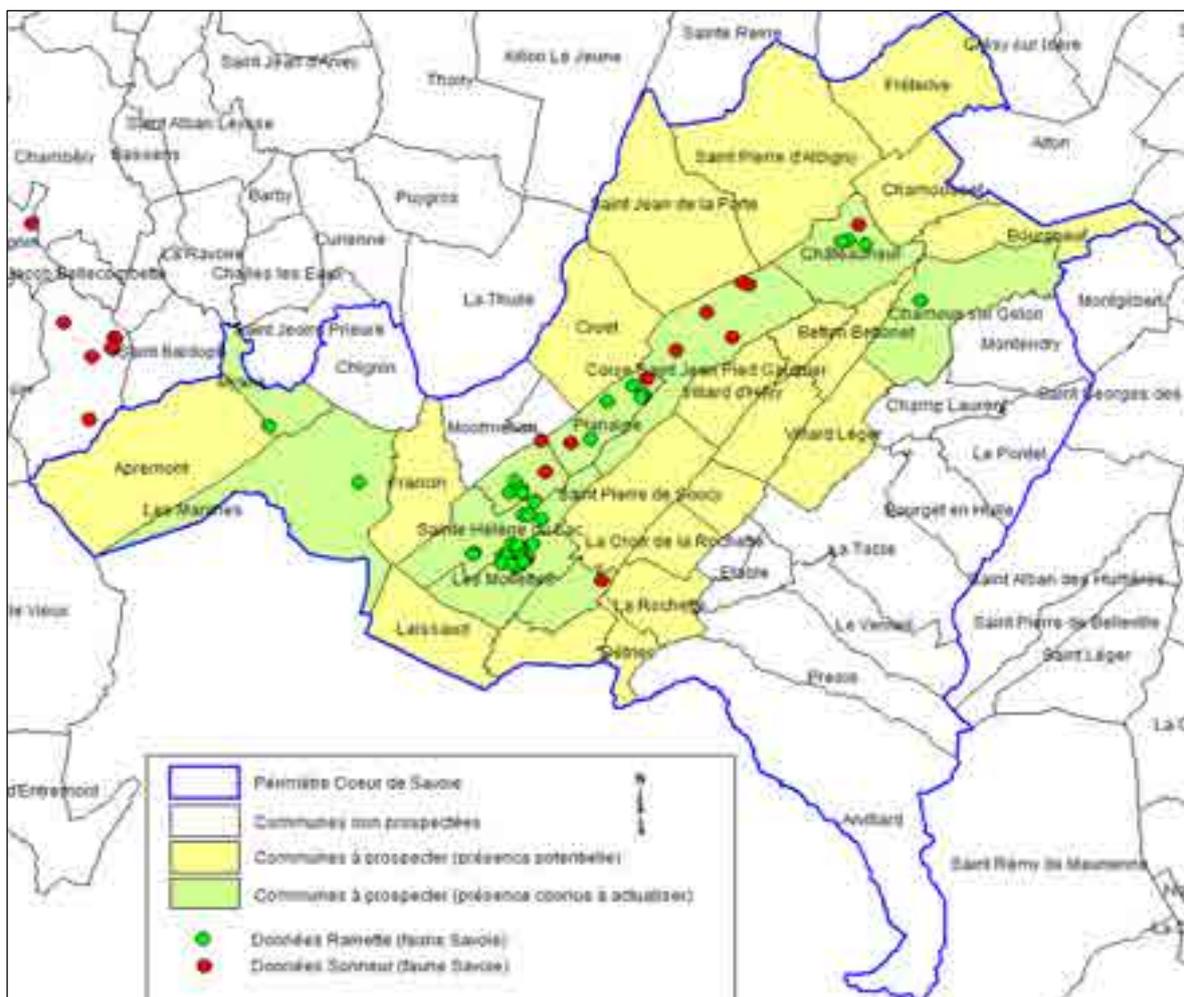
Rainette et Sonneur sont fort sensibles à la fragmentation de leurs habitats. On distingue les habitats terrestres forestiers dans lesquels les espèces sont présentes la plus grande partie de l'année et les habitats aquatiques - mares ou étangs pour la Rainette, ornières forestières ou pièces d'eau peu profondes pour le Sonneur -, qui constituent leurs sites de reproduction. Les boisements alluviaux regroupent les deux types d'habitats.

Les principaux enjeux sont ici de :

- Maintenir les boisements alluviaux dont la Rainette et le Sonneur dépendent ;
- Préserver et restaurer la connectivité entre les habitats favorables ;
- Maintenir, restaurer, voire développer un réseau cohérent de mares ou de pièces d'eau peu profondes selon l'espèce.

LOCALISATION DE L'ACTION

L'action se localisera sur une grande partie du territoire, à partir des données déjà disponibles de présence des espèces : certaines communes du territoire sont donc ciblées.



Communes pour lesquelles la présence de l'une ou des deux espèces est connue :

- Myans
- Les Marches
- Sainte-Hélène du Lac
- Les Mollettes
- Villaroux
- La Chavanne
- Planaise
- Coise
- Saint-Jean
- Pied Gauthier
- Châteauneuf
- Chamoux sur Gelon

Communes voisines où les espèces seraient à rechercher :

- Apremont
- Porte de Savoie
- Laissaud
- La Chapelle blanche
- Détrier
- Valgelon-La Rochette
- La Croix de la Rochette
- Saint-Pierre de Soucy
- Villard d'Héry
- Villard Sallet
- La Trinité
- Villard Léger
- Betton-Bettonet
- Hauteville
- Chamousset
- Bourgneuf
- Saint-Pierre d'Albigny
- Fréterive
- Saint-Jean de la Porte
- Cruet

NB : Les communes de Francin et Les Marches ont fusionné et forment désormais la commune nouvelle de Porte-de-Savoie, les communes de La Rochette et Etable ont fusionné sous le nom de Valgelon-La Rochette.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1) Etat des lieux des populations et des habitats :

- Cartographie des habitats favorables (analyse SIG : cf. inventaire zones humides, orthophotoplans) pour cibler les prospections Rainette et Sonneur.
- Actualisation des connaissances concernant les stations de Sonneur à ventre jaune et Rainette verte, avec inventaire des deux espèces : pour le Sonneur, selon un protocole standardisé déjà existant (prospections diurnes à vue dans un temps de prospection donné sur des mailles de 2 x 2 km) ; pour la Rainette via des points d'écoute nocturnes sur des sites estimés favorables. Pour les 2 espèces, si le 1^{er} passage sur site n'a pas permis de les contacter, un second passage sera réalisé. Le nombre d'individus contactés sera noté. Pour le Sonneur, sous réserve de l'obtention d'une dérogation d'autorisation de capture, le plastron ventral spécifique à chaque individu sera photographié pour établir un « bombinoscope » ou banque de photographies permettant d'identifier les individus.
- Analyse de la connectivité des noyaux de populations et des habitats, à l'aide du logiciel GRAPHAB, outil de modélisation des réseaux écologiques.

2) Préconisations pour le maintien et la restauration d'un réseau cohérent d'habitats forestiers terrestres et aquatiques des 2 espèces :

- Apport d'un éclairage amphibien dans l'élaboration d'une stratégie foncière en faveur des boisements alluviaux et pour la création ou la restauration d'habitats aquatiques.
- Création ou restauration de mares (12 à 40 m², profondeur 40 à 80 cm) et de pièces d'eau peu profondes (3 à 8 m², 10 à 40 cm de profondeur) en réseaux sur des secteurs prioritaires définis suite à l'analyse de connectivité des habitats et des noyaux de populations. Un objectif de 20 mares et 20 pièces d'eau est fixé sur la durée du contrat.

3) Suivi de l'efficacité des mares et pièces d'eau créées un an après leur création ou restauration : recherche des 2 espèces (œufs, têtards, juvéniles, adultes).

Une fois les travaux de restauration ou création de mares et pièces d'eau réalisés (volet 2 de l'action), un suivi sera mené sur les sites. Il permettra de savoir si les mares ou plans d'eau restaurés / créés abritent les 2 espèces ciblées.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs :

Maintenir et restaurer un réseau d'habitats forestiers favorables et interconnectés pour les deux espèces.

Gains :

Création et/ou restauration de mares et plans d'eau permettant de créer un maillage d'habitats favorables aux espèces cibles.

Livrables :

- Une carte de répartition à jour des stations de Rainette et de Sonneur sur le territoire de Cœur de Savoie
- Une cartographie des boisements alluviaux favorables et de leur connectivité
- Une identification des boisements alluviaux prioritaires pour la conservation des deux espèces, comme contribution à la stratégie foncière en faveur des boisements alluviaux
- La création ou la restauration de sites de reproduction, avec un objectif de 20 mares et de 20 pièces d'eau peu profondes pour le Sonneur.

COHERENCE AVEC LE SRCE

Le Sonneur à ventre jaune fait partie des espèces de cohérence rhônalpine de la trame verte et bleue ; la majeure partie de leurs habitats terrestres et aquatiques figure en réservoirs de biodiversité. La pérennité des populations de Rainette et de Sonneur repose sur la connectivité inter-habitats.

Cette action s'inscrit dans différentes orientations définies au SRCE :

- "Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers"
- "Améliorer la connaissance"
- "Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques"

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- Les collectivités
- ONF
- DDT
- CRPF
- Propriétaires forestiers volontaires
- AFB
- CCCDS

ACTIONS CORRELEES

- **3-1** : Définition d'une stratégie de préservation des zones humides
- **4-2** : Plan d'actions Petit Gelon : concerné géographiquement, par les résultats et recommandations de l'étude
- **6-1** : Définition d'une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire
- **10-2** : Animation du contrat : apport possible selon la stratégie de communication envisagée.

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de l'état des lieux des populations et habitats (cartographie)
- Formulation de préconisations

Indicateurs de résultats :

- Nombre de pièces d'eau et mares restaurées ou créées
- Nombre de pièces d'eau et mares restaurées ou créées occupées par la rainette ou le sonneur

CALENDRIER PREVISIONNEL

Sous-actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cartographie des habitats favorables (forestiers / aquatiques)						
Inventaires Sonneur et Rainette : localisation des stations et estimation des effectifs						
Analyse de la connectivité des noyaux de populations et des habitats						
Identification des sites forestiers à cibler pour la stratégie foncière en faveur des boisements alluviaux et pour la création ou la restauration d'habitats aquatiques						
Animation foncière pour la création ou restauration de mares et de pièces d'eau peu profondes sur des secteurs prioritaires						
Maîtrise d'œuvre pour la création ou la restauration des mares et autres pièces d'eau						
Suivi de l'efficacité des mares ou pièces d'eau créées ou restaurées						

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total de l'action : 58 944 € TTC

Répartition des montants par maître d'ouvrage

	Investissement	Fonctionnement	Total
CEN	38 000 € TTC	8 064 € TTC	46 064 € TTC
LPO	-	12 880 € TTC	12 880 € TTC
Total	38 000 € TTC	20 944 € TTC	58 944 € TTC

Maitrise d'ouvrage CEN

Coût d'investissement : 38 000 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Création ou restauration de mares (rainette) peu profondes sur des secteurs prioritaires	1 500 € TTC	20		30 000 €
Création ou restauration de pièces d'eau peu profondes (sonneur) sur des secteurs prioritaires	400 € TTC	20		8 000 €
TOTAL				38 000 €

Coût de fonctionnement : 8 064 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Animation foncière pour la création ou la restauration de pièces d'eau pour les deux espèces hors sites CEN	336 €	10j		3 360€
Maîtrise d'œuvre mares et pièces d'eau peu profondes tous sites confondus (1/2 j par mare ; ½ j pour 5 pièces d'eau Sonneur)	336 €	14j		4 704 €
TOTAL				8 064 €

Maitrise d'ouvrage LPO

Coût de fonctionnement : 12 880 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Cartographie des habitats favorables	230 €	3j		690 €
Inventaires Sonneur et Rainette : localisation des stations, estimation des effectifs	230 €	35j		8 050 €
Analyse de la connectivité des noyaux de populations et des habitats et Identification des sites forestiers à cibler pour la stratégie foncière et la création ou la restauration d'habitats aquatiques	230 €	12j		2 760 €
Suivi de l'efficacité des mares ou pièces d'eau créées ou restaurées	230 €	6j		1 380 €
TOTAL				12 880 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Plan de financement global :

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
MOA CEN	I		38 000	80	30 400	20	7 600	38 000
MOA CEN	F		8 064	80	6 451	20	1 613	8 064
TOTAL CEN			46 064		36 851		9 213	46 064
MOA LPO	F		12 880	80	10 304	20	2 576	12 880
TOTAL LPO			12 880		10 304		2 576	12 880
TOTAL			58 944		47 155		11 789	58 944

Plan de financement détaillé :

Libellé	MOA	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
					%	Montant	%	Montant	
Travaux mares	CEN	I		30 000	80	24 000	20	6 000	30 000
Travaux pièces d'eau	CEN	I		8 000	80	6 400	20	1 600	8 000
TOTAL I				38 000		30 400		7 600	38 000
Animation foncière	CEN	F		3 360	80	2 688	20	672	3 360
Maitrise d'œuvre	CEN	F		4 704	80	3 763	20	941	4 704
Carto. habitats	LPO	F		690	80	552	20	138	690
Inventaires	LPO	F		8 050	80	6 440	20	1 610	8 050
Analyse connectivité	LPO	F		2 760	80	2 208	20	552	2 760
Suivis travaux	LPO	F		1 380	80	1 104	20	276	1 380
TOTAL F				20 944		16 755		4 189	20 944
TOTAL				58 944		47 155		11 789	58 944

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Travaux mares + pièces d'eau		2 000	12 000	12 000	12 000		
TOTAL I		2 000	12 000	12 000	12 000		38 000
Cartographie	690						690
Inventaires	4 600	3 450					8 050
Analyse connectivité		2 760					2 760
Animation foncière, maîtrise d'œuvre, suivis		1 008	2 582	2 927	2 927		9 444
TOTAL F	5 290	7 218	2 582	2 927	2 927		20 944
TOTAL	5 290	9 218	14 582	14 927	14 927		58 944

VOLET	ETU	N° ACTION	3-1
OBJECTIF OPERATIONNEL	Préservation et gestion des milieux humides		
ACTION	Définition d'une stratégie de préservation des zones humides		
MAITRE D'OUVRAGE	SISARC		

CONTEXTE - ENJEUX

- **Inventaire départemental**

En Savoie, un premier inventaire non exhaustif des zones humides de plus de 1000 m² a été réalisé entre 2004 et 2009 suivant les critères d'observation liés à la présence de végétation hygrophile. Il a fait l'objet d'un porter à connaissance préalable auprès des communes pour observations éventuelles, suivi d'une présentation au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel aboutissant à l'établissement d'une couche régionale mise à disposition via l'outil CARMEN. En 2015, cet inventaire a fait l'objet d'une actualisation dans le cadre de la révision du SDAGE Rhône Méditerranée.

- **De nombreuses zones humides sur le territoire de Cœur de Savoie**

L'inventaire départemental a permis d'identifier 147 zones humides pour 2718 Ha, soit plus de 8% du territoire de Cœur de Savoie. Il a révélé de grandes surfaces, dont des surfaces agricoles, notamment en grandes cultures. Ces zones alluviales hébergent également une activité socio-économique importante.

- **Une démarche de plan de gestion stratégique enclenchée par la CC Cœur de Savoie**

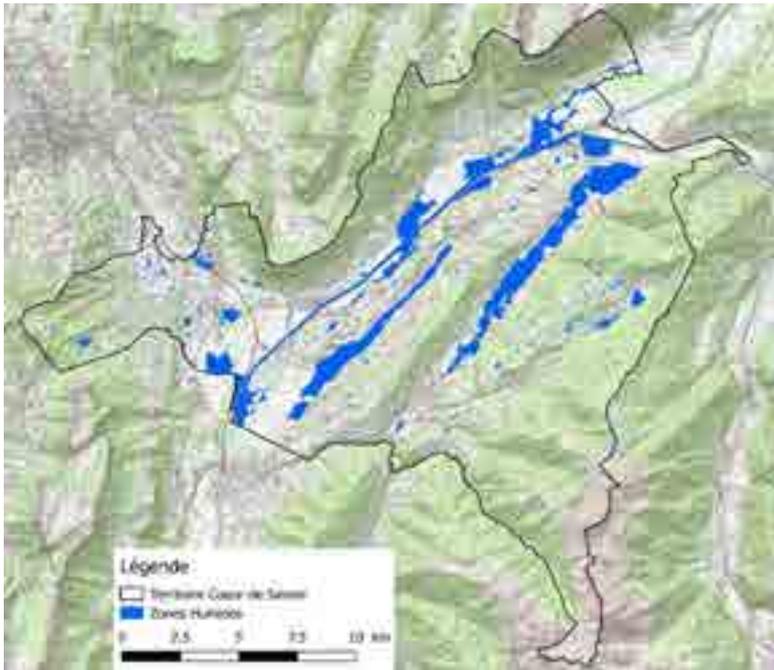
Un premier travail en interne a été réalisé en 2016 afin d'approfondir cet inventaire et doter la Communauté de communes d'un document exhaustif lui permettant d'avoir une stratégie générale sur les zones humides de son territoire.

Les 147 zones humides ont ainsi été hiérarchisées afin de définir celles considérées « **d'intérêt remarquable** », qui sont vouées à être préservées prioritairement.

La démarche s'est poursuivie ensuite sur l'aspect dégradation des zones humides afin de définir celles considérées comme « **dégradées** » : ce sont les zones humides nécessitant des travaux de restauration afin de retrouver leur bon fonctionnement. Faute de moyens en interne, ce travail n'a pas pu être optimum et nécessite un approfondissement.

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, il nous a paru important et nécessaire de poursuivre ce travail.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se situera sur tout le territoire de Cœur de Savoie, dans les 147 zones humides.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **1ère phase : Amélioration des connaissances sur les zones humides**

Il s'agit d'un complément de la démarche déjà engagée par la Communauté de communes et la définition plus précise des zones humides dégradées. Les informations à apporter concerneront différents aspects : intérêt, pression, dégradation, type de foncier, ... Cette partie d'étude permettra par la suite de pouvoir attribuer une notation à chaque zone humide, pour que des notices de gestion puissent par la suite être rédigées pour les zones les plus intéressantes et les plus importantes à préserver.

- **2ème phase : Réalisation d'une notice de gestion sur les zones humides identifiées comme dégradées**

Ces notices de gestion permettront d'apporter des éléments techniques et financiers relatifs aux modalités de préservation, de gestion et de valorisation de chaque zone humide. Elles préciseront l'état des lieux écologique initial (expertise scientifique du milieu) et définiront les actions de protection (maîtrise d'usages ou foncière) et de restauration (travaux) à mettre en œuvre.

La réalisation d'une dizaine de notices est prévue suite à la première phase de l'action.

- **3ème phase : Réalisation de travaux**

Suite à l'identification des zones humides prioritaires dans la première phase de l'action, des travaux sont prévus sur 5 zones humides du territoire. Dans un premier temps, une animation foncière sera menée, en étudiant le contexte foncier de la zone, les pratiques agricoles, les usages, les opportunités foncières présentes, le recueil des avis et intentions des propriétaires, ...

Définition d'une stratégie de préservation des zones humides

Par la suite, une déclaration d'intérêt général complétera la démarche afin de légitimer l'investissement de fonds publics sur des terrains privés. Une fois l'animation foncière et la DIG faites, les travaux pourront être engagés sur ces zones humides.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs et gains :

- Poursuivre la démarche d'amélioration des connaissances des zones humides déjà engagée
- Identifier des zones humides dégradées afin de réaliser une notice de gestion permettant de mieux les préserver, gérer, valoriser
- Réaliser des travaux de renaturation de zones humides

Livrables :

- Etude d'amélioration des connaissances sur les zones humides
- Notices de gestion des zones humides identifiées comme dégradées
- Travaux réalisés

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Ces zones humides sont partie intégrante de la trame verte et bleue d'un territoire : elles constituent à elles seules un ensemble de réservoirs de biodiversité, et peuvent aussi être intégrées à des corridors.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- DDT
- AFB
- CEN
- LPO

ACTIONS CORRELEES

- 2-1 : Préservation et valorisation de la forêt alluviale du Gargot
- 2-2 : Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune
- 3-2 : Restauration et entretien des zones humides gérées par le CEN
- 3-4 : Restauration hydrologique de la zone humide en forêt domaniale de Villaroux
- 5-4 : Ouverture de milieux sous lignes THT et création de prairie permanente

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Cartographie de la hiérarchisation des zones humides
- Nombre de notices de gestion réalisées
- Réalisation de travaux sur 5 zones humides (montant, zones concernées)

Indicateurs de résultats :

- Surfaces de zones humides bénéficiant de notice de gestion
- Surface de zones humides restaurées
- Surface de zones humides classées d'intérêt remarquable

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
1 ^{ère} phase : étude	2 ^{ème} phase : notices de gestion	3 ^{ème} phase : animation foncière et DIG		3 ^{ème} phase : travaux	

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 416 400 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Amélioration des connaissances	700 € HT	60 j	42 000 €	50 400 €
Notices de gestion	5 000 €	10	50 000 €	60 000 €
Animation foncière ZH			50 000 €	60 000 €
DIG			5 000 €	6 000 €
Travaux sur 5 ZH	40 000 €	5	200 000 €	240 000 €
TOTAL			347 000 €	416 400 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	
Amélioration des connaissances	I	42 000		80	33 600	20	8 400	42 000
Notices de gestion	I	50 000		80	40 000	20	10 000	50 000
Animation foncière	I	50 000		80	40 000	20	10 000	50 000
DIG	I	5 000		80	4 000	20	1 000	5 000
Travaux	I	200 000		80	160 000	20	40 000	200 000
TOTAL					277 600		69 400	347 000

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Amélioration des connaissances	42 000						42 000
Notices de gestion		50 000					50 000
Animation foncière			50 000				50 000
DIG			5 000				5 000
Travaux					200 000		200 000
TOTAL	42 000	50 000	55 000		200 000		347 000

VOLET	TRA	N° ACTION	3-2
OBJECTIF OPERATIONNEL	Préservation et gestion des milieux humides		
ACTION	Restauration et entretien de zones humides gérées par le CEN		
MAITRE D'OUVRAGE	CEN Savoie		

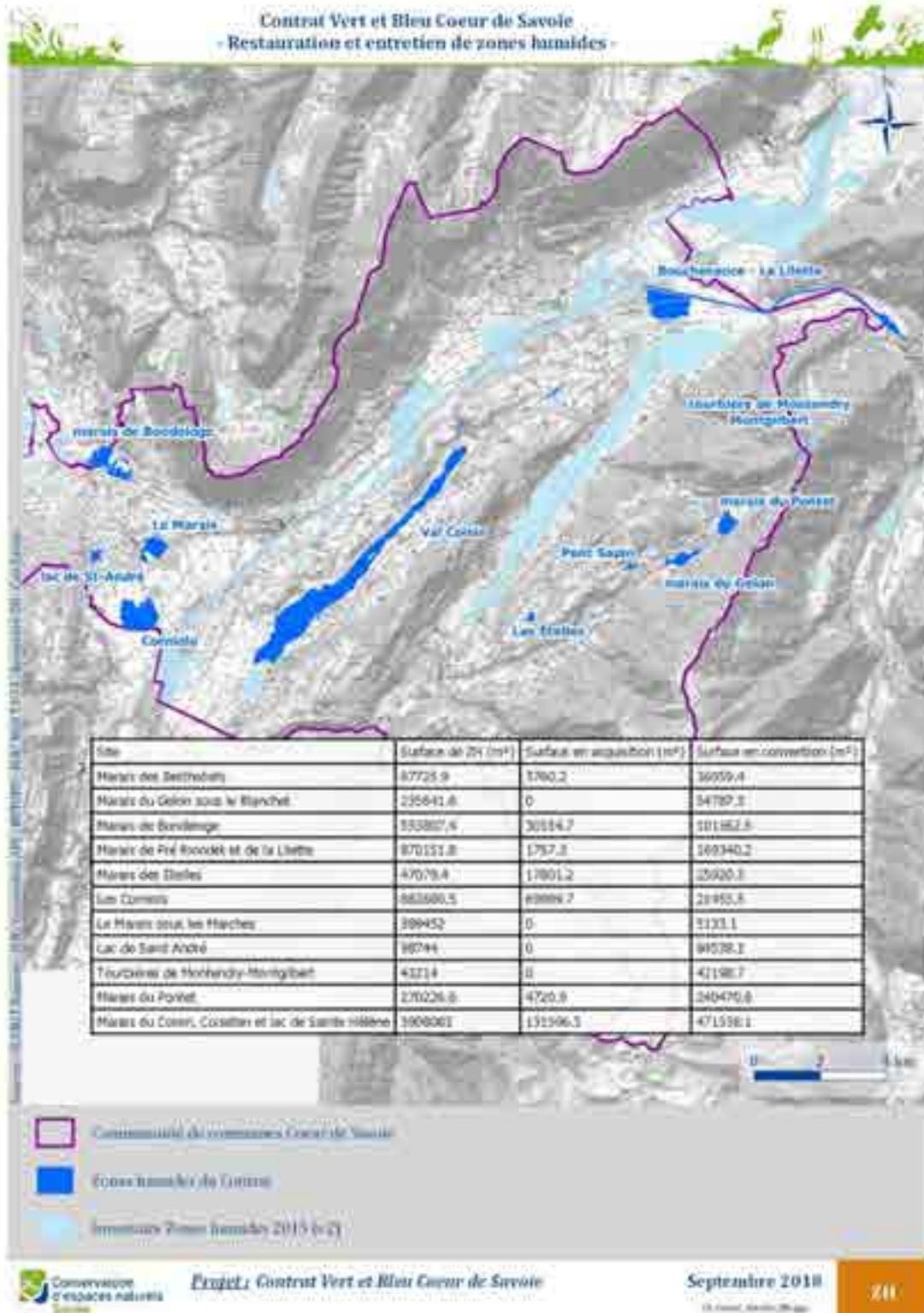
CONTEXTE - ENJEUX

Le CEN Savoie est gestionnaire des 13 principales zones humides du territoire, dont la plupart sont classées en Natura 2000 et 3 en APPB :

- **Combe de Savoie sud :**
 - Prairies humides de Corniolos - Les Marches
 - Le Marais - Les Marches
 - Lac St André - Les Marches
 - Marais de Bondeloge - Chignin, Myans
- **Combe de Savoie nord :**
 - Pré Riondet, Boucherance, La Lilette (Bourgneuf/Chamousset)
 - Coise-St-Jean-Pied-Gauthier
 - Coisin aval - Ste Hélène du Lac, St Pierre de Soucy
 - Marais de Villaroux - Les Molettes
- **Val Gelon :**
 - Tourbière de Montendry-Montgilbert
 - Marais des Etelles (Etable - La Table)
 - Marais des Berthollet - Pont Sapin (le Bourget en Huile)
 - Marais du Gelon (le Bourget en Huile)
 - Marais du Pontet (Le Pontet)

Elles sont dominées par des milieux ouverts, dont une partie seulement a pu à ce jour être restaurée et transmise à un entretien agro-environnemental ; celui-ci s'avère impossible lors d'années très pluvieuses, exigeant alors une prestation avec engins spécialisés. Autre frein à la mise en œuvre des plans de gestion, la maîtrise foncière partielle empêchant notamment certaines restaurations hydrauliques.

LOCALISATION DE L'ACTION



Les zones humides gérées par le CEN touchent 18 communes : Laissaud, Porte-de-Savoie (fusion de Les Marches et Francin au 1^{er} janvier 2019), Les Mollettes, Ste Hélène du Lac, St Pierre de Soucy, Coise St Jean Pied Gauthier, Bourgneuf, Chamousset, Betton Bettonet, Châteauneuf, St Pierre d'Albigny, Fréterive, Le Verneil, La Table, Valgelon-La Rochette (fusion de Etable et La Rochette au 1^{er} janvier 2019), Le Bourget en Huile, Le Pontet, Montendry.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action comporte différentes activités complémentaires, dont une partie seulement sera prise en charge dans le cadre du Contrat Vert et Bleu. Pour le reste de l'action, des financements complémentaires pourront être recherchés.

- **Elaboration de plans de gestion** (comportant une version vulgarisée). 4 sites en sont dépourvus : Pré Riondet, Pré de Gex, Domaines de l'Isère, Pré la Chambre. *Cette partie sera réalisée hors financements CVB.*
- **Travaux de réouverture de milieux humides** : bûcheronnage, broyages, fauchages « de propreté » sont les opérations préalables à une reprise agro-environnementale. Cette partie sera réalisée dans le cadre du CVB.
- **Travaux d'optimisation hydraulique** : une meilleure maîtrise foncière permet l'obturation de drains et/ou le creusement de mares. **Toutes les actions chiffrées ci-après se font sur foncier maîtrisé.** Cette partie sera réalisée dans le cadre du CVB.
- **Animation et maîtrise foncière sur secteurs clés non maîtrisés** : 10 à 15 ans après la précédente animation foncière, une nouvelle animation est susceptible de débloquer certains « angles morts ». Un total de 4,7 ha de nouvelles surfaces maîtrisées est visé. Les frais d'acquisition foncière seront pris en charge dans le cadre du CVB.
- **Sensibilisation** : les réalisations sur ces sites emblématiques permettront par une valorisation appropriée de catalyser la mise en œuvre d'autres actions, sur d'autres sites, par d'autres acteurs des zones humides sur le territoire. *Cette partie sera réalisée hors financements CVB.*

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs et gains :

- Poursuite de la restauration et de l'entretien des sites actuels, les plus importants réservoirs de biodiversité du territoire.
- Elargissement ou complément des surfaces restaurées.
- Sites vitrines pour la sensibilisation du contrat et la sensibilisation – formation des acteurs.

Livrables :

- Acquisition foncières
- Travaux

COHERENCE AVEC LE SRCE

Ces zones humides constituent les principaux réservoirs de biodiversité du territoire et identifiés au SRCE en tant que tels, structurant les principaux corridors. De plus, cette action s'inscrit dans l'orientation n°6 du SRCE « Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques ».

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- CCCDS
- DDT
- AFB

Pour chaque site, un comité local rassemblant commune, ACCA, DDT, et selon les cas pêcheurs et exploitants agricoles, APN, associations de riverains ... est constitué afin de valider le plan de gestion. Une information - concertation avec ces acteurs sera menée en fonction des besoins.

ACTIONS CORRELEES

- **3-1** : Définition d'une stratégie de préservation des zones humides
- **2-2** : Plan de conservation rainette verte et sonneur à ventre jaune

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation des travaux
- Nouvelles surfaces acquises

Indicateurs de résultats :

- Surface de zones humides restaurées

CALENDRIER PREVISIONNEL

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Plans de gestion						
Travaux						
Animation foncière						
Acquisitions						

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 361 662 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Travaux :				236 721 €
Secteur Combe Sud (Corniolos, le Marais des Marches, Lac st André, Bondeloge)				59 248 €
Secteur Combe Nord (Villaroux, Coise, Coisin aval, Pré Riondet)				76 977 €
Secteur Val Gelon (Marais du Pontet, des Berthollet, du Bourget en Huile, des Etelles)				100 496 €
Acquisitions foncières (hors boisements alluviaux et Petit Gelon)	0.20 à 0,35 €/m ²	4.7 ha		10 041 €
TOTAL				246 762 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Elaboration de 3 plans de gestion	336 €	180 j		60 480 €
Suivi animations foncières	336 €	2 j		672 €
Prestation recueil PV				5 112 €
Frais notaire				3 300 €
Maîtrise d'œuvre (suivi chantiers travaux)	336 €	126 j		42 336 €
Vidéo de valorisation	3000	1		3 000 €
TOTAL				114 900 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I/ F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Travaux			236 721	30	71 016	70	165 705	236 721
Acquisitions			10 041	30	3 012	70	7 029	10 041
TOTAL I			246 762		74 028		172 734	246 762
Plans de gestion			60 480			100	60 480	60 480
Suivi animation foncière			672			100	672	672
Prestation recueil PV			5 112			100	5 112	5 112
Frais notaire			3 300			100	3 300	3 300
Maitrise d'œuvre			42 336			100	42 336	42 336
Vidéo			3 000			100	3 000	3 000
TOTAL F			114 900				114 900	114 900
TOTAL			361 662		74 028		287 634	361 622

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Travaux / acquisitions	23 970	40 300	49 300	49 300	49 300	34 592	246 762
TOTAL I	23 970	40 300	49 300	49 300	49 300	34 592	246 762
Maitrise d'œuvre, animation, frais acquisition, plans de gestion	24 360	30 560	32 780	10 400	10 400	3 400	111 900
Vidéo						3 000	3 000
TOTAL F	24 360	30 560	32 780	10 400	10 400	6 400	114 900
TOTAL	48 330	70 860	82 080	59 700	59 700	40 992	361 662

VOLET	TRA	N° ACTION	3-3
OBJECTIF OPERATIONNEL	Préservation et gestion des milieux humides		
ACTION	Préservation et valorisation du marais de la Fiardière		
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Fréterive		

CONTEXTE - ENJEUX

La commune de Fréterive comporte de nombreuses potentialités en termes de milieux naturels du fait de son fort dénivelé (1800 m). Elle est fortement volontariste pour mieux protéger et valoriser ses milieux naturels, identifiés pour certains dans le SRCE. En effet, la commune est située dans un corridor écologique identifié au SRCE permettant de relier le massif des Bauges à la plaine de l'Isère et aux massifs des alpes internes (Belledonne et la Vanoise via la Lauzière), dans laquelle se trouve une zone humide qui fera l'objet de cette fiche. Cette zone humide est alimentée en grande partie par le ruisseau de Cayan qui provient du massif des Bauges. Plus en amont de ce ruisseau, des pelouses sèches sont présentes sur une zone appartenant à la commune (achat de ces parcelles pour la protection des risques de laves torrentielles dues au ruisseau), qu'il conviendrait de rouvrir. Le choix a été fait de ne pas intégrer ces travaux à cette fiche, en les intégrant aux fiches actions de ce contrat en lien avec l'objectif 1 de préservation et restauration de pelouses sèches (actions 1-1, 1-2, 1-3).

En 2018, un diagnostic des milieux naturels présents sur la commune a été réalisé par un prestataire dans le cadre de la révision en cours du PLU. Cette étude a montré l'importance de la commune comme transition entre les réservoirs écologiques du massif des Bauges et ceux de la plaine alluviale. La trame verte complète la trame bleue, les ripisylves participent ainsi à la continuité écologique des corridors.

Cette action a pour enjeu la préservation de la zone humide identifiée à l'inventaire des zones humides de Savoie sous le nom « Marais de la Fiardière et ruisseau de la Lilette », qui est menacée notamment par les activités agricoles (drainage, labours, écobuage des roseaux). La présente fiche concernera uniquement le marais de la Fiardière, représentant environ la moitié de la zone humide identifiée à l'inventaire. Par ailleurs, une sensibilisation des habitants et usagers à la biodiversité et à la nécessité de préservation de ces milieux sera à étudier dans cette fiche.

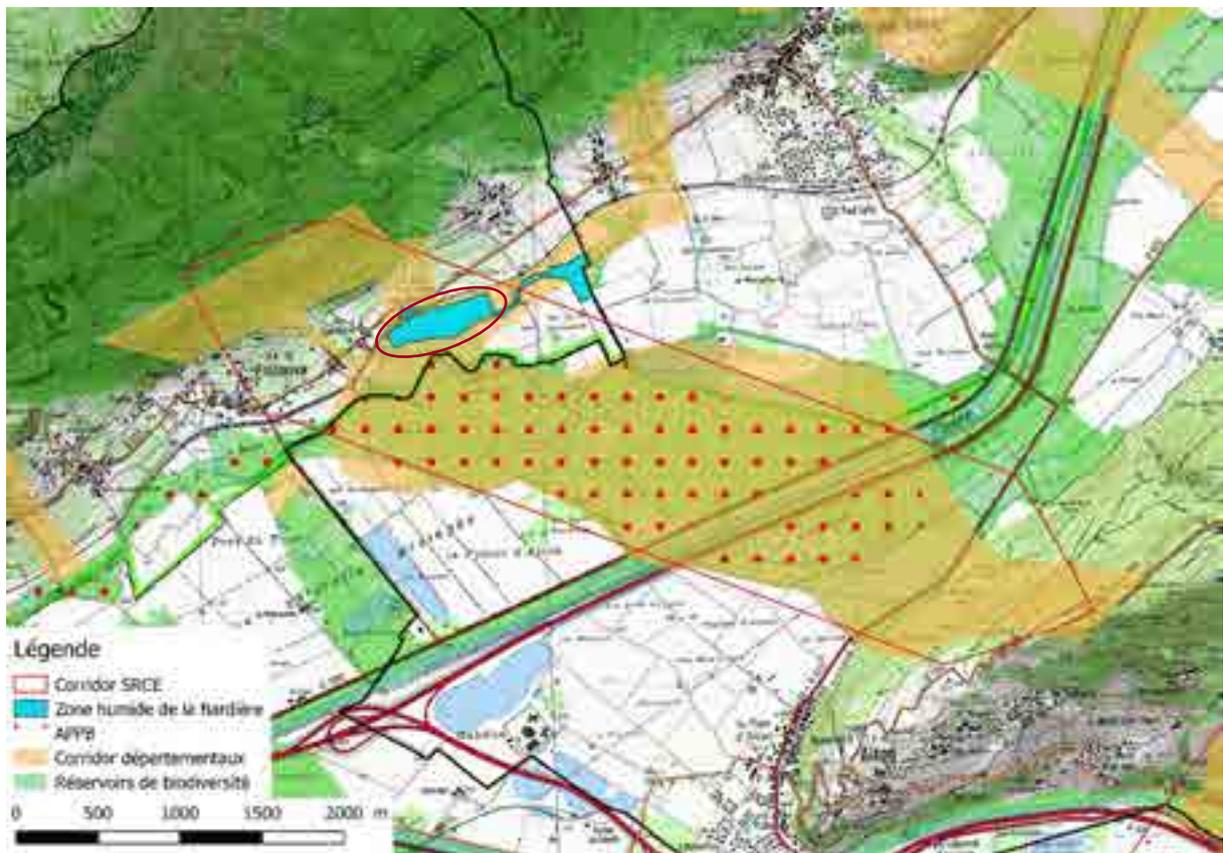
Sur les 10 Ha que représente la zone, une parcelle est propriété de la commune, mais toutes les autres sont privées. Une acquisition de parcelles dans les zones les plus judicieuses est souhaitée par la commune afin de préserver et gérer durablement ce milieu.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action est localisée sur la commune de Fréterive, située en limite Nord du territoire Cœur de Savoie.

La carte ci-dessous permet de localiser la zone humide concernée (en bleu), située à la limite du réservoir de biodiversité qu'est le massif des Bauges (en vert), et de l'APPB de La Bialle dans la plaine de l'Isère (points rouges). De plus, elle est à l'intérieur d'un corridor écologique identifié au SRCE (flèche rouge) et décliné au niveau Départemental (orange). La partie de la zone humide concernée par cette fiche est la partie gauche (entourée), c'est-à-dire le marais de la Fiardière.



DESCRIPTIF DE L'ACTION

Phase 1 : Etat des lieux

Cette partie d'étude permettra de faire un état des lieux sur le fonctionnement hydrologique de la zone humide, son patrimoine naturel, l'état du foncier, ainsi que les différents usages de la zone.

Pour mémoire, suite à un éboulement et un épisode de laves torrentielles du ruisseau du Cayan plus en amont, une étude hydraulique du ruisseau a été menée par RTM. La zone humide concernée par cette action du CVB est en fait le cône de diffusion du ruisseau.

Phase 2 : Analyse des enjeux et objectifs

Suite à l'état des lieux des richesses de la zone et des usages actuels, une concertation sera menée avec les différents usagers (propriétaires, agriculteurs, association locale, ...) afin de mettre en place un plan de gestion de la zone, et définir des actions de préservation. Une valorisation du site par un sentier sera étudiée sur des terrains que la commune souhaite acquérir.

Phase 3 : Réalisation d'actions en fonction des enjeux et objectifs

Ces actions découleront du plan de gestion défini dans la phase 2 et pourront consister en :

- Une animation foncière en vue d'acquisition par la commune de certaines parcelles de la zone humide. L'objectif d'acquisition à des fins de préservation par maîtrise foncière est d'environ 2ha, soit un tiers de la zone.
- Des actions de restauration et d'entretien hydraulique
- Des actions de restauration et d'entretien de la végétation, en particulier ripisylve
- Des actions de sensibilisation des riverains et usagers, en lien avec les associations locales et l'école de la commune (par exemple, suite à la valorisation du secteur par un sentier, visite de la zone humide par les élèves).

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs :

- Préserver la zone humide de la Fiardière, identifiée comme élément important de la trame verte et bleue locale
- Sensibiliser les usagers, habitants et grand public aux enjeux liés à ce milieu

Gains attendus :

- Amélioration de la connaissance sur la zone humide
- Préservation de la zone via un plan de gestion
- Valorisation du site

Livrables :

- Résultats de l'état des lieux (étude)
- Plan de gestion
- Sentier pédagogique
- Travaux de restauration écologique et/ou hydraulique de la zone

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- « Améliorer la connaissance »
- « Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques »

La zone concernée par cette action est identifiée comme élément structurant de la trame verte et bleue locale. En effet, les zones humides sont identifiées comme réservoirs de biodiversité au SRCE. De plus, celle-ci se situe au cœur d'un corridor identifié au SRCE comme « à remettre en bon état », permettant de relier le massif des Bauges à la plaine de l'Isère, puis aux massifs de Belledonne et de la Lauzière à plus grande échelle.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRES(S) TECHNIQUE(S)

- CEN
- CCCDS
- DDT
- Association locale « Fréterive à Pied »
- AFB
- LPO
- CD
- PNR Massif des Bauges

ACTIONS CORRELEES

- **2-2** : Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune
- **3-1** : Définition d'une stratégie de préservation des zones humides

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation d'un état des lieux
- Mise en place d'un plan de gestion

Indicateurs de résultats :

- **Surfaces acquises**
- **Surfaces ayant fait l'objet de travaux**

Un comité de suivi sera mis en place avec les partenaires impliqués ainsi qu'avec des représentants des organismes financeurs du Contrat.

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etat des lieux, concertation et préparation du plan de gestion	Finalisation du plan de gestion, animation foncière, travaux	Suivi, évaluation			

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 24 500 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Acquisition foncière	2 500 €	2 Ha	5 000 €	6 000 €
Frais annexe d'acquisition (notaire, bornage, ...)	250 €	2 Ha	500 €	600 €
Travaux de restauration hydraulique (vannage de drain, reprofilage de berges, ...)			4 000 €	4 800 €
Travaux de mise en valeur du site (sentier + panneaux de valorisation)			5 000 €	6 000 €
TOTAL			14 500 €	17 400 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
<i>PM : Animation foncière</i>	<i>En interne</i>		-	-
Réalisation de l'état des lieux et plan de gestion				5 000 €
Journées de découverte / sensibilisation en lien avec l'aménagement du sentier	700 €	3		2 100 €
TOTAL				7 100 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		CD		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Acquisitions foncières	I	5 000		50	2 500			50	2 500	5 000
Frais acquisition	I	500		50	250			50	250	500
Travaux restauration	I	4 000		50	2 000	45	1 800	5	200	4 000
Travaux mise en valeur	I	5 000		50	2 500	45	2 250	5	250	5 000
TOTAL I		14 500			7 250		4 050		3 200	14 500
Etat des lieux, plan de gestion	F		5 000	50	2 500	45	2 250	5	250	5 000
Journées découverte	F		2 100	50	1 050			50	1 050	2 100
TOTAL F			7 100		3 550		2 250		1 300	7 100
TOTAL		14 500	7 100		10 800		6 300		4 500	21 600

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Acquisitions + travaux	10 000	4 500					14 500
TOTAL I	10 000	4 500					14 500
Etat des lieux, plan de gestion	3 000	2 000					5 000
Journées découverte			2 100				2 100
TOTAL F	3 000	2 000	2 100				7 100
TOTAL	13 000	6 500	2 100				21 600

VOLET	TRA	N° ACTION	3-4
OBJECTIF OPERATIONNEL	Préservation et gestion des milieux humides		
ACTION	Restauration hydrologique de la zone humide en forêt domaniale de Villaroux		
MAITRE D'OUVRAGE	ONF		

CONTEXTE - ENJEUX

Les Mollettes comportent 49Ha de forêts publiques (27Ha en domaniale, 22Ha en communale relevant du régime forestier), contigus à des terrains du CEN. Conformément au document d'objectifs et au plan de gestion élaborés par le CEN, l'ONF et la commune ont affecté à ces forêts une vocation prioritairement environnementale.

Une première phase de « renaturation » a été portée par le CEN (non replantation, libre évolution du peuplement, restauration du Coisetan). En parallèle, l'ONF a réalisé un inventaire et diagnostic des zones humides de plus de 500m² sur l'ensemble des forêts publiques de Savoie avec le soutien de l'AERMC en 2017, qui a retenu le site de la forêt domaniale de Pré-Marais-Villaroux comme l'une des 16 zones humides d'intervention prioritaire parmi plusieurs centaines. En effet cette zone représente avec la forêt communale de Les Molettes 6% de la zone humide des Marais du Coisin, Coisetan et lac de St Hélène, d'une surface de 391Ha. La forêt domaniale est constituée de 3 parcelles pour une surface de 27Ha, entièrement incluse dans la ZNIEFF1 « Marais du Coisetan et du lac Sainte-Hélène » et dans le site N2000 S12 « Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère ».

Alors que le potentiel du site en tant que forêt alluviale de plaine est fort, les menaces constatées sont nombreuses :

- Baisse de la nappe dans le sol, due au fonctionnement des drains
- Problèmes sanitaires (chalarose du frêne)
- Appauvrissement du cortège biologique (faunistique et floristique)
- Invasives : l'installation des espèces invasives en zones ouvertes empêchent l'établissement d'une flore herbacée typique et bloque la régénération
- Tassement des sols : les sols limono-tourbeux sont sensibles au tassement, des couloirs de débardage sont établis pour limiter les atteintes

A ce titre il est déjà **prévu en 2019 l'élaboration d'un plan de restauration de la zone humide**, suite à la validation du co-financement de l'Agence de l'eau à l'automne 2018.

Aujourd'hui trois actions restent donc à concevoir et mettre en œuvre sur ce secteur, dont 2 concernent notamment la **forêt domaniale et cette présente fiche action** :

- **Obturation des drains intérieurs** dans un objectif de restauration hydrologique en application du futur plan de gestion, restauration de la zone humide en forêt domaniale de Villaroux (2019) et suivis.

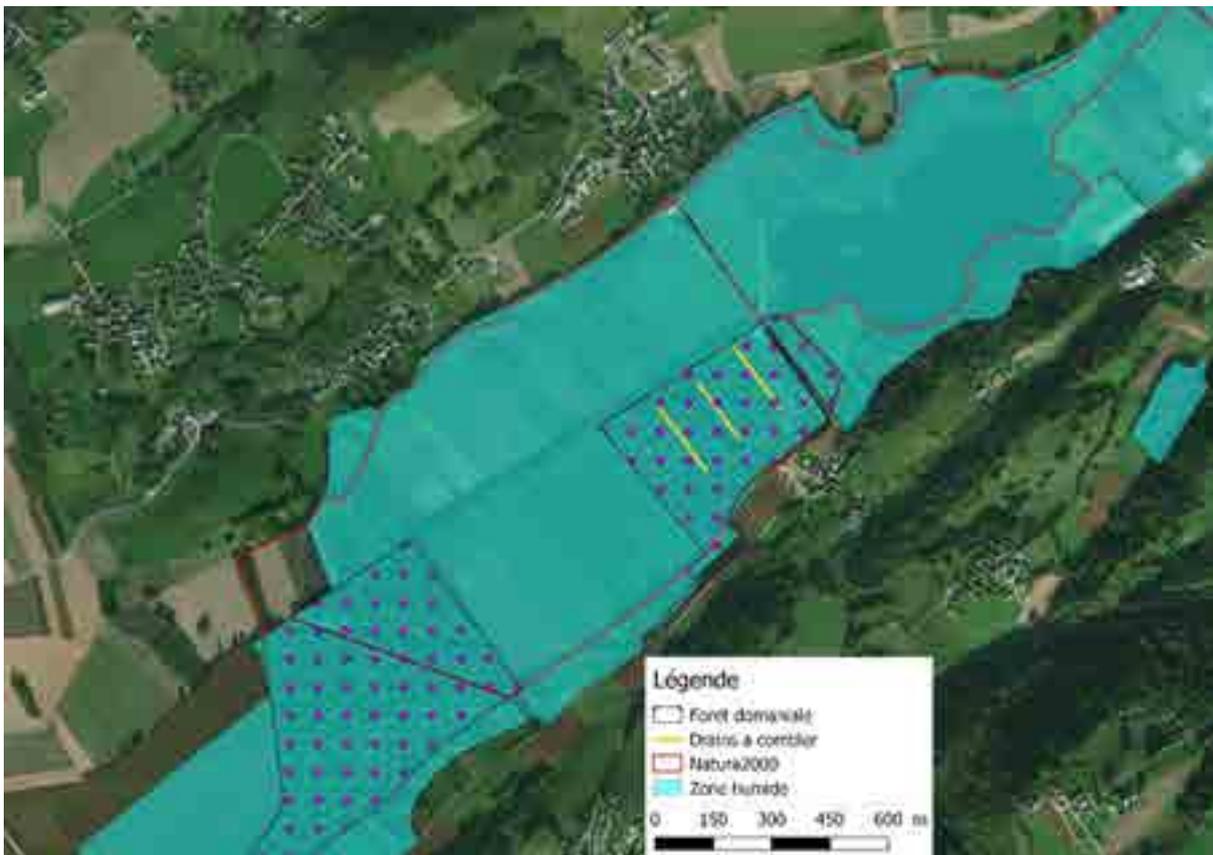
- **Creusement de mares** (intégrées à la fiche action 2-2 : Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune).

Dans la zone sud de la forêt domaniale, le CEN sera maître d'ouvrage dans ce CVB de l'action 5-4 « Ouverture de milieu sous lignes Très Haute Tension et création de prairie permanente », qui permettra elle aussi une valorisation écologique du milieu.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se situe sur la commune de Les Mollettes.



L'action portera sur forêt domaniale de Prés-Marais-Villaroux, située à proximité immédiate de Coisetan et du lac de Sainte Hélène.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Travaux d'effacement du drainage :**

Les opérations seront réalisées selon les modalités définies préalablement dans le cadre du plan de gestion pour la restauration de la zone humide qui sera réalisé en 2019. Ainsi au moins 600m de drains infra parcellaires sont identifiés sur la parcelle (19,5ha).

- **Suivi piézométrique et biologique :**

Suivi réalisé selon protocoles RhôMéO, qui sont des protocoles standardisés à l'échelle du bassin RMC. Ils sont basés sur des indicateurs biologiques ou physiques dont la valeur initiale et continue permet au gestionnaire d'évaluer l'état de la zone humide par rapport à des états de références par type de zone humide.

Pour mémoire creusement de mares : inclus dans l'action 2-2 ; leur taille et positionnement seront déterminés par la topographie, l'hydrologie, les amphibiens et les impératifs de démoustication.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs et gains :

Une maximalisation de la rétention d'eau est conforme à tous les enjeux hydrologiques et de biodiversité du SDAGE : engorgement du sol, développement d'un peuplement plus hygrophile de type aulnaie tout en luttant mieux contre les plantes invasives.

Livrables :

Travaux d'obturation des drains. Plan de récolement des travaux. Rapports de suivis.

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Le site fait partie d'un important réservoir de biodiversité (présence d'une zone humide identifiée à l'inventaire départemental et zonage N2000), lui-même inscrit dans un corridor structurant du département de la Savoie : corridors longitudinal du Val Coisin et transversal de Chartreuse-Belledonne (celui-ci étant partagé avec le département de l'Isère). Les milieux aquatiques créés par obturation des drains viendront en renfort de la trame bleue.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- CEN
- DDT
- AFB
- SISARC
- LPO
- Commune de Les Mollettes

ACTIONS CORRELEES

- **2-2** : Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune
- **3-1** : Définition d'une stratégie de préservation des zones humides
- **5-4** : Ouverture de milieu sous lignes Très Haute Tension et création de prairie permanente
- **6-1** : Définition d'une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateur de réalisation : réalisation des travaux

Indicateur de résultat : Suivi du niveau d'eau suite à l'obturation des drains

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Plan de gestion, hors CVB</i>	Travaux d'obturation des drains, suivis piézométriques et biologiques	Suivis piézométriques et biologiques	Suivis piézométriques	Suivis piézométriques et biologiques	

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 49 230 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Piézo-mètre à suivi continu	2 000 €	2	4 000 €	4 800 €
Travaux d'obturation des drains (suivant modalités du plan de gestion élaboré en 2019)	7 000 €	3	21 000 €	25 200 €
Maîtrise d'œuvre de l'obturation	475 €	5 j	2 375 €	2 850 €
TOTAL			27 375 €	32 850 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Evaluation RhoMÉO Années N, N+1, N+3 (10 jours) Flore-pédo-odonates-amphibiens	455€	30 j	13 650 €	16 380 €
TOTAL			13 650 €	16 380 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		AERMC		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Piézomètre	I	4 000		30	1 200	50	2 000	20	800	4 000
Travaux	I	21 000		30	6 300	50	10 500	20	4 200	21 000
Maitrise d'œuvre	I	2 375		30	713	50	1 187	20	475	2 375
TOTAL I		27 375			8 213		13 687		5 475	27 375
Evaluation	F	13 650		30	4 095	50	6 825	20	2 730	13 650
TOTAL F		13 650			4 095		6 825		2 730	13 650
TOTAL		41 025			12 308		20 512		8 205	41 025

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Piézomètre		4 000					4 000
Travaux		21 000					21 000
Maitrise d'œuvre		2 375					2 375
TOTAL I		27 375					27 375
Evaluation		4 550	4 550		4 550		13 650
TOTAL F		4 550	4 550		4 550		13650
TOTAL		31 925	4 550		4 550		41 025

VOLET	ETU	N° ACTION	4-1
OBJECTIF OPERATIONNEL	Restauration des cours d'eau et plans d'eau		
ACTION	Elaboration d'un plan de gestion du corridor du Lac St Clair		
MAITRE D'OUVRAGE	Bien Vivre en Val Gelon		

CONTEXTE - ENJEUX

Contexte :

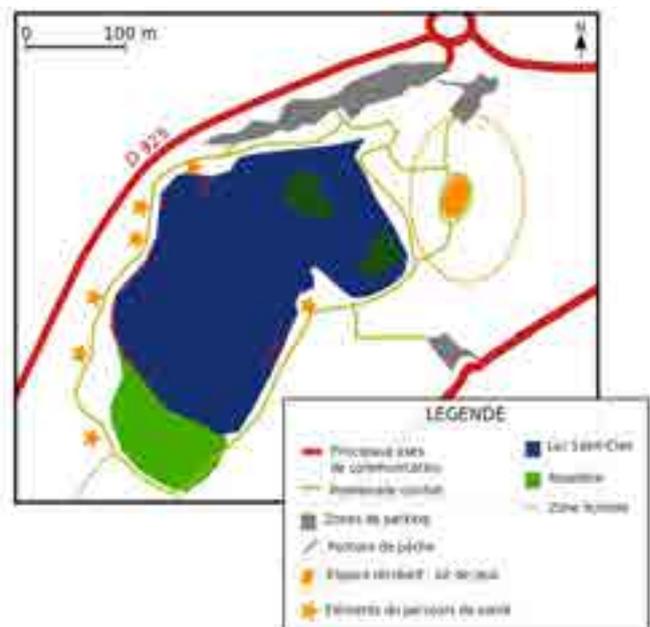
Le lac Saint-Clair est situé sur la commune de Détrier, en Savoie. Ce lac est alimenté par des sources souterraines provenant du massif de Belledonne. C'est un lac de pêche privé appartenant à la commune de la Rochette, et géré par l'AAPPMA (*) « La truite arc-en-ciel ».

L'AAPPMA a en charge la gestion de la ressource piscicole du lac, ainsi que la réglementation et la gestion des eaux. Le lac est empoissonné une fois par an à l'automne (carpes, tanches, gardons, et perches, et occasionnellement quelques brochets pour le mélange des espèces).

Le site est équipé de pontons de pêche répartis essentiellement sur les rives nord-ouest et sud-est. Le lac est jouté à l'est par une base de loisirs récemment réaménagée. Cet espace comprend une aire bétonnée et grillagée de jets d'eau pour les enfants ainsi que différents équipements sportifs et récréatifs. Un sentier gravillonné (labélisé « promenade de confort ») aménagé permet le tour du lac et assure la liaison avec la base de loisirs. Il faut également noter la présence d'équipements type « parcours de santé » répartis le long de la promenade de confort.

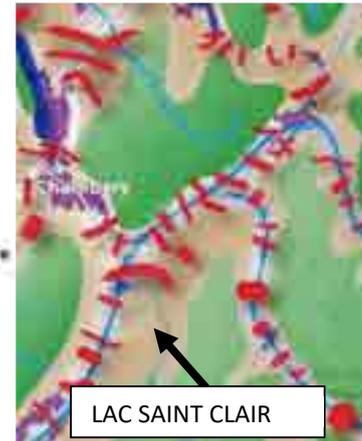
L'entretien des abords du lac (berges, espaces vert, équipements de loisirs, pontons, chemin de promenade et ramassage des poubelles) est assuré par le service technique de la mairie de la Rochette.

Le lac et ses pourtours subissent des usagers nombreux aux pratiques différentes. C'est un espace fréquenté toute l'année et qui connaît un accroissement significatif de fréquentation durant la saison estivale (de mai à septembre). Sur cette période, s'y croisent pêcheurs, promeneurs, joggeurs et familles venant profiter des équipements et des tables de pique-nique. Il faut également noter la présence sur le parking principal d'une zone de ravitaillement pour les camping-cars.



(*) : AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux aquatiques.

Le lac Saint Clair est situé entre deux grands réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE que sont le massif des Bauges au nord et celui de Belledonne au sud.



Il est cœur d'un corridor qui assure la continuité écologique entre ces deux grands réservoirs.

De plus le secteur fait partie de la ZNIEFF continentale de type 2 Contreforts occidentaux de la Chaîne de Belledonne (Carte ci-contre).



Enjeux et menaces :

Ce lac et sa zone humide présentent un intérêt écologique par la présence de différentes espèces d'amphibiens (grenouille rousse, grenouille agile, triton ponctué, triton palmé, crapaud commun). Ces espèces ont été identifiées lors des campagnes « coups de main aux amphibiens » organisées chaque année par l'association « Bien Vivre en Val Gelon ».

L'enjeu de ce site est la préservation de la biodiversité (poissons, oiseaux, amphibiens, etc...) principalement à travers les couloirs de migration des amphibiens entre leur site d'hivernage (dans les forêts avoisinantes) et leur site de reproduction (le lac).

Les amphibiens contribuent à réguler les populations d'insectes et ils sont eux même une source de nourriture pour la petite faune type renard, etc... qui fréquente ce milieu humide.

Ce site abrite également un certain nombre d'espèces d'oiseaux. C'est un lieu d'habitat, de chasse, de reproduction et de transit pour les espèces. Le travail de diagnostic nous permettra d'améliorer les connaissances sur les différentes espèces présentes sur le site.

Concernant les amphibiens, qui est une famille protégée en France, il s'agira de préconiser des aménagements permettant de réduire l'écrasement des individus et le fractionnement de leur territoire.

La mise en œuvre d'un plan de gestion du lac Saint Clair doit ainsi permettre une gestion concertée du site et de ses environs afin de restaurer une continuité écologique vitale pour la biodiversité.

Opérations menées sur le site :

En 2007, la Communauté de Communes La Rochette – Val Gelon initie une opération consistant à venir en aides aux amphibiens (opération « Un coup de main aux amphibiens »). Depuis 2015, l'association Bien Vivre en Val Gelon a repris le projet et poursuit l'action, menée en 2 temps :

- De septembre à janvier : organisation et planification du ramassage (partie administrative avec des demandes d'autorisation de pose de filets, recherche de bénévoles, communication, etc...).
- De février à avril : Campagne de ramassage et animations.

Les ramassages d'amphibiens se font le long de certains axes routiers et principalement le long de la départementale D925 et de la route de la plaine.

Des filets sont installés afin de constituer une barrière infranchissable pour les amphibiens.

Ensuite les amphibiens sont collectés le matin et le soir par les bénévoles à l'aide de seaux. Le ramassage se fait au minimum en binôme et les différentes équipes se répartissent les différents secteurs.



Secteurs de ramassage

Les amphibiens sont ensuite comptés (espèce/sexe) et relâchés principalement vers la roselière (partie occidentale du lac). L'objectif de cette opération est de leur épargner la traversée souvent fatale des principaux axes de communication, notamment dans le cas de la RD925 (principale voie de communication entre Pontcharra et le Val Gelon).

Les bilans et évolutions des comptages sont disponibles en annexes.

Les axes de communications (infrastructures routières et chemin de promenade) sont en effet une cause de mortalité importante dans le cycle de reproduction des amphibiens. L'importance du piétinement a également pu être mesurée partiellement, par la matérialisation au sol d'une zone de 1m² (un samedi de juin), et il y a été dénombré 180 crapelets piétinés.

Toutefois les actions sont ponctuelles et limitées. Elles ne solutionnent pas le problème à long terme et ne prennent en compte que la « descente des amphibiens » vers le lac. La remontée en zones forestières est tout aussi périlleuse et de nombreux crapelets sont décimés par le piétinement et l'écrasement lors de ce trajet.

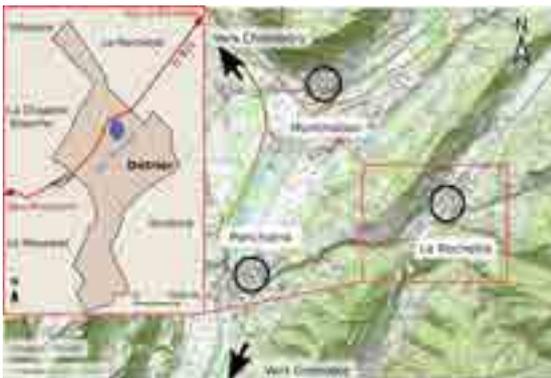
De plus les enjeux de gestion des pourtours du lac sont encore mal appréhendés par l'ensemble des acteurs, pratiquants et usagers. C'est pourquoi cette année un travail a été mené en partenariat avec une classe de 5^{ème} du collège de la Rochette, la mairie de la Rochette et l'AAPPMA pour réaliser des panneaux de sensibilisation qui seront installés tout autour du lac (carte ci-dessous).



Par le passé, la RD925 a fait l'objet d'aménagements de deux buses par le Conseil Départemental. Ces équipements passant sous la route et rejoignant les bords du lac servent principalement aux eaux de ruissellement. Force est de constater aujourd'hui qu'ils ne sont pas des points de passage pour la petite faune. Le parking principal goudronné situé entre le bord de la RD925 et la rive nord du lac est, en période de migration, un espace à haut risque pour les amphibiens. De nombreux écrasements sont observés sur cet espace.

Il apparaît donc urgent de planifier et d'organiser la gestion de ce site. Cette action doit concilier les différents usages de cet espace, tant sur le plan humain que sur le rôle environnemental du site pour la faune et la flore. Les équilibres doivent être maintenus et renforcés dans l'intérêt de chacun.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action est localisée principalement sur la commune de Détrier. Une partie de l'action concernant principalement le travail d'étude et de concertation concernera les forêts et les zones agricoles (zones d'hivernage) des versants des communes voisines à savoir Arvillard, la Chapelle Blanche, et la Rochette.

NB : La Rochette et Etable ont fusionné au 1^{er} janvier 2019 sous le nom de Valgelon-La Rochette.

DESRIPTIF DE L'ACTION

L'action se déclinera en deux axes, dont un comprenant la réalisation du plan de gestion (PDG). Ce plan prendra en compte deux échelles de travail :

- Le lac et ses abords : dans l'espace compris entre la RD 925 et la route de la Plaine
- Les bassins versants : Coté Mont Pezard (Arvillard) et coté Montrailant (Chapelle Blanche).

AXE 1 : ELABORATION ET REDACTION DU PLAN DE GESTION (PDG)

La première partie de l'action consistera à rédiger un plan de gestion, en utilisant des informations existantes, en réalisant des analyses et études complémentaires et en prenant en compte les enjeux du site.

1. Etat des lieux et diagnostic

- Collecte des informations existantes :
 - Urbanisme, foncier, zonages environnementaux
 - Historique du site : travaux antérieurs, usages, gestion
 - Données patrimoine naturel : faune, flore, milieux
 - Activités socio-économiques
- Réalisation de compléments d'inventaires naturalistes :
 - Habitats
 - Flore
 - Avifaune
 - Rhopalocères / Odonates
- Réalisation analyse qualité de l'eau
- Réalisation d'enquêtes usages de loisirs
- Analyse / Diagnostic + définition des enjeux :
 - Intérêt patrimonial espèces et milieux
 - Fonctionnement du corridor
 - Fonctionnement du site : hydro, dynamique des milieux...
 - Menaces et pressions sur site et sur bassins versants
 - Capacité à accueillir du public
 - Services écosystémiques

2. Définition des objectifs de long terme

- Objectifs de conservation / restauration / amélioration des habitats et des espèces

Ils seront définis suite aux études complémentaires, recueil des données existantes et définition des enjeux, qui apparaîtront lors des différentes phases de diagnostic. Certains axes se dégagent néanmoins :

- La préservation voire la restauration des pelouses sèches présentes sur les versants du Montraillant
 - Le maintien d'une agriculture de type élevage / prairie et maraîchage raisonné
 - Le maintien des coupures d'urbanisation
 - La préservation de la zone de roselière et zone humide au sud du lac
- Objectifs socio-économiques

Ils seront définis suite aux études complémentaires, recueil des données existantes et définition des enjeux, néanmoins il est déjà envisageable d'avancer que :

- La conciliation des usages sur le site (pêche, promeneurs, jeux d'enfants, campings cars, ...) est un volet primordial dans la définition des objectifs socio-économique

- La préservation des richesses naturelles présentes en lien avec l'évolution de la fréquentation du site (base de loisirs et « caravaning » qui est, par la politique communale actuelle, amenée à se développer)

La définition de ces objectifs aura pour but d'identifier les actions à mettre en œuvre dans le plan de gestion en faveur de la préservation et/ou restauration des milieux, espèces, habitats et continuités écologiques.

3. Définition des objectifs de court terme et du plan d'action

- Plan d'action
- Calendrier
- Chiffrage

AXE 2 : ANIMATION DE LA CONCERTATION AUTOUR DU PLAN DE GESTION

Ce second axe correspond à l'animation du plan de gestion, au niveau des instances de pilotage et de suivi

Création et animation des instances de pilotage et de suivi

- Comité de pilotage
- Comité technique
- Groupes de travail thématiques

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs :

- Entente entre les acteurs, sensibilisation des usagers à l'environnement dans lequel ils pratiquent une activité.
- Gestion raisonnée du site et de ses différents usages afin de lutter contre l'artificialisation de l'espace.
- Aménagement du site en cohérence avec son rôle écologique et son importance dans le cycle de reproduction des amphibiens résidant sur les versants boisés environnants.
- Meilleure connaissance de la population locale sur la spécificité du site.

Gains attendus :

- Préservation et amélioration de la connexion entre deux entités naturelles écologiques que sont le Montraillant et la chaîne de Belledonne.
- Pérennisation des espèces (voir réapparition d'espèces disparues).
- Limitation du taux d'écrasement des amphibiens lors de leur trajet entre leurs sites de reproduction (le lac) et leurs zones d'habitats (forêts des versants du Mont Pezard et du Montraillant et donc accroissement de la population d'amphibiens sur le territoire).
- Amélioration des connaissances sur le fonctionnement de cet écosystème pour mieux envisager l'aménagement du territoire et sa prise en compte dans les outils de planification (PLU, SCOT...) des politiques publiques.

- Réduction de la fragmentation des corridors de migrations des amphibiens, voire de la petite faune, liée aux infrastructures de transport.
- Population locale mieux informée et sensibilisée.

Livrables :

- Etat des lieux du plan de gestion : résultats des inventaires, analyses, ...
- Plan de gestion : enjeux, objectifs, plan d'actions, calendrier, budget, ...

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Ce site est identifié au SRCE comme corridor écologique « à remettre en bon état », permettant de relier le massif de Belledonne à celui de la Chartreuse. Par ailleurs, il joue le rôle de corridor local entre les réservoirs de biodiversité de Belledonne et du Montrailant. De plus, le secteur a été identifié comme secteur à enjeux dans l'étude préalable au CVB.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- | | | |
|-----------------------|------------------------------|------------------------|
| • CEN | • ONF | • Agriculteurs |
| • AAPPMA | • Groupement de sylviculture | • Détrier |
| • LPO | • CCCDS | • Valgelon-La Rochette |
| • ACCA locales | • CD | • Arvillard |
| • La Chapelle Blanche | | |

ACTIONS CORRELEES

- **Action 7-4** : Optimisation de la perméabilité des infrastructures à proximité du corridor du lac St Clair.

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de l'état des lieux écologique et hydraulique :
 - Diagnostic contexte écologique : Fonctionnement zones humides avec approche hydrographique, éventuels dysfonctionnements (dépôts de matériaux, etc.)
 - Inventaires biodiversité : Habitats naturels (identification et cartographie), flore (identification et cartographie des espèces d'intérêt patrimonial et espèces indésirables), faune (diagnostic sur Avifaune – Passereaux, insectes, rhopalocères et

odonates, amphibiens, autres selon observation).

- Contexte hydrologique : Détermination du bassin versant, modes et types d'écoulements des eaux alimentant le lac : **Cartographie de la dynamique écologique du site et du bilan hydrologique.**
- Réalisation du plan de gestion : Programme d'actions découlant du plan de gestion permettant d'améliorer le corridor écologique. **Validation du plan par les différents acteurs concernés.**

Indicateurs de résultats :

- Evolution des écrasements de crapelets sur la partie piétonne : Comptage sur une superficie donnée en période de sortie des crapelets et localisée sur le secteur le plus sensible (cartographie).
- Evolution du nombre d'amphibiens lors des migrations : Analyse des bilans de l'année et intégration dans les documents graphiques regroupant les années précédentes.
- Identification des aménagements à réaliser pour améliorer le corridor : Proposer des opérations qui pourraient être réalisées pour améliorer le passage de la faune entre Montrailant et Belledonne.
- Nombre de réunions de concertation organisées.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	2019	2020		2021	2022	2023	2024
Axe 1 : Etat des lieux et diagnostic							
Axe 1 : déf. des objectifs de long terme							
Axe 1 : déf. des objectifs court terme, plan d'actions							
Axe 2 : Animation de la concertation							

La rédaction du plan de gestion devra être terminée au plus tard fin 2020, car des actions pourront en découler. De plus, l'action 7-4 ne pourra être réalisée que suite à ce plan de gestion.

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 30 528 € TTC

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Collecte données état des lieux	126 €/j	12 j		1 512€
Inventaires naturalistes (prestation)	550 €/j	10j	5 500 €	6 600 €
Etude hydrologique du lac (prestation)	550€/j	4j	2 200 €	2 640 €
Analyse qualité de l'eau (prestation)	455 €	1		546 €
Formation/protocole comptage (prestation)	500 €/j	6.5j		3 250 €
Enquête usages	126 €/j	10j		1 260 €
Analyse / Diagnostic	126 €/j	15j		1 890 €
Elaboration des objectifs et du plan d'action	126 €/j	20j		2 520 €
Rédaction, mise en forme	126 €/j	5j		630 €
Accompagnement technique et scientifique (prestation)	600 €/j	10j	6 000 €	7 200 €
Publication, diffusion, impression			500 €	500 €
Echelle d'étiage	90 €	1		90 €
Animation de la démarche : COFIL (6j), COTECH (3j), Rencontres bilatérales (2 j), GT thématiques (4j)	126 €/j	15j		1 890 €
TOTAL				30 528 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

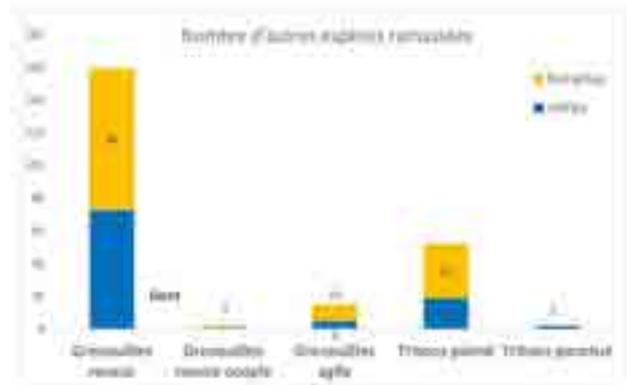
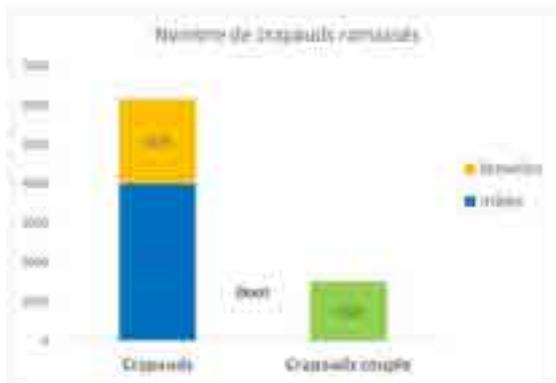
Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		TOTAL
				%	Montant	%	Montant	
Collecte données état des lieux	F		1 512	80	1 210	20	302	1 512
Inventaires naturalistes	F		6 600	80	5 280	20	1 320	6 600
Etude hydrologique	F		2 640	80	2 112	20	528	2 640
Analyse qualité de l'eau	F		546	80	437	20	109	546
Formation / protocole comptage	F		3 250	80	2 600	20	650	3 250
Enquête usages	F		1 260	80	1 008	20	252	1 260
Analyse / Diagnostic	F		1 890	80	1 512	20	378	1 890
Elaboration des objectifs et plan d'action	F		2 520	80	2 016	20	504	2 520
Rédaction	F		630	80	504	20	126	630
Acc. technique et scientifique	F		7 200	80	5 760	20	1 440	7 200
Publication, diffusion, impression	F		500	80	400	20	100	500
Echelle d'étiage	F		90	80	72	20	18	90
Animation démarche	F		1 890	80	1 512	20	378	1 890
TOTAL			30 528	80	24 423	20	6 105	30 528

CALENDRIER BUDGETAIRE

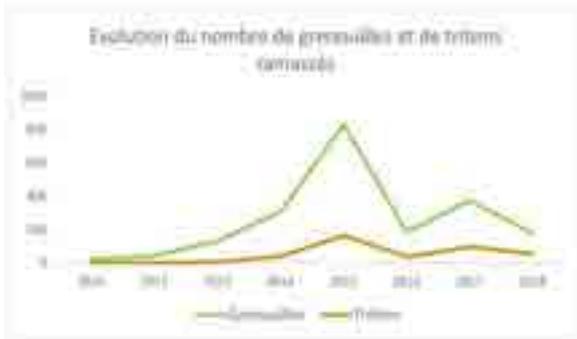
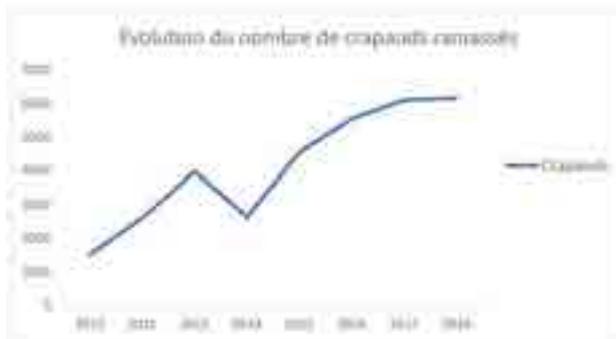
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Axe 1 : élaboration plan de gestion et animation	14 597	15 427					30 024
Axe 2 : Animation de la démarche suite au plan de gestion			126	126	126	126	504
TOTAL	14 597	15 427	126	126	126	126	30 528

ANNEXES

Bilan comptage de la saison 2018



Evolution du comptage entre 2010 et 2018



Estimation des volumes horaires nécessaires pour mener à bien le projet :

1. Identification, évaluation et analyse des pressions : 211 h

- À l'échelle des versants (assainissement, agriculture, foncier bâti, industriel, réseaux, réglementations, PLU),
- Externes au site (contamination des eaux, agriculture, réseaux d'eaux, bassin versants, réglementations),
- Liées aux usages et fonctions du site (enquête fréquentation touristique, pêcheurs, base de loisirs, qualité de l'eau).

2. Diagnostic et cartographie des bassins versants du lac Saint-Clair et des milieux humides associés : 200 h

- Analyse et présentation des rapports issus des diagnostics, identification et zonage des bassins versants en fonction de leur intérêt dans le rôle de connexion.

3. Rédaction et animation du plan de gestion : 100 h

Soit en tout : 511 h de travail sur 1 an et demi (70.5 semaines)

Soit environ 7 h de travail par semaine sur 1 an et demi soit une journée de temps de travail par semaine.

VOLET	TRA	N° ACTION	4-2
OBJECTIF OPERATIONNEL	Préservation et gestion des forêts alluviales		
ACTION	Plan d'action « Petit-Gelon »		
MAITRE D'OUVRAGE	CEN Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Par rapport au Gelon tout proche, le Petit Gelon (ou « canal des Moulins ») a un bassin versant relativement restreint (limité à 6 communes) et préservé. Son potentiel en tant que cours d'eau et son taux de boisements rivulaires justifient deux actions fortes de préservation et de renaturation : maîtrise foncière et travaux d'amélioration du lit.

Au-delà, les pelouses sèches et boisements feuillus du versant du Montraillant méritent la mise en œuvre d'une opération de sensibilisation des agriculteurs et de la population, permettant à la fois de déployer une déclinaison de la stratégie pelouses sèches sur ce mini-territoire, et d'expérimenter une démarche d'appartenance de ses exploitants et habitants.

Ce contexte et cette échelle permettent d'envisager une stratégie « holistique » de conservation et une exemplarité de gestion des milieux par le biais de la co-construction.

NB : Cette action constitue en quelque sorte, sur un « mini-territoire », un concentré géographique des objectifs et actions du CVB ; à ce stade les principales actions qui y sont prévues sont dispersées dans les fiches thématiques ou par acteurs.

LOCALISATION DE L'ACTION



Le bassin-versant du Petit-Gelon concerne les communes de La Trinité et Betton-Bettonnet, et dans une moindre mesure Villard-Sallet, Châteauneuf, Bourgneuf et Chamoux sur gelon (soit 6 communes).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Elaboration d'outils** facilitant la représentation du bassin versant, de ses principales composantes physiques et de son fonctionnement hydrologique et biologique.
- Mise en place et **animation d'un comité de pilotage local** (partage des problématiques, validation de la démarche générale et des acteurs concernés) et de groupes « entités » : coteaux et pelouses sèches d'une part, cours d'eau, boisements alluviaux et marais d'autre part.
- **Animation du BV** par le biais de visites sur sites, d'apports de connaissances sur les enjeux et les pratiques, d'échanges d'expériences... Utilisation des outils pour partager les usages, l'état des lieux, des propositions d'évolutions du paysage ...
- **Acquisition de plus de 10 Ha de forêt alluviale** : seul moyen d'assurer dans la pérennité la libre évolution sur ces boisements, dont une bonne partie contribue à des corridors du SRCE ; les travaux de restauration consisteront en renaturation des berges sur ce foncier maîtrisé.
- **Étude projet et réalisation de l'amélioration du lit** : projet piscicole largement centré sur le lit mineur, mais élargi latéralement à la faveur des tronçons acquis (méandrages ou adoucissements de berge). *NB : L'étude d'amélioration du lit de Gelon et petit Gelon, initialement prévue au CVB sous la maîtrise d'ouvrage FDPPMA, sera réalisée hors CVB.*
- **Concertation agricole** sur les pelouses sèches et, en fonction des résultats, travaux d'ouverture et d'aménagement pastoral, voire acquisitions.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs :

- Mettre en place une stratégie de gestion et de concertation permettant la conservation du milieu
- Intégrer les pelouses sèches des coteaux à la stratégie de préservation de ces milieux
- Améliorer la qualité du milieu aquatique suite à l'étude qui sera menée

Gains :

- Une partie significative des boisements alluviaux maîtrisée et mise en libre évolution ;
- Un ruisseau « optimisé » sur plusieurs kilomètres ;
- Une prise de conscience du bassin versant induisant une responsabilisation et le cas échéant une adaptation des usages ;
- Une pérennisation voire une restauration de pelouses sèches entretenues par agro-pastoralisme

Livrables :

- Outils de représentation du bassin versant
- Travaux d'optimisation du lit du cours d'eau suite à l'étude

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Ce ruisseau et ses annexes boisées constituent une trame turquoise « longitudinale », et un trait d'union entre des corridors transversaux du SRCE. La zone d'action comprend de nombreux réservoirs de biodiversité identifiés au SRCE : zones humides, ZNIEFF, ... Par ailleurs, le Montrailant a été identifié dans l'étude préalable au CVB comme réservoir de biodiversité, permettant de relier les corridors écologiques venant des Bauges et traversant la plaine de l'Isère à ceux venant de Belledonne via la plaine du Gelon.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRES(S) TECHNIQUE(S)

- | | | |
|---------------------|-------------------------|---------|
| • La Trinité | • AAPPMA | • AGATE |
| • Betton-bettonnet | • GDA | • CCCDS |
| • Villard-sallet | • SEA | • LPO |
| • Châteauneuf | • CASMB | • DDT |
| • Bourgneuf | • PNR Massif des Bauges | • AFB |
| • Chamoux sur Gelon | | |
| • FDPPMA | • BVVG | |

ACTIONS CORRELEES

- **1-1** : Définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages : il s'agit du seul secteur du territoire entièrement hors AOC, permettant donc une animation et des « sites pilotes » utiles pour la démarche avec le monde viticole
- **1-3** : Etude de faisabilité et d'opportunité d'installation d'un troupeau ovin/caprin : une partie des terrains pourra y contribuer
- **6-1** : Définition d'une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire : les boisements alluviaux constituent une tranche déjà identifiée de la stratégie à monter à l'échelle du territoire

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place d'un comité de pilotage

Indicateurs de résultats :

- Surfaces acquises (boisements alluviaux)
- Surface de marais ouverte

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Animation + mise en place COFIL local	Acquisitions + travaux marais	Acquisitions + constitution du dossier réglementaire	Etude PRO Acquisitions + suivi dossier réglementaire + signalétique découverte	Travaux de renaturation du lit	

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 209 977 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Travaux d'optimisation du lit du Petit Gelon	100 000 €			100 000 €
Travaux de réouverture et entretien de marais		1 ha		10 000 €
Acquisitions foncières	0.30 € / m ²	11 ha		34 873 €
Réouverture / équipement pastoral de pelouses sèches	<i>Intégré à la fiche action 1-1</i>			
Creusement de mares	<i>Intégré à la fiche action 2-2</i>			
Signalétique – information sentier découverte				10 000 €
TOTAL				154 873 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
<i>Etude « restauration du Gelon »</i>	<i>Réalisée hors CVB par la FDPPMA</i>			
Maîtrise d'œuvre travaux	336 €	20 j		6 720 €
Animation agricole et générale	336 €	30 j		10 080 €
Suivi animation foncière	336 €	2.5 j		840 €
Prestation recueil de PV				18 864 €
Frais de notaire				12 600 €
Etude aménagement léger pour découverte				3 000 €
Vidéo pédagogique	3 000 €	1		3 000 €
TOTAL				55 104 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Travaux lit du petit Gelon	I		100 000	30	30 000	70	70 000	100 000
Travaux du marais	I		10 000	30	3 000	70	7 000	10 000
Acquisitions foncières	I		34 873	30	10 462	70	24 411	34 873
Signalétique sentier	I		10 000	30	3 000	70	7 000	10 000
TOTAL I			154 873		46 462		108 411	154 873
Maitrise d'œuvre travaux	F		6 720	30	2 016	70	4 704	6 720
Anim. agricole / générale	F		10 080	30	3 024	70	7 056	10 080
Animation foncière	F		840	30	252	70	588	840
Prestation recueil PV	F		18 864	30	5 659	70	13 205	18 864
Frais notaire	F		12 600	30	3 780	70	8 820	12 600
Etude sentier	F		3 000	30	900	70	2 100	3 000
Vidéo	F		3 000	30	900	70	2 100	3 000
TOTAL F			55 104		16 531		38 573	55 104
TOTAL			209 977		62 993		146 984	209 977

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Travaux petit gelon					100 000		100 000
Travaux marais		10 000					10 000
Acquisitions			14 873	20 000			34 873
Signalétique				10 000			10 000
TOTAL I		10 000	14 873	30 000	100 000		154 873
Maitrise d'œuvre, animation, frais acquisition	8 080	21 092	16 572		3 360		49 104
Etude sentier				3 000			3 000
Vidéo					3 000		3 000
TOTAL F	8 080	21 092	16 572	3 000	6 360		55 104
TOTAL	8 080	31 092	31 445	33 000	106 360		209 977

VOLET	TRA	N° ACTION	4-3
OBJECTIF OPERATIONNEL	Restauration des cours d'eau et plans d'eau		
ACTION	Renaturation du Bondeloge aval		
MAITRE D'OUVRAGE	SISARC – Commune de Porte-de-Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

En 2009, Métropole-Savoie en lien avec le CEN met en place des actions de préservation de deux corridors à titre pilote (Bauges - Chartreuse et Chartreuse - Belledonne), à travers des contrats de territoires corridors biologiques : identification et cartographie à l'échelle du département, plan d'actions, animation auprès des maîtres d'ouvrages.

Occupant le «Y» entre les piémonts des massifs des Bauges, de Chartreuse et de Belledonne, le Bondeloge est d'importance majeure, aussi bien pour l'Isère qu'en termes de connectivité entre les massifs. Ce cours d'eau naturel traversait autrefois la plaine, longeant l'Isère sur 3km pour se jeter dans le Glandon. Dans les années 1970, il a été court-circuité, le faisant plonger dans l'Isère par une chute d'au moins trois mètres de haut.

C'est dans ce contexte que l'ex Communauté de Communes du Pays de Montmélian, au cœur des enjeux de la trame verte et bleue, s'est lancée dans une réflexion de renaturation du Bondeloge aval, intégrant la reconnexion avec l'Isère (via une passe à poissons). Ce projet a été repris et conservé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie en 2014 suite à la fusion.

A la vue des multiples contraintes et après discussions avec les services de l'Etat, à qui incombent les obligations de continuité écologique au niveau de la digue de l'Isère, le projet de passe à poissons est repris par l'Etat.

Au final, la Communauté de Communes Cœur de Savoie n'est plus Maître d'Ouvrage de la passe à poissons mais seulement de la **renaturation du lit du cours d'eau** (sur environ 1 km).

L'objectif est ainsi de rétablir un bon état écologique et d'améliorer l'attractivité piscicole sur l'ensemble du linéaire par une restauration hydromorphologique de tronçon aval du Bondeloge accompagné d'une reconnexion de celui-ci avec la zone humide. En complément de cette renaturation, la commune de Porte-de-Savoie souhaite réaliser un sentier pédagogique sur le thème des continuités écologiques et des travaux associés aux restaurations (passe à poisson, reméandrage, ...), afin de sensibiliser les citoyens.

En complément de cette action, d'autres travaux de renaturation du Bondeloge portés par le CEN sont prévus plus en amont sur la commune de St Jeoire Prieuré : ce cours d'eau bénéficiera donc à la fin des travaux d'une renaturation sur une grande partie de son linéaire, en complément des travaux de reconnexion avec l'Isère déjà réalisés.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se situe sur la commune de Porte-de-Savoie (fusion de Francin et Les Marches au 1^{er} Janvier 2019), sur la partie aval du Bondeloge, entre le pont de Morételet et la confluence avec l'Isère.

Le linéaire de l'action s'étend sur environ 1.1 km, de l'aval du pont de Morételet (D2 à D1006) à la confluence avec l'Isère, sur le territoire de la commune de Porte-de-Savoie dans un secteur non domanial.

L'emprise du secteur à aménager est délimitée en rive droite par le haut de berge actuel (présence de parcelles agricoles exploitées sur le secteur amont et de réseaux sur le secteur aval). En rive gauche cette emprise est limitée par le talus de la voie ferrée. Le profil en long du cours d'eau ne pourra varier qu'entre les deux traversées de conduites de gaz.

Le chemin piétonnier évoluera le long du Bondeloge, seules les contraintes foncières sont limitantes.



DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consiste à rétablir un bon état écologique et à améliorer l'attractivité piscicole sur l'ensemble du linéaire, par une renaturation hydromorphologique du tronçon aval du Bondeloge accompagné d'une reconnexion de celui-ci avec la zone humide. En complément, le sentier pédagogique permettra de sensibiliser et informer le grand public.

Une partie des aménagements prévus est située sur du foncier privé, représentant environ 3.3Ha à acquérir.

Dans l'emprise de ce projet, des espèces invasives sont présentes, ce qui engendrera une gestion spécifique : arrachage manuel des jeunes plants, coupe ou dessouchage des plants adultes, destruction ou évacuation des souches et débris végétaux, revégétalisation de la zone suite aux travaux avec des essences autochtones.

Renaturation du cours d'eau (communauté de communes)



Les aménagements à réaliser sont séparés en 2 tronçons, suite à l'étude réalisée précédemment et au diagnostic.

- **Un tronçon médian**, de 470ml, qui présente des zones de frayères effectives et potentielles, avec une mosaïque de faciès d'écoulement pauvre. Sur cette partie, l'objectif des aménagements sera de conserver les zones de frayères effectives, développer les zones potentielles, et diversifier les écoulements entre ces différentes zones.
- **Un tronçon aval**, de 575ml, qui est dépourvu de frayères et de mosaïques de faciès d'écoulement, avec une zone humide déconnectée. Sur ce tronçon, les objectifs seront de développer des zones de frayères potentielles, diversifier les habitats et les écoulements, et créer un bras secondaire.

- banquettes + blocs libres + radier
- épis alternés + blocs libres + radier
- banquettes + épis + blocs libres + radier
- blocs libres + radier

Sur ces deux tronçons, la diversification des écoulements et des habitats se fera grâce à différents éléments implantés le long du linéaire :

Ouvrage	Qté	Coupe type / vue en plan
Blocs libres	90 m ²	
Radier en enrochement libre	68 m ²	
Bras secondaire	300 ml	

Ouvrage	Qté	Coupe type / vue en plan
Banquette en pins végétaux	15 unités soit 150 ml	
Epis en pins végétaux	8 unités soit 48 ml	

	<p>Travaux aval. Mise en place de banquettes, blocs libres et ralisé pour - diversifier les écoulements ainsi les fluxes effectives - créer des habitats à hauteur des frayères potentielles et autres les zones de frayères effectives et potentielles.</p>		<p>Travaux aval. Création d'un fil rigide en bois gauche pour reconstituer le lit naturel avec la pose verticale.</p>
	<p>Travaux aval. Mise en place de banquettes, blocs libres, blocs libres et ralisé pour - diversifier les écoulements - créer des habitats</p>		<p>Travaux aval. Mise en place de banquettes, blocs libres, blocs libres et ralisé pour - diversifier les écoulements - créer des habitats</p>
	<p>Travaux aval. Mise en place de blocs libres et ralisé pour - diversifier les écoulements - créer des habitats</p>		

Réalisation du sentier de valorisation (Commune de Porte-de-Savoie)

Le cheminement piétonnier prévu évoluera sur les deux rives du Bondeloge, sera d'une largeur d'environ 2m, et d'une longueur d'environ 900m.

Ce projet aura pour but de faire redécouvrir ce cours d'eau aux habitants de la commune et de Cœur de Savoie, permettant de valoriser, d'expliquer et de vulgariser l'ensemble des travaux de méandrage, de reprofilage des berges, de création de zones de submersion temporaires, et création de la passe à poissons.

Ce cheminement sera réalisé en matériaux naturels type tout venant et concassés, en étant submersible sur certains secteurs pour permettre au ruisseau des débordements ponctuels. Il y aura de petites échappatoires aux endroits stratégiques permettant de se rapprocher du ruisseau et pourvues de panneaux explicatifs sur les aménagements et la biodiversité.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Amélioration de la diversité écologique du Bondeloge (milieux aquatiques et rivulaires) :

L'amélioration de la qualité physique du Bondeloge est un des objectifs majeurs de ce projet. Il s'agit de restaurer la qualité des habitats aquatiques et rivulaires afin d'améliorer la biodiversité. La restauration du compartiment aquatique doit permettre d'augmenter l'attractivité piscicole en diversifiant les habitats aquatiques ainsi que les écoulements. Les espèces cibles sont la truite Fario et le Chabot. Dans le même temps, les milieux rivulaires et annexes seront restaurés : plantations arbustives et arborescentes, création d'annexes hydrauliques, reconnexion du Bondeloge avec la zone humide...

Amélioration de la ripisylve du Bondeloge, restauration du corridor et de la zone humide :

L'objectif des travaux est également de recréer un corridor fonctionnel majeur en lien avec le projet de reconnexion du Bondeloge à l'Isère porté par l'Etat. Le rétablissement des fonctionnalités de ce corridor permettra de relier les réservoirs de biodiversité liés aux massifs des Bauges, de la Chartreuse et de Belledonne.

Réalisation d'un cheminement piétonnier à proximité du cours d'eau :

Ce sentier pédagogique participera à la préservation et à la connaissance de ces milieux fragiles.

Globalement, ce projet vise la renaturation de l'ensemble des compartiments (milieu aquatique, ripisylve, milieux annexes) du Bondeloge aval, dans la continuité des travaux réalisés plus en amont sur Myans et Chignin par le CEN et la réalisation de la passe à poissons à la confluence avec l'Isère réalisée par l'Etat : il s'agit donc d'un projet global de restauration de ce cours d'eau.

Les livrables seront les travaux de renaturation réalisés, le sentier pédagogique créé, ainsi que les panneaux de sensibilisation / explication.

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Accompagner la mise en œuvre du SRCE
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Le secteur à renaturer a une importance majeure en termes de connexions, car il constitue un des derniers corridors permettant de relier la plaine agricole de Francin (et la Chartreuse) aux Bauges. En effet, l'étude préalable au Contrat Vert et Bleu a permis d'identifier un corridor local longeant l'Isère puis le Bondeloge, et permettant de rejoindre les Bauges par la suite via le corridor régional identifié au SRCE.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRES(S) TECHNIQUE(S)

- CEN
- CD
- SISARC
- DDT
- AFB

ACTIONS CORRELEES

- **4-6** : Restauration du Bondeloge amont

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Dans le cadre du dossier Loi sur l'eau, une étude des potentialités écologiques de la zone a été réalisée en 2016 et permettent d'avoir les premiers éléments faunistiques et floristiques du secteur. **Ces informations seront complétées par des inventaires (à prévoir) permettant d'établir plus précisément « l'état 0 ».**

En fonction de ces éléments, les groupes permettant le suivi du site seront identifiés et feront l'objet d'une évaluation. On peut d'ores et déjà prévoir les suivis suivants :

Flore et habitats, qualité piscicole, hydro-biologique et physico-chimique

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation du sentier
- Mise en place de l'animation foncière
- Réalisation des travaux

Indicateurs de résultats :

- Gestion des espèces invasives
- Linéaire de cours d'eau renaturé
- Fréquentation du sentier

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Acquisitions	Travaux	Evaluation			

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total de l'action : 410 400 € TTC

	Investissement	Fonctionnement	Total
SISARC	300 000 €	-	300 000 €
Commune de Porte-de-Savoie	110 400 €	-	110 400 €
Total	410 400 €	-	410 400 €

Maitrise d'ouvrage SISARC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Acquisitions foncières			25 000 €	30 000 €
Frais pour acquisitions			15 000 €	18 000 €
Travaux			210 000 €	252 000 €
TOTAL			250 000 €	300 000 €

Maitrise d'ouvrage Commune de Porte-de-Savoie

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Création du cheminement piéton	18 000 € HT	1	18 000 €	21 600 €
Création de passerelles	23 000 € HT	2	46 000 €	55 200 €
Fourniture + pose des panneaux pédagogiques	3 500 €	8	28 000 €	33 600 €
TOTAL			92 000 €	110 400 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

SISARC :

Libellé	I/ F	Coût HT	Coût TTC	Région		Co-financ. AERMC		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Acquisitions foncières	I	25 000		30	7 500	50	12 500	20	5 000	25 000
Frais pour acquisitions	I	15 000		30	4 500	50	7 500	20	3 000	15 000
Travaux	I	210 000		30	63 000	50	105 000	20	42 000	210 000
TOTAL		250 000			75 000		125 000		50 000	250 000

Commune de Porte-de-Savoie :

Libellé	I/ F	Coût HT	Coût TTC	Région		CD		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Création chemin	I	18 000		30	5 400	50	9 000	20	3 600	18 000
Création passerelles	I	46 000		30	13 800	50	23 000	20	9 200	46 000
Panneaux pédagogiques	I	28 000		30	8 400	50	14 000	20	5 600	28 000
TOTAL		92 000			27 600		46 000		18 400	92 000

CALENDRIER BUDGETAIRE

	MOA	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Acquisitions foncières	SISARC	25 000						25 000
Frais acquisition	SISARC	15 000						15 000
Travaux	SISARC		210 000					210 000
Chemin	Porte de Savoie		18 000					18 000
Passerelles	Porte de Savoie		46 000					46 000
Panneaux	Porte de Savoie		28 000					28 000
TOTAL		40 000	302 000					342 000

VOLET	TRA	N° ACTION	4-4
OBJECTIF OPERATIONNEL	Restauration des cours d'eau et plans d'eau		
ACTION	Renaturation des berges du Lac de Ste Hélène		
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de communes Cœur de Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Le lac de Sainte Hélène, situé dans la vallée du Coisin, est un lac naturel d'origine postglaciaire d'une superficie d'environ 25Ha, avec une profondeur maximale d'environ 10m. Ce site est classé en ZNIEFF, et fait partie du zonage Natura2000 S12 « Réseau de Zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère ».

Des travaux de renaturation ont eu lieu ces dernières années en amont sur le Coisin et en aval sur le Coisetan, notamment dans le cadre des contrats corridors Bauges-Chartreuse-Belledonne. Des aménagements à destination des promeneurs et pêcheurs sont présents sur et autour du lac : pontons de pêche et d'amarrage pour les barques de pêche, sentier de promenade, zone de pique-nique,

Cette action consistera à rectifier une opération de curage d'une partie nord du lac, réalisée par l'AAPPMA il y a quelques années dans le but de création d'une frayère. Ce curage a conduit à la création de berges abruptes, et des espèces invasives se sont développées sur la zone. L'enjeu sera donc de renaturer cette berge, tout en restaurant une partie de zone humide à proximité immédiate sur laquelle les déblais de cette opération ont été déposés. Toutes les parcelles situées à proximité du lac sur lesquelles vont se dérouler l'action appartiennent à la Communauté de communes.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se situe sur la commune de Sainte Hélène du Lac, au niveau de la berge nord-est du lac.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action consistera à :

- Adoucir les berges abruptes au niveau de la récente frayère
- Restaurer 1 000 m² de ZH (enlèvement du remblai - dépôt de tourbe)
- Éradiquer les plantes invasives présentes sur le remblai
- Préserver les espèces protégées au pied du remblai
- Créer des annexes hydrauliques favorables à la biodiversité, par exemple des mares, en lien avec l'action 2-2 « Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune ».

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs et gains :

- Diversification et amélioration écologique de la baie Nord Est du lac (prairie inondable)
- Création d'une interface milieu aquatique / milieu terrestre (roselière)
- Restauration de la biodiversité sur ce secteur

Livrables :

- Travaux de renaturation, d'élimination des invasives et de création des annexes hydrauliques

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans l'orientation n°6 du SRCE « Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques ».

Le lac de Sainte Hélène est identifié comme réservoir de biodiversité au SRCE, à proximité immédiate des corridors écologiques identifiés à l'échelle Départementale (déclinaison des corridors SRCE à l'échelle départementale).

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- CEN
- AAPPMA
- Communes
- FDPPMA
- DDT
- AFB

ACTIONS CORRELEES

- **2-2** : Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune
- **3-1** : Définition d'une stratégie de préservation des zones humides

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation des travaux d'adoucissement des berges
- Eradication des plantes invasives

Indicateurs de résultats :

- Surface de milieux naturels recréés
- Surface de zone humide restaurée
- Surface de plantes invasives traitées

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
	X				

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 72 000 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Etudes (Loi sur l'eau, inventaires faune/flore, ...)			5 000 €	6 000 €
Maitrise d'œuvre			5 000 €	6 000 €
Travaux renaturation berges + ZH			50 000 €	60 000 €
TOTAL			60 000 €	72 000 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	
Etudes	I	5 000		80	4 000	20	1 000	5 000
Maitrise d'œuvre	I	5 000		80	4 000	20	1 000	5 000
Travaux	I	50 000		80	40 000	20	10 000	50 000
TOTAL		60 000			48 000		12 000	60 000

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Etudes		5 000					5 000
Maitrise d'œuvre		5 000					5 000
Travaux		50 000					50 000
TOTAL		60 000					60 000

VOLET	TRA	N° ACTION	4-5
OBJECTIF OPERATIONNEL	Restauration des cours d'eau et plans d'eau		
ACTION	Restauration du nant Pichut		
MAITRE D'OUVRAGE	CEN Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Le Nant Pichut se jette dans le Coisin dans la partie amont du site Natura 2000 S12 « Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère », dans un terrain confié par la Communauté de Communes au CEN Savoie après reméandrage. Juste à l'amont du site N2000, le cours d'eau a été rectifié (privant un boisement naturel de ses eaux).

La faisabilité technique et réglementaire d'une remise partielle dans son cours d'origine a été confirmée par la DDT et la CCCS. Un accord de principe pour l'étude projet a été donné par la commune de St Pierre de Soucy.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se situe sur la commune de St Pierre de Soucy ; la partie chantier concerne une parcelle communale relevant du régime forestier, et des parcelles privées de forêt alluviale qui seraient à acquérir.



DESCRIPTIF DE L'ACTION

- **Étude projet** : entrée hydraulique, écologique et génie-civiliste ; calage amont (entrée dans le milieu naturel – surverse à laisser ou non dans le fossé actuel) et calage aval (connexion ou non au Coisin), création d'un lit très peu marqué.
- **Animation foncière** : des parcelles sont à acquérir ; une autorisation de travaux ou convention d'usage peuvent suffire à court terme mais étant donné la nature des travaux une maîtrise foncière est préférable.
- **Animation agricole** : la partie amont ne serait pas retouchée si ce n'est par concertation avec l'exploitant quant à l'entretien de ses berges et de la bande enherbée.
- **Travaux** : 350 ml de cours à recréer.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs et gains :

- 16 215 m² de forêt alluviale acquis ou maîtrisés
- Meilleure hydratation de ce secteur de forêt humide (de l'ordre de 3 ha)
- 30 mètres de chenal supplémentaire, 145 ml de monoculture évités, donc autoépuration renforcée

Livrables :

- Etude projet
- Acquisitions foncières
- Travaux de renaturation

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans l'orientation n°6 du SRCE : « Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques ».

Une partie du site est classée en zone humide, et la forêt alluviale fait partie du site Natura2000 S12 « réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère ». Il s'agit donc d'une zone identifiée comme réservoir de biodiversité au SRCE, à proximité des corridors écologiques déclinés à l'échelle départementale.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- St Pierre de Soucy
- ONF
- DDT
- AFB
- CD
- CCCDS

ACTIONS CORRELEES

- **6-1** : Définition d'une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de l'étude projet
- Réalisation des travaux
- Mise en œuvre de l'animation foncière

Indicateurs de résultats :

- Surface de forêt alluviale acquise
- Linéaire de cours d'eau restauré

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Négociation foncière + étude projet	Etude PRO + concertation	Travaux + suivi			

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 45 059 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Acquisitions	0,35 € / m ²	16 215		5 675 €
Travaux (chenal : évaluation 0,5 m ³ au ml + embouchure)		200 m ³		18 000 €
TOTAL				23 675 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Etude projet – dossiers de consultation - CCTP	12 000 €	1		12 000 €
Suivi étude projet	336 € / j	5 j		1 680 €
Maîtrise d'œuvre	336 € / j	5 j		1 680 €
Concertation exploitant	336 € / j	1 j		336 €
Animation foncière (régie)	336 € / j	8 j		2 688 €
Frais notaire				3 000 €
TOTAL				21 384 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	
Acquisitions	I		5 675	30	1 703	70	3 972	5 675
Travaux	I		18 000	30	5 400	70	12 600	18 000
TOTAL I			23 675		7 103		16 572	23 675
Etude projet	F		12 000	30	3 600	70	8 400	12 000
Suivi étude	F		1 680	30	504	70	1 176	1 680
Maitrise d'œuvre	F		1 680	30	504	70	1 176	1 680
Concertation	F		336	30	101	70	235	336
Animation foncière	F		2 688	30	806	70	1 882	2 688
Frais notaire	F		3 000	30	900	70	2 100	3 000
TOTAL F			21 384		6 415		14 969	21 384
TOTAL			45 059		13 518		31 541	45 059

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Acquisitions		5 675					5 675
Travaux			18 000				18 000
TOTAL I		5 675	18 000				23 675
Etude projet	12 000						12 000
Suivi étude	1 680						1 680
Maitrise d'œuvre			1 680				1 680
Concertation			336				336
Animation foncière		2 688					2 688
Frais notaire		3 000					3 000
TOTAL F	13 680	5 688	2 016				21 384
TOTAL	13 680	11 363	20 016				45 059

VOLET	TRA	N° ACTION	4-6
OBJECTIF OPERATIONNEL	Restauration des cours d'eau et plans d'eau		
ACTION	Restauration du Bondeloge amont		
MAITRE D'OUVRAGE	CEN Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Le ruisseau du Bondeloge est un élément essentiel du corridor Bauges-Chartreuse-Belledonne ; il vient de bénéficier d'une reconnexion de son embouchure dans l'Isère (travaux réalisés par l'Etat), et la renaturation d'un tronçon aval est prévue dans le cadre du CVB, via la fiche action n°4-3 « Renaturation du Bondeloge aval ».

Sa partie amont requiert également des opérations de requalification ; notamment dans le site du marais de Bondeloge, restauré et géré par le CEN, où il a été surcreusé et rectifié sur 600 mètres. Ce dernier est propriétaire de plus de la moitié de sa berge (rive gauche).

Un projet de renaturation de ce linéaire est envisagé avec une triple visée d'habitat piscicole, de qualité et de connectivité de zone humide, et de restauration des trames (trame turquoise).

LOCALISATION DE L'ACTION



Le projet se situe à 50% sur la commune de Myans, où le CEN est propriétaire des terrains, et à 50 % sur St Jeoire Prieuré.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Partie **étude** : il s'agit à la fois d'une étude projet, et d'un dossier réglementaire (loi sur l'eau) ; celle-ci bénéficie d'une expertise de la part de la FDPPMA.
- Partie « **foncier** » : grosse moitié aval propriété du CEN Savoie ; sur une petite moitié amont, une autorisation de travaux sera à obtenir (5 parcelles).
- Partie **travaux** : il s'agit de créer un « lit moyen » par élargissement du profil et de la surface en eau, tout en créant un lit mineur diversifié et resserré ; un adoucissement de la berge permettra l'installation d'une végétation naturelle de marais aujourd'hui absente.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs et gains :

- 600 mètres de linéaire restaurés soit 2000 m² de milieux aquatiques et 2000 m² de milieux palustres créés.
- Une amélioration des habitats piscicoles, dans le prolongement de sa toute récente reconnexion dans l'Isère.

Livrables :

- Etude projet et réalisation des travaux

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans l'orientation n°6 du SRCE, « Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques ».

La zone d'action, en plus d'être classée en réservoir de biodiversité car faisant partie des zones humides, est située dans un corridor identifié au SRCE, permettant de relier le massif des Bauges à celui de la Chartreuse.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- | | |
|--------------------------------|--------|
| • FDDPPMA | • CCCS |
| • SNCF | • DDT |
| • Commune de St Jeoire-Prieuré | • AFB |

ACTIONS CORRELEES

- **4-3** : Renaturation du Bondeloge aval

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de l'étude projet
- Obtention des autorisations de travaux
- Réalisation des travaux

Indicateurs de résultat :

- Linéaire et surface de milieux humides et aquatiques restaurés

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Foncier + Etude PRO		Dossiers réglementaires	Travaux		

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 198 400 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Travaux (5000 m ³ ; 650ml)				150 000 €
TOTAL				150 000 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Etude projet Dossier réglementaire et de consultation	25 000 €	1		25 000 €
Maîtrise d'œuvre	15 000 €	1		15 000 €
Suivi étude + chantier CEN	336 € / j	25 j		8 400 €
TOTAL				48 400 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	
Travaux	I		150 000	30	45 000	70	105 000	150 000
TOTAL I			150 000		45 000		105 000	150 000
Etude projet	F		25 000	30	7 500	70	17 500	25 000
Maitrise d'œuvre	F		15 000	30	4 500	70	10 500	15 000
Suivi	F		8 400	30	2 520	70	5 880	8 400
TOTAL F			48 400		14 520		33 880	48 400
TOTAL			198 400		59 520		138 880	198 400

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Travaux				150 000			150 000
TOTAL I				150 000			150 000
Etude projet + suivi	8 360	10 040	15 000				33 400
Maitrise d'œuvre				15 000			15 000
TOTAL F	8 360	10 040	15 000	15 000			48 400
TOTAL	8 360	10 040	15 000	165 000			198 400

VOLET	TRA	N° ACTION	4-7
OBJECTIF OPERATIONNEL	Restauration des cours d'eau et plans d'eau		
ACTION	Restauration de la Bialle		
MAITRE D'OUVRAGE	AAPPMA Les pêcheurs Chambériens		

CONTEXTE - ENJEUX

La basse Bialle semble avoir perdu une partie de son attrait pour la faune piscicole. Deux secteurs à la morphologie différente se succèdent.

- Un premier secteur entre la zone d'expansion du marais de « La Paillarde » et le pont de la piste menant à « Les Iles » se caractérise encore par une zone relativement naturelle et fonctionnelle.
- Le second secteur entre le pont de la piste menant à « Les Iles » et la confluence avec l'Isère possède un fond plus colmaté, des écoulements plus lents et un habitat *a priori* moins fonctionnel.

Ce secteur de la Bialle s'inscrit dans un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de « la Bialle et les bassins Mollard » datant de 1996 lui-même inscrit dans le réseau Natura 2000 dont le plan de gestion est en cours de réactualisation par le CEN.

Ce cours d'eau résulte de la création d'un réseau de drainage en arrière des endiguements de l'Isère. Ces drains servaient alors à collecter les petits affluents descendant des versants de part et d'autre de la vallée et avait un effet de drainage des zones humides et des anciens lits de l'Isère pour créer des nouvelles zones agricoles dans la plaine de l'Isère.

Ce cours d'eau en partie d'origine phréatique alimenté par la nappe de l'Isère est exploité par une pisciculture à salmonidé. Aucun travail de restauration n'a été fait sur ce cours d'eau en dehors de son exutoire à l'Isère qui a fait l'objet d'arasement de banc par le SISARC.

Le classement en 1^{er} catégorie piscicole est justifié par la présence de la truite et de l'ombre commun en abondance, mais le peuplement piscicole est également composé d'espèces de cyprinidés d'eaux vives (blageon notamment), de lamproie de Planer mais aussi de brochet. Le caractère phréatique et la forte connexion avec les zones humides latérales sont à l'origine d'un cortège d'espèces piscicoles très diversifié, d'habitats particuliers (herbiers aquatiques d'eau courante) et de faune amphibie (libellules et amphibiens).

Une animation foncière a déjà été menée par la SAFER avec une enquête sur la dureté et une première proposition de conventionnement ou d'achat avec les propriétaires publics et privés. Les travaux ont été dimensionnés en AVP sur des parcelles maîtrisées.

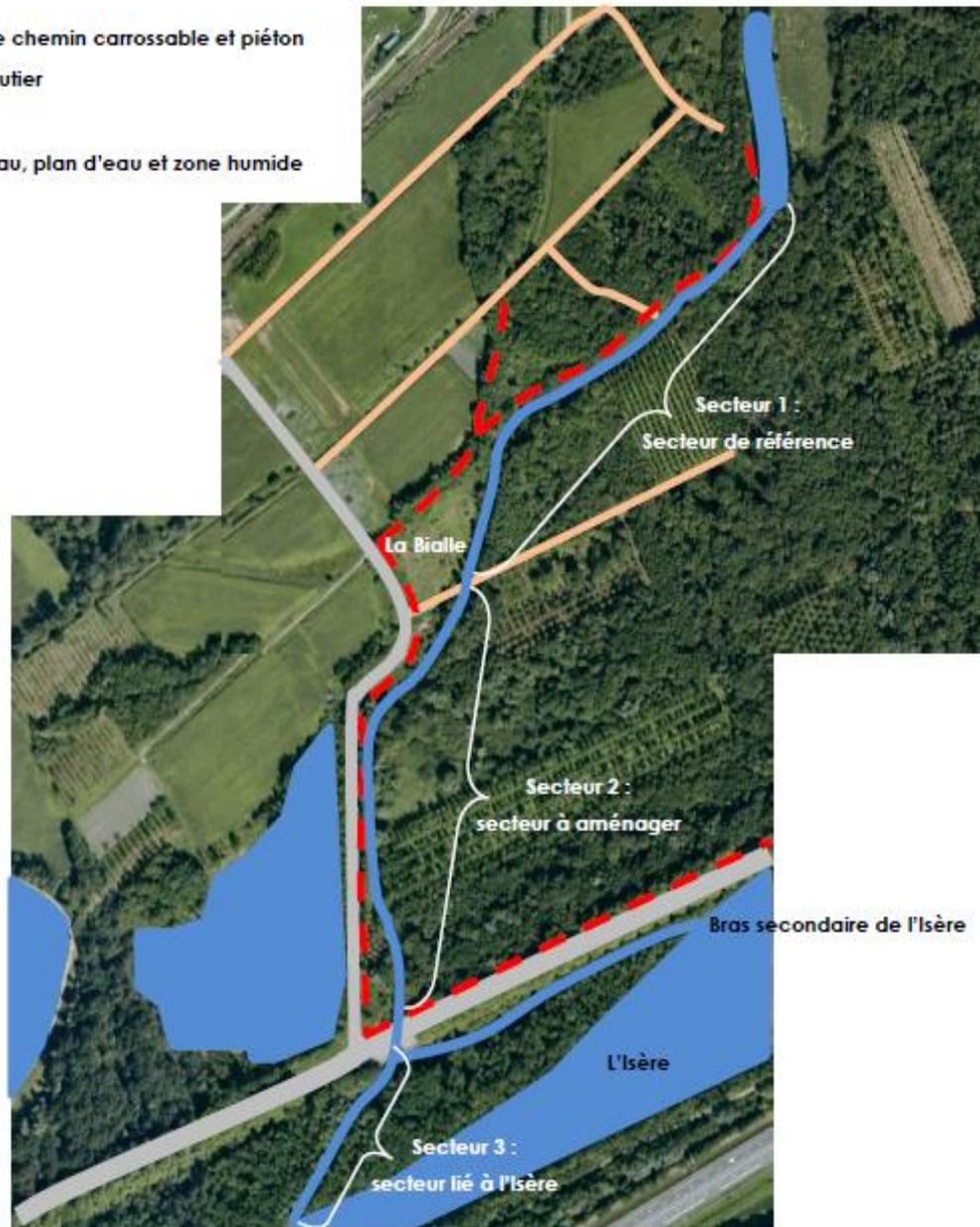
Les espèces cibles de la renaturation sont pour le peuplement piscicole : la truite, l'ombre commun mais aussi les petites espèces d'accompagnement devenues rares à l'échelle départementale comme l'épinoche et la lamproie de Planner. Les objectifs de la restauration visent également à créer des habitats favorables aux odonates et aux herbiers aquatiques.

LOCALISATION DE L'ACTION



La zone d'intervention se situe sur deux communes : St-Pierre-d'Albigny en rive droite et Châteauneuf en rive gauche (la limite précise entre les deux communes ne coïncide pas précisément au tracé actuel de la Bialle).

-  Réseau de chemin carrossable et piéton
-  Réseau routier
-  Digue
-  Cours d'eau, plan d'eau et zone humide

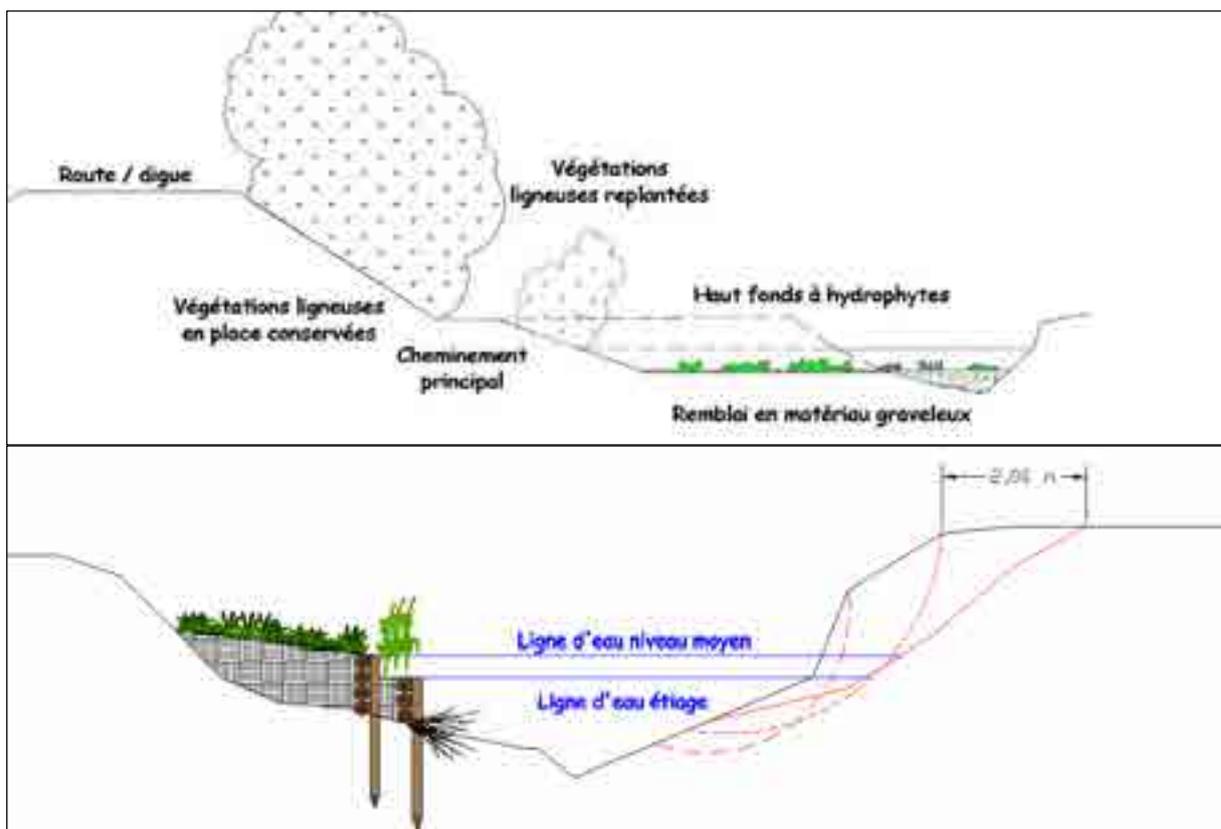


DESCRIPTIF DE L'ACTION

Projet interventionniste de création de banquettes alternées en lit mineur, création de hauts fonds à hélrophytes et création de radier favorable aux herbiers aquatiques et concernant le cours d'eau de la Bialle.

Les objectifs sont :

- Diversifier l'habitat aquatique du lit mineur.
- Restaurer le fonctionnement écologique du cours d'eau, en particulier par la création de zones de reproduction pour la faune aquatique.
- Améliorer son potentiel écologique.





Deux zones de déblais en berge créeront des hauts fonds à hélophytes et hydrophytes en contact avec la Bialle. Les déblais générés seront utilisés comme matériaux de remblais des banquettes.

Une surlargeur du lit actuel sera créée par déblais de la berge rive droite.

Un rehaussement du fond sera fait par la pose de deux seuils de fonds au-dessus du fond actuel. Le lit sera comblé avec des matériaux de remblais graveleux favorables à la mise en place d'hydrophytes et de frayères à truite.

Quatre banquettes alternées en berge seront créées à l'intérieur du lit actuel de la Bialle. La bordure des banquettes, du côté lit, sera constituée de troncs d'arbres superposés et arrimés à des pieux battus.

Une réouverture ponctuelle du milieu, favorable à l'éclaircissement du lit, sera faite par coupe sélective et gestion de la végétation de berge. Un cheminement piéton de 1 à 1,5 m de largeur sera créé également lors de cette coupe sélective.

	Lit non cadastré de la Bialle
	Cheminement piéton 1,5 m créé par suppression de la végétation
	Banquettes
	Hauts fonds à hélophytes
	Nouveau lit de la Bialle
	Seuil de fond
	Entrée en terre de terrassement
	Recharge sédimentaire graveleuse

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

L'AAPPMA de Chambéry, détentrice des baux de pêche, souhaite tirer parti des possibilités d'amélioration physique du secteur et de son fonctionnement piscicole.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- CCCS
- FDPPMA
- CEN
- AFB
- DDT

ACTIONS CORRELEES

- **3-1** : Définition d'une stratégie de préservation des zones humides
- **4-8** : Mise en œuvre du plan d'action contre la dissémination des plantes invasives sur les cours d'eau et plans d'eau

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Le suivi se basera sur les mesures d'état initial réalisées en 2010-2012 qui concernaient :

- Faune aquatique (MAG20, pêche d'inventaires, suivi thermique)
- Végétation aquatique (transect de végétation)
- Faune amphibia (odonates)

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation des travaux

Indicateurs de résultats :

- Linéaire et surface d'habitats restauré/créé
- Suivi faune/flore aquatique, faune amphibia, avant et après aménagement

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dossier loi sur l'eau	Travaux	Suivi		Suivi	suivi

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 145 000 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Travaux				112 000 €
Dossier loi sur l'eau			15 000 €	18 000 €
Suivi	5 000 € TTC	3		15 000 €
TOTAL				145 000 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I/ F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Travaux	I		112 000	80	89 600	20	22 400	112 000
Dossier loi sur l'eau	I		18 000	80	14 400	20	3 600	18 000
Suivi	I		15 000	80	12 000	20	3 000	15 000
TOTAL			145 000	80	116 000	20	29 000	145 000

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Travaux		112 000					112 000
Dossier loi sur l'eau	18 000						18 000
Suivi			5 000		5 000	5 000	15 000
TOTAL	18 000	112 000	5 000		5 000	5 000	145 000

VOLET	TRA	N° ACTION	4-8
OBJECTIF OPERATIONNEL	Restauration des cours d'eau et plans d'eau		
ACTION	Lutte contre la dissémination des plantes invasives sur les cours d'eau et plans d'eau		
MAITRE D'OUVRAGE	SISARC		

CONTEXTE - ENJEUX

Les espèces invasives, qu'elles soient animales ou végétales, constituent le second facteur de perte de biodiversité aujourd'hui : la lutte contre ces espèces invasives, et plus particulièrement végétales dans cette présente fiche, est donc un des enjeux majeurs de ce contrat, afin de préserver des zones encore peu envahies, ou en restaurer d'autres dans les lieux où il n'est pas déjà trop tard.

Un inventaire complet des plantes invasives retenues pour leurs impacts sur la biodiversité des cours d'eau ou leur impact sur la santé humaine (ambrosie) a été réalisé en 2017 sur les communes de Cœur de Savoie. La démarche générale de l'étude pour les cours d'eau s'est appuyée sur les recommandations de l'agence de l'eau RMC, qui a établi en 2016 des listes de référence pour les espèces à gérer et une méthode basée sur la confrontation de ces listes avec le niveau d'envahissement des milieux par les différentes espèces pour déterminer une liste opérationnelle de gestion.

L'inventaire de terrain et l'analyse des relevés mettent en évidence un territoire encore relativement peu envahi par les espèces recherchées, c'est pourquoi il est urgent d'agir dès aujourd'hui pour éviter une prolifération. Au total, 17 espèces parmi les 48 recherchées ont été trouvées. Sur une échelle croissante d'envahissement allant de 1 à 4, toutes les espèces trouvées sont au stade invasif global 1, sauf les renouées et le solidage qui sont au stade 2.

Il est constaté pour la plupart des espèces, que les « mauvaises » pratiques participent intensément à la dissémination des plantes invasives sur le territoire, bien plus que les vecteurs naturels de dispersion.

Les différents secteurs sont plus ou moins touchés selon les espèces considérées, la haute vallée du Gelon est sans doute la plus préservée, mais des plantes invasives sont introduites par les activités humaines. Elle mérite par conséquent une vigilance toute particulière et des actions rapides sont à mener pour protéger le secteur des gorges d'un envahissement par les renouées asiatiques. En aval, les cours d'eau de la plaine du Gelon sont les plus touchés, surtout par les renouées asiatiques. Mais il est encore important d'agir pour préserver certains milieux intéressants. Le Val Coisin est touché par plusieurs débuts d'invasion et les enjeux écologiques sont importants dans cette petite vallée, comme le montre les efforts importants de renaturation déjà réalisés ou en cours. Pour compléter ces actions de restauration des habitats, il apparaît comme essentiel d'agir aussi sur la dissémination de certaines espèces végétales exotiques. Les cours d'eau des secteurs du Bondeloge et du Glandon connaissent plusieurs invasions menaçant des milieux rivulaires souvent moins dégradés que sur la plupart du réseau hydrographique de la plaine de l'Isère. Il est encore possible d'agir sur plusieurs

populations végétales invasives. Enfin, le secteur du Gargot est touché par plusieurs invasions végétales parfois assez avancées sur certains secteurs ou pour certaines espèces. Mais malgré la forte dégradation des cours d'eau dans la plaine, il reste important d'agir pour préserver les torrents et les secteurs de plaine les plus intéressants au niveau écologique.

L'envahissement par les plantes invasives étant à son début sur les cours d'eau et plans d'eau, il est urgent d'agir dès maintenant afin de stopper la progression, et qu'il ne soit trop tard pour mener des actions.

LOCALISATION DE L'ACTION



Le plan d'actions de lutte contre la dissémination des plantes invasives et la perte de biodiversité est mis en œuvre sur l'ensemble des cours d'eau de Cœur de Savoie ainsi que certains lacs et plans d'eau définis dans le plan d'action. *(Carte des cours d'eaux et plans d'eau en annexe)*

DESRIPTIF DE L'ACTION

Le plan d'actions vise 10 espèces présentes sur les cours d'eau ou les plans d'eau :

- Ailante
- Ambroisie
- Balsamine de l'Himalaya
- Buddleia
- Erable negundo
- Laurier cerise
- Paulownia
- Raisin d'Amérique
- Renouées asiatiques
- Topinambours hélianthe

Il concerne également une surveillance du territoire pour 13 espèces non présentes mais à fort impact pour la biodiversité.

Le plan d'action se traduira par des actions concrètes pour stopper ou ralentir la dispersion des propagules et graines de plantes invasives autour de deux grands axes stratégiques, l'un portant sur la dissémination naturelle des plantes via l'eau, le vent, la faune ... et l'autre sur celle due aux activités humaines via l'aménagement et l'entretien des paysages.

Le plan de gestion consistera à mettre en œuvre des techniques adaptées dans le but de stabiliser ou réduire les populations végétales invasives. Il s'attachera prioritairement à réduire la dispersion des diaspores (graine ou fragment végétal capable de bouturer) dans les secteurs où cette gestion peut être encore efficace, c'est-à-dire dans les secteurs en stades d'invasion 0, 1, 2 voire 3.

Le suivi, l'animation et l'évaluation du plan de gestion ainsi que la mobilisation des acteurs locaux seront intégrées dans le poste de chargé de mission TVB.

Cette fiche comportera plusieurs sous actions suivant les objectifs définis au plan d'actions :

Limiter la dissémination naturelle des plantes invasives :

Détecter les nouvelles plantes et agir rapidement pour les éliminer. Dans les zones déjà envahies où il est encore possible d'intervenir (le massif n'est pas trop important et le stade invasif pas trop élevé), éliminer ou isoler les plantes pour réduire le flux de diaspores.

Actions prévues :

- **Réalisation de travaux sur les cours d'eau et plans d'eau** du territoire qui ont été prospectés dans l'étude réalisée et pour lesquels des actions sont encore possibles. Suivant les zones à traiter et les espèces, les travaux pourront être de plusieurs types : Annelage, arrachage, travaux lourds pour l'élimination de certains massifs (excavation de terres, revégétalisation, ...), ...
- **Test de l'arrachage précoce des plantules** sur les cours d'eau et plans d'eau, grâce à une prospection annuelle. Chaque année, le linéaire de cours d'eau et les plans d'eau seront prospectés, et les nouvelles plantules seront éliminées. L'obtention chaque année du nombre de plantules détruites suivant les espèces et les zones permettra de suivre l'évolution de l'invasion sur le territoire, et aura pour but de réduire fortement cette invasion. Cette méthode sera donc totalement complémentaire des gros travaux qui seront pour leur part concentrés sur les zones déjà envahies. Elle permettra d'éviter par la suite de trouver de nouveau des secteurs avec un fort taux d'invasion, et donc de réaliser des travaux d'élimination lourds et coûteux. *Ce test a déjà été réalisé en 2018 et a montré son efficacité notamment suite aux crues de 2018 (de nombreuses plantules ont en effet été arrachées et dispersées en aval) : il conviendra donc de le poursuivre durant le CVB, afin de pouvoir déterminer l'efficacité de cette mesure de manière plus globale sur le long terme. Il est prévu en 2019 hors CVB (le calendrier du contrat et des périodes de terrain ne correspondant pas), et sera mené par la suite durant les 5 ans du contrat, sans financements dans le cadre du CVB.*

Développer et partager des savoir-faire :

Cette partie du plan d'actions proposée suite à l'étude de 2017 n'est pas intégrée au CVB, mais à fait l'objet d'une candidature à un appel à projet du CD : elle sera menée en 2019.

Tester des techniques de gestion pour éliminer des plantes présentes depuis plusieurs années sur un site.

Actions prévues :

- **Expérimentation de techniques d'élimination**, entre autres via l'annelage d'espèces pour lesquelles cette technique n'est pas encore utilisée mais pourrait être concluante (paulownia, laurier cerise par exemple), ou par des tests d'arrachage mécanique, notamment du raisin d'Amérique.

Limiter la dissémination des plantes due aux activités humaines

Sensibiliser et former les professionnels locaux impliqués dans les opérations d'entretien ou d'aménagement du territoire. *Cette partie sera intégrée à la fiche action 8-2, qui comprend la lutte contre les espèces invasives en milieu urbain et la sensibilisation à ce thème.*

Lutte contre la dissémination des plantes invasives sur les cours d'eau et plans d'eau

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs et gains :

- Limiter et/ou éviter la propagation et la dissémination des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de Cœur de Savoie afin de lutter contre la perte de biodiversité.
- Réduire le nombre de foyer de plantes invasives, éviter l'installation de nouveaux foyers.
- Sensibiliser les acteurs locaux, la population, ... *(même si le volet sensibilisation est intégré à la fiche 8-2, les travaux seront aussi l'occasion de sensibiliser les professionnels)*
- Tester et mettre en œuvre de nouvelles solutions d'éradication.

Livrables :

- Récapitulatif des interventions (travaux)
- Mise à jour régulière de la cartographie des plantes invasives sur les cours d'eau et des secteurs d'arrachage des plantules
- Outils d'expérimentation

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans l'orientation n°5 « Améliorer la connaissance » et n°6 « Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques » du SRCE.

De plus, les cours d'eau et plans d'eau jouent le double rôle de réservoirs de biodiversité, mais aussi de corridors écologiques, notamment via leur ripisylve. Tous ces milieux forment la trame bleue, qu'il convient donc de préserver voire restaurer. Cette action contribuera donc pleinement à la préservation/restauration de la trame bleue du territoire.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- DDT
- CD
- CEN
- AFB
- FDPPMA
- AAPPMA
- SISARC

ACTIONS CORRELEES

- **4-2** : Plan d'action petit Gelon
- **4-3** : Renaturation du Bondeloge aval
- **4-4** : Restauration des berges du lac de Sainte Hélène
- **4-5** : Restauration du nant Pichut
- **4-6** : Restauration du Bondeloge amont
- **4-7** : Restauration de la Bialle
- **8-2** : Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire sur le territoire

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation des prospections annuelles

Indicateurs de résultats :

- Linéaire de cours d'eau traités
- Suivi de la cartographie des plantes invasives
- Suivi de l'évolution des plantes invasives

CALENDRIER PREVISIONNEL

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Travaux sur les cours d'eau et plans d'eau						
Tests de l'arrachage précoce						

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 760 320 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Travaux d'élimination sur les cours d'eau			440 000 €	528 000 €
Travaux d'élimination sur les plans d'eau			82 000 €	98 400 €
TOTAL			522 000 €	626 400 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Surveillance et détection précoce : (40 j/an sur 5 ans + 16 j 1an sur 2) : enlèvement des nouvelles plantules	450 €/j	248 j	111 600 €	133 920 €
TOTAL			111 600 €	133 920 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I/ F	Coût HT	Coût TTC	Région		CD		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Travaux d'élimination	I	522 000		30	156 600	50	261 000	20	104 400	522 000
TOTAL I		522 000			156 600		261 000		104 400	522 000
Test arrachage précoce	F		133 920					100	133 920	133 920
TOTAL F			133 920						133 920	133 920
TOTAL		522 000	133 920		156 600		261 000		238 320	655 920

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Travaux d'élimination	175 000	123 000	133 000	67 000	24 000		522 000
TOTAL I							
Test arrachage précoce		30 240	21 600	30 240	21 600	30 240	133 920
TOTAL F							
TOTAL	175 000	153 240	154 600	97 240	45 600	30 240	655 920

VOLET	TRA	N° ACTION	5-1
OBJECTIF OPERATIONNEL	Renforcement de la perméabilité et de l'attractivité des espaces agricoles		
ACTION	Expérimentation de revégétalisation d'alpage dans le cadre de réouverture de milieux		
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Cœur de Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

L'alpage du Champet, situé sur la commune de La Table dans le massif de Belledonne, couvre une surface de 105 Ha, et s'étage de 1530 m au niveau du chalet du Champet, jusqu'à 1992 m d'altitude au niveau du sommet du Grand Chat.

La commune est propriétaire de l'ensemble de l'alpage, situé en forêt communale et géré par l'ONF. La vocation pastorale de cet espace a été définie dans le plan d'aménagement forestier.

Cet alpage, sous exploité pendant plusieurs décennies et jusqu'en 2004, s'est progressivement enrichi, et quasiment totalement refermé car inexploité de 2004 à 2015. Les surfaces bien en herbe restent peu nombreuses : environ 25 Ha sur une surface totale de 105 Ha.

Afin de permettre une exploitation de cet alpage, la commune a entrepris d'importants travaux de réouverture sur des secteurs à aulnes verts et épicéas. 3 tranches de travaux ont été réalisées de 2016 à 2018 sur une surface d'environ 20 Ha. Au total ce sont près 32 400 € HT qui ont été investis par la commune avec l'aide de Plan Pastoral Territorial de Belledonne et la participation des chasseurs (ACCA et Fédération de chasse de Savoie).

Un exploitant est présent depuis 2016, grâce à une convention pluriannuelle de pâturage établie avec la commune.

Un plan de gestion pastoral a été défini avec la Société d'Economie Alpestre dans le cadre d'une mesure agro-environnementale ciblée sur la préservation du Tétrás-Lyre (PAEC Belledonne). Le cheptel actuel présent se compose d'environ 230 ovins, 70 chèvres laitières, 30 bovins allaitants et quelques porcins.

De part cet abandon et sa réouverture, les milieux présents sont variés : zones fermées composées principalement d'épicéas, zones réouvertes, zones de pelouses alpines, Le Tétrás Lyre, espèce emblématique menacée et reconnue de cohérence régionale pour la TVB, est aussi présente sur l'alpage.

Maintenant que les travaux de réouverture ont été menés, l'enjeu est de maintenir le milieu ouvert, et favoriser la repousse des espèces herbacées, notamment via une revégétalisation.

Le milieu est particulièrement propice à ce type d'intervention, car des zones de prairies riches en diversité végétale sont présentes sur le haut de l'alpage, et peuvent permettre une fauche de foin vert pour la revégétalisation des zones ouvertes.

Dans cette action, l'enjeu sera donc d'expérimenter l'utilisation de semences locales pour revégétaliser une zone réouverte, tout en adaptant la gestion pastorale au milieu.

Expérimentation de revégétalisation d'alpage dans le cadre de réouverture de milieux

Cette action sera menée en partenariat avec de nombreux acteurs : la communauté de communes Cœur de Savoie en tant que maître d’ouvrage de la fiche, la commune, en tant que propriétaire, l’exploitant agricole, l’ONF, et l’IRSTEA, en tant qu’organisme de recherche et financeur d’une partie de l’action.

En effet, l’IRSTEA a déjà mené des expérimentations de revégétalisation à l’aide de semences locales en lien avec le Conservatoire Botanique National Alpin, dans le cadre du programme Sem’ Les Alpes. Leur présence en tant que partenaire scientifique sera donc un réel atout pour cette action.

LOCALISATION DE L’ACTION



Carte 1
Localisation de l'alpage



L’action se déroule sur l’alpage du Champet sur la commune de La Table, dans le massif de Belledonne.

DESCRIPTIF DE L’ACTION

Il s’agit de permettre une repousse de l’herbe rapide et durable à l’aide d’espèces locales adaptées présentant un bon pouvoir fourrager. Un état de lieu sera réalisé avec les partenaires (SEA, IRSTEA) afin de proposer et d’expérimenter différentes techniques de remise en herbe selon les différents types de milieux et profils de végétation rencontrés. En plus d’un volet travaux, l’expérimentation comportera un volet préconisation de gestion pour la conduite du troupeau. La commune, propriétaire de l’alpage, sera pleinement intégrée à l’action, afin qu’elle puisse capitaliser des connaissances et être en mesure par la suite d’assurer la gestion de l’alpage et des exploitants.

Travaux de revégétalisation

Afin de revégétaliser les zones réouvertes, une expérimentation avec l'utilisation de foin vert sera menée chaque année. Une partie de l'alpage devra être mise en défens, et fauchée de manière tardive une fois les espèces montées en graines. Ce « foin vert » sera ensuite déposé sur les zones à revégétaliser. Ces travaux seront menés chaque année, sur des zones différentes de l'alpage, dans le but de revégétaliser la totalité de la zone réouverte.

Amélioration et adaptation de la gestion pastorale

En lien avec les travaux, le plan de gestion pastorale devra être revu, et adapté aux particularités de la zone. Un travail sera donc mené, en lien avec les différents acteurs : commune, exploitant, communauté de communes, ... Chaque année, un bilan sera réalisé et la gestion pastorale adaptée si besoin.

Suivi de l'expérimentation

En complément, un suivi floristique sera mené sur les zones revégétalisées, afin d'étudier et évaluer la réussite des travaux.

Chaque année, en début de saison d'estive, une visite de terrain aura lieu, afin de définir les zones à mettre en défens pour la fauche tardive, les zones à revégétaliser, et les zones à exploiter.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS

Objectifs et gains :

- Recréer des milieux ouverts propices au développement de certaines espèces faunistiques et floristiques montagnardes, et en particulier du Tétrás lyre
- Conforter et pérenniser l'installation d'un exploitant sur l'alpage du Champet
- Maintenir et pérenniser les milieux ouverts dans des zones menacées par la déprise agricole

Livrables :

- Plan de gestion pastorale réadapté à la zone et au contexte particulier
- Travaux de revégétalisation
- Résultats du suivi

COHERENCE AVEC LE SRCE

L'alpage du Champet est un réservoir de biodiversité identifié par le SRCE. Il constitue une partie du grand réservoir de biodiversité qu'est le massif de Belledonne, et est donc partie intégrante de la Trame verte et bleue du territoire. De plus, le Tétrás Lyre, espèce emblématique et reconnue de cohérence au SRCE est présente sur la zone.

Cette action s'inscrit aussi dans différentes orientations du SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- Société d'Economie Alpestre
- IRSTEA
- Commune
- Exploitant
- Fédération de chasse
- ACCA
- CD
- Espace Belledonne

ACTIONS CORRELEES

- 5-5 : Plan de conservation du Tétraz Lyre

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Mise à jour du plan de gestion pastorale
- Réalisation des travaux
- Formulations de préconisations pour la gestion du troupeau

Indicateurs de résultats :

- Surface revégétalisée
- Suivi photographique de la repousse

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise à jour du plan de gestion pastorale + travaux de revégétalisation	Préparation des travaux annuels (définition des zones de récolte, revégétalisation, adaptation de la gestion pastorale) + Travaux de revégétalisation + suivi				Bilan

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 43 782 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Travaux de récolte des graines (2X/an sur 1Ha)	1 000 € / Ha	2 Ha / an	10 000 €	12 000 €
Travaux revégétalisation avec foin vert (2Ha/an)	1 000 € / Ha	2 Ha / an	10 000 €	12 000 €
TOTAL			20 000 €	24 000 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Prestation compétence pastorale : actualisation du plan de gestion, préparation annuelle des travaux (zone de mise en défens, de pâturage, ...)	570 €	10.5 j	5 985 €	7 182 €
Accompagnement scientifique de l'IRSTEA	567.5 € HT	18.5j	10 500 €	12 600 €
Accompagnement scientifique de l'IRSTEA (Financement par l'IRSTEA)	567.5 € HT	18.5 j	10 500 €	12 600 €
TOTAL			16 485 €	19 782 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

L'IRSTEA s'engage dans cette fiche action en tant que partenaire scientifique de l'action, et apporte un financement de cet accompagnement à hauteur de 50%, sans sollicitation de subventions dans le cadre du contrat, qui ne sera donc pas affichée dans le tableau ci-dessous.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		CD		Commune		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Récolte des graines	I	10 000		30	3 000	40	4 000	10	1 000	20	2 000	10 000
Revégétalisation	I	10 000		30	3 000	40	4 000	10	1 000	20	2 000	10 000
TOTAL I		20 000			6 000		8 000		2 000		4 000	20 000
Presta. pastorale	F		7 182	30	2 155	40	2 873	10	718	20	1 436	7 182
Acc. scientifique	F		12 600	30	3 780	40	5 040	10	1 260	20	2 520	12 600
TOTAL F			19 782		5 935		7 913		1 978		3 956	19 782
TOTAL		20 000	19 782		11 935		15 913		3 978		7 956	39 782

Expérimentation de revégétalisation d'alpage dans le cadre de réouverture de milieux

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Récolte des graines	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000		10 000
Revégétalisation	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000		10 000
TOTAL I	4 000		20 000				
Presta. pastorale	1 197	1 197	1 197	1 197	1 197	1 197	7 182
Acc. scientifique	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100	12 600
TOTAL F	3 297	19 782					
TOTAL	7 297	3 297	39 782				

VOLET	ETU	N° ACTION	5-2
OBJECTIF OPERATIONNEL	Renforcement de la perméabilité et de l'attractivité des espaces agricoles		
ACTION	Plan de conservation de la Chevêche, Hibou petit-duc et Effraie des clochers		
MAITRE D'OUVRAGE	LPO		

CONTEXTE - ENJEUX

La Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), le Hibou petit-duc (*Otus scops*) et l'Effraie des clochers (*Tyto alba*) sont des espèces des milieux agricoles, indicatrices de pratiques extensives et de paysages diversifiés (fonds de vallées, basse à moyenne altitude). Espèces protégées non incluses dans un Plan National d'Actions, elles n'en sont pas moins en fort déclin aux échelles régionales et départementales suite à l'urbanisation (destruction des habitats, mortalité routière, obturation des bâtiments) et à l'intensification agricole (régression des prairies naturelles, abandon des vergers à haute tige, remembrements, arasement des haies et des vieux arbres, usage des pesticides).

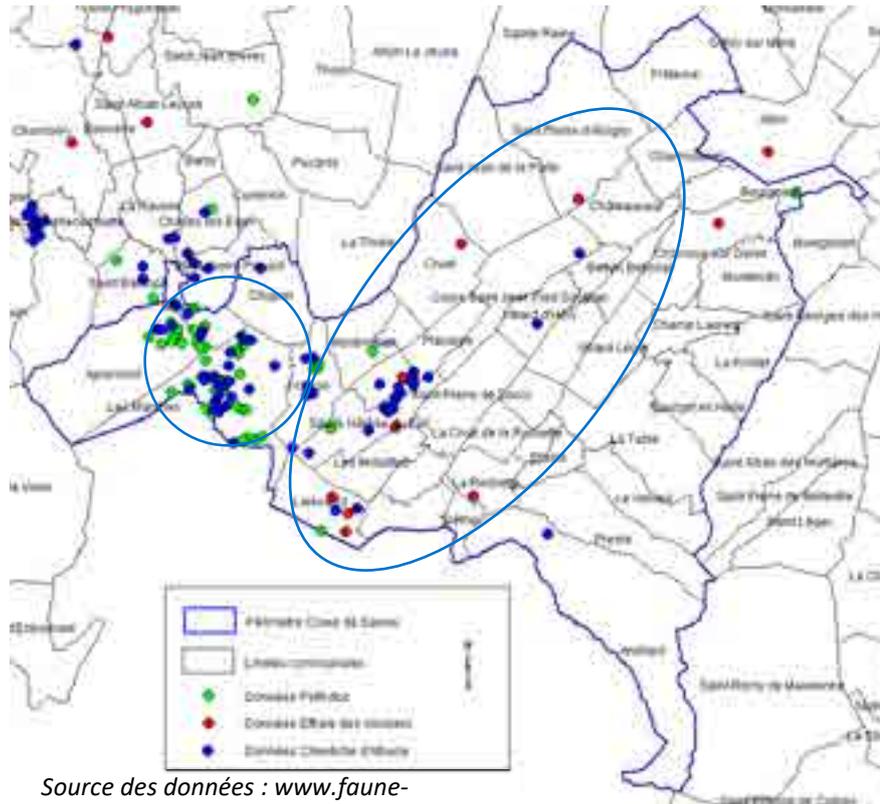
Soumis à ces pressions, le territoire de Cœur de Savoie constitue un secteur à enjeux pour ces trois espèces qu'il abrite (bastion notamment pour le Petit-duc) et pour lesquelles il devient urgent d'agir. Le maintien des terres agricoles, le renforcement de leur attractivité notamment par la préservation ou la restauration d'éléments structurants du paysage (haies, arbres isolés...), qui sont aussi des corridors écologiques, et l'incitation à des pratiques favorables à la biodiversité (limitation des pesticides...) figurent parmi les axes d'action.

En préalable, il convient d'actualiser les zones de présence de ces 3 rapaces nocturnes, d'identifier les secteurs favorables et d'analyser leur potentialité d'accueil pour ensuite être force de propositions concrètes et ciblées géographiquement.

Tableau 1 : Statuts de conservation des trois espèces étudiées

	Liste rouge France	Liste rouge Rhône - Alpes	Liste rouge Savoie
Chevêche d'Athéna	Faible risque	Vulnérable	En danger
Hibou petit-duc	Faible risque	En grave danger	En danger
Effraie des clochers	Faible risque	Vulnérable	En grave danger

LOCALISATION DE L'ACTION



Cette action sera localisée sur les milieux agricoles et le bâti (églises, granges) de la Combe de Savoie (piémonts viticoles inclus) et des Abîmes de Myans.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action se déclinera en plusieurs étapes :

1. Analyse éco-paysagère pour identifier les secteurs agricoles et viticoles favorables aux trois espèces.
2. Inventaire des trois rapaces nocturnes sur ces secteurs favorables pour une actualisation de leurs zones de présence. Pour la Chouette effraie, des prospections des clochers seront également menées.
3. Cartographie de la répartition de ces trois espèces, identification des zones à enjeux et des obstacles susceptibles d'impacter leurs populations (ex. routes).
4. Préconisations de gestion pour assurer la création d'un réseau d'habitats interconnectés à l'échelle de la Combe de Savoie (Abîmes de Myans inclus).
5. Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions à l'échelle de plusieurs communes identifiées prioritaires au vu de la répartition des espèces et des habitats potentiels.
6. Evaluation du plan d'actions mis en œuvre : évolution des effectifs nicheurs des trois espèces sur les communes prioritaires et suivi du taux de reprise des plantations effectuées.

Les actions mises en œuvre seront valorisées dans le cadre des événements de sensibilisation prévus à la fiche action 10-2 : communication autour du CVB.

Plan de conservation de la Chevêche, Hibou petit-duc et Effraie des clochers

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs :

- Renforcer la perméabilité et l'attractivité des espaces agricoles (viticoles inclus)
- Sauvegarder les populations des trois rapaces nocturnes visés
- Améliorer les connaissances sur la répartition des trois rapaces nocturnes et sur leur état de conservation au sein du territoire de Cœur de Savoie
- Sensibiliser à la préservation de ces espèces et de leurs habitats.

Livrables :

- Un rapport de synthèse incluant les cartographies des secteurs agricoles et viticoles favorables aux trois espèces, des zones de présence des trois espèces et des zones à enjeux prioritaires, des préconisations de gestion.
- Un plan d'actions à l'échelle de plusieurs communes.
- La mise en œuvre d'actions concrètes sur ces communes.

COHERENCE AVEC LE SRCE

Les trois rapaces nocturnes visés sont de bons indicateurs de la perméabilité et de l'attractivité des espaces agricoles, dont l'amélioration est l'un des objectifs du SRCE et de l'action présentée ici.

Cette action s'inscrit dans différentes orientations définies au SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- CASMB
- GDA
- PNR de Chartreuse
- PNR du Massif des Bauges
- Collectivités dont CCCS
- AFB
- Association des agriculteurs de Chartreuse
- Association des agriculteurs du parc des Bauges

ACTIONS CORRELEES

- **1-1** : Définition d'une stratégie durable de préservation des pelouses sèches en adéquation avec les usages
- **7-1** : Etude et amélioration de la fonctionnalité du corridor Bauges / Chartreuse
- **7-2** : Amélioration de la perméabilité des autoroutes A41/A43
- **7-3** : Optimisation des franchissements sur le réseau routier départemental

- **8-2** : Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire
- **10-2** : Communication autour du CVB

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Cartographie de la répartition des 3 espèces
- Formulation des préconisations de gestion
- Elaboration d'un plan d'actions à l'échelle de plusieurs communes

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'actions mises en œuvre sur les communes ciblées
- Evolution du nombre de couples nicheurs des 3 espèces et taux de reprise des plantations sur les communes ciblées

CALENDRIER PREVISIONNEL

Sous actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Analyse éco-paysagère pour identifier les secteurs agricoles et viticoles favorables aux trois espèces						
Inventaire des trois rapaces nocturnes sur ces secteurs favorables pour une actualisation de leurs zones de présence. Pour la Chouette effraie, des prospections des clochers seront également menées						
Cartographie de la répartition de ces trois espèces, identification des zones à enjeux et des obstacles susceptibles d'impacter leurs populations						
Préconisations de gestion pour assurer la création d'un réseau d'habitats interconnectés à l'échelle de la Combe de Savoie (Abîmes de Myans inclus)						
Elaboration d'un plan d'actions à l'échelle de plusieurs communes prioritaires						
Mise en œuvre d'un plan d'actions sur les communes ciblées						
Evaluation des actions mises en œuvre sur les communes ciblées : suivi des effectifs nicheurs des trois espèces (vérification des nichoirs posés incluse) et taux de reprise des plantations effectuées						

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 37 100 € TTC

Coût d'investissement : 17 090 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Achat d'arbustes pour haies champêtres	15 € TTC	500	6 250 €	7 500 €
Achat d'arbres fruitiers haute tige	40 € TTC	50	1 667 €	2 000 €
Achat de nichoirs Effraie	63,20 € TTC	15		948 €
Achat de nichoirs Hibou petit-duc	66,80 € TTC	15		1 002 €
Achat de nichoirs Chevêche	188 € TTC	30		5 640 €
TOTAL				17 090 €

Coût de fonctionnement : 20 010 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Analyse éco-paysagère pour identifier les secteurs agricoles et viticoles favorables	230 € TTC	5 j		1 150 €
Inventaire des trois rapaces nocturnes sur ces secteurs favorables et clochers	230 € TTC	30 j		6 900 €
Cartographie de la répartition de ces trois espèces, identification des zones à enjeux et des obstacles susceptibles d'impacter leurs populations	230 € TTC	5 j		1 150 €
Préconisations de gestion pour assurer la création d'un réseau d'habitats interconnectés à l'échelle de la Combe de Savoie (Abîmes de Myans inclus)	230 € TTC	5 j		1 150 €
Elaboration d'un plan d'actions à l'échelle de plusieurs communes	230 € TTC	7 j		1 610 €
Animation foncière et Maîtrise d'ouvrage - Mise en œuvre d'un plan d'actions sur les communes ciblées	230 € TTC	25 j		5 750 €
Evaluation des actions mise en œuvre par le suivi des effectifs nicheurs des trois espèces (vérification des nichoirs posés incluse) et le suivi du taux de reprise des plantations effectuées, sur les communes ciblées	230 € TTC	10 j		2 300 €
TOTAL				20 010 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Arbustes	I		7 500	80	6 000	20	1 500	7 500
Fruitiers	I		2 000	80	1 600	20	400	2 000
Nichoirs effraie	I		948	80	758	20	190	948
Nichoirs petit duc	I		1 002	80	802	20	200	1 002
Nichoirs chevêche	I		5 640	80	4 512	20	1 128	5 640
TOTAL I			17 090		13 672		3 418	17 090
Analyse éco-paysagère	F		1 150	80	920	20	230	1 150
Inventaires espèces	F		6 900	80	5 520	20	1 380	6 900
Carto. répartition	F		1 150	80	920	20	230	1 150
Préconisations gestion	F		1 150	80	920	20	230	1 150
Elaboration plan d'actions	F		1 610	80	1 288	20	322	1 610
Animation foncière – mise en œuvre plan actions	F		5 750	80	4 600	20	1 150	5 750
Evaluation actions	F		2 300	80	1 840	20	460	2 300
TOTAL F			20 010		16 008		4 002	20 010
TOTAL			37 100		29 680		7 420	37 100

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Achats arbustes / fruitiers / nichoires			3 418	6 836	6 836		17 090
TOTAL I			3 418	6 836	6 836		17 090
Analyse éco-paysagère		1 150					1 150
Inventaires espèces		6 900					6 900
Carto. répartition		1 150					1 150
Préconisations gestion			1 150				1 150
Elaboration plan d'actions			1 610				1 610
Animation foncière – mise en œuvre plan actions			1 150	2 300	2 300		5 750
Evaluation actions						2 300	2 300
TOTAL F		9 200	3 910	2 300	2 300	2 300	20 010
TOTAL		9 200	7 328	9 136	9 136	2 300	37 100

VOLET	TRA	N° ACTION	5-3
OBJECTIF OPERATIONNEL	Renforcement de l'attractivité et de la perméabilité des espaces agricoles		
ACTION	Plan de conservation du Tétrás Lyre		
MAITRE D'OUVRAGE	Fédération Départementale des Chasseurs de Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Le tétras-lyre est une espèce classée LC (préoccupation mineure) UICN, classée dans les annexes I et II de la directive Oiseaux. Elle bénéficie d'un plan d'actions régional à l'échelle des 7 départements alpins pour la période 2017/2022. Le massif de Belledonne comporte une population de tétras-lyre viable mais avec un facteur limitant identifié : la fermeture des landes à éricacées. Cette population est estimée à environ 135 coqs chanteurs sur l'Unité Naturelle Versant Occidental de Belledonne Nord.

Les conduites pastorales basées essentiellement sur du bovin allaitant sur le versant Cœur de Savoie ont conduit à un enrichissement progressif des alpages entraînant une baisse de la capacité d'accueil de l'habitat de reproduction du tétras-lyre. Depuis quelques années, des mesures d'amélioration des pratiques de type MAET couplées avec des actions d'amélioration d'habitats ont conduit à une prise de conscience du monde pastoral pour une meilleure exploitation des alpages dans le respect des exigences du tétras-lyre.

En effet, cet oiseau qui niche au sol a besoin d'un faciès de végétation spécifique qui allie milieux ouverts où les poussins trouvent nourriture, et couverts protecteurs contre les prédateurs. Sur les 4 communes de Savoie, des coupes d'aulnes et des broyages de rhododendrons ont été réalisés par des groupements pastoraux ainsi que des conduites pastorales ciblées (apports de sel dans des landes pour favoriser le pâturage des bovins, pose de fils pour contenir les troupeaux).

Les collectivités locales sont sensibilisées à l'amélioration des pratiques pastorales et conduisent pour certaines des actions d'amélioration concrètes en concertation et partenariat avec le monde cynégétique : La commune de La Table procède actuellement à du défrichage et du débroussaillage pour implanter un éleveur (15 Ha), la FDC73 est associée ainsi que l'ACCA locale. La commune du Verneil mène en partenariat avec la FDC73 et l'ACCA locale des opérations de broyage (6 Ha) et de coupes d'épicéas (120 m³) depuis 2013. Le groupement pastoral d'Arvillard a mené dans un passé récent des opérations de coupes d'aulnes et de broyage de landes, en concertation et partenariat financier avec l'ACCA et la FDC73. Dans un passé plus ancien, la commune de Presle avait conduit des aménagements importants sur l'alpage communal sur une dizaine d'Ha.

Le contexte est ainsi favorable pour poursuivre et intensifier des actions d'amélioration et de sauvegarde d'habitats de reproduction de cette espèce patrimoniale menacée, en lien avec les alpagistes.

LOCALISATION DE L'ACTION



Les communes concernées sont situées sur les contreforts de Belledonne, là où les alpages sont présents : Arvillard, Presle, Le Verneil, La Table, et dans une moindre mesure Le Bourget en Huile et Le Pontet.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les habitats de reproduction du tétras-lyre sont clairement identifiés sur ces 4 communes où des diagnostics à la fois pastoraux mais aussi spécifiques au tétras-lyre ont été conduits récemment, avec des milieux en cours de fermeture qu'il est souhaitable d'améliorer et des milieux réouverts qu'il est souhaitable d'entretenir dans le respect des exigences du tétras-lyre.



Cartographie des habitats de reproduction sur la commune du Verneil

Actions à réaliser :

- **Débroussailler** des landes à rhododendrons et genévrier nain, couper des aulnes verts pour regagner des surfaces favorables au tétras-lyre qui pourront être entretenues par les troupeaux sur des alpages communaux sur une surface de 8 Ha.
- **Améliorer** l'entretien de surfaces déjà reconquises par du pâturage adapté aux exigences de l'espèce (apports de sel, fils de clôture).
- **Développer la concertation** avec le monde agricole.
- **Réaliser un suivi** de l'espèce tétras-lyre sur le site par le biais de comptages de coqs chanteurs au printemps et de nichées en été.
- **Réaliser une évaluation** des travaux déjà réalisés au niveau de l'abondance et la diversité des arthropodes entre les secteurs aménagés entretenus par du pâturage et les secteurs non aménagés. Ce suivi « Insectes » permet une évaluation des mesures, il consiste à recenser le nombre d'espèces ainsi que la quantité (par comptages) sur sites aménagés et sites témoins, travail déjà réalisé sur l'alpage voisin d'Arbaretan (Massif des Hurtières).
- **Réaliser un diagnostic** d'habitats d'hivernage sur les 4 communes de Belledonne. En complément des actions estivales, un diagnostic des habitats d'hivernage permettra d'identifier des secteurs sensibles à protéger du dérangement anthropique de plus en plus présent sur le massif. Ce diagnostic consiste à recenser les secteurs fréquentés par le tourisme hivernal et par les tétras pour identifier des zones de conflits.
- **Communiquer** avec le public et sensibiliser pour des bonnes pratiques.



Panneau déjà en place sur la commune du Verneil

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs :

Reconquérir des surfaces à la fois favorables au tétras-lyre et utilisables par le pastoralisme tout en développant une concertation avec le monde agricole

Gains attendus :

- Amélioration sensible de la capacité d'accueil du milieu pour le tétras-lyre mais aussi pour d'autres espèces (invertébrées et vertébrées) du fait du caractère « espèce parapluie » de cet oiseau.
- Augmentation des surfaces fourragères pour les alpagistes et amélioration de la qualité paysagère de la montagne pour les randonneurs (milieu plus ouvert).

Livrables :

- Résultats du monitoring engagé sur le tétras-lyre au printemps et en été pour mesurer les effets des actions.
- Rapport du diagnostic des habitats d'hivernage du tétras-lyre.
- Rapport sur l'inventaire des arthropodes sur les sites restaurés avec une comparaison avec des sites témoins.

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Les alpages concernés font partie du réservoir de biodiversité du massif de Belledonne. De plus, le Tétrás Lyre, est une espèce de cohérence régionale pour la TVB, mais aussi une espèce parapluie : cette action sera donc bénéfique à de nombreuses autres espèces.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- SEA
- CASMB
- Communes
- Alpagistes
- CCCDS
- ACCA locales
- Espace Belledonne
- OGM

ACTIONS CORRELEES

- **5-1** : Expérimentation de revégétalisation d'alpage dans le cadre de réouverture de milieux

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Organisation de la concertation avec les alpagistes
- Réalisation des travaux de réouverture

Indicateurs de résultat :

- Suivi de l'espèce : nombre de tétras lyre recensés lors des comptages
- Nombre d'hectares réouverts
- Nombre de zones d'hivernage identifiées
- Etude de la richesse en arthropodes entre les zones débroussaillées et les zones témoins

CALENDRIER PREVISIONNEL

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etat des lieux : cartographie des habitats suite aux diagnostics d'été et travaux						
Travaux d'amélioration						
Suivi arthropodes						
Diagnostic hivernal						
Comptages de printemps et d'été						
Concertation avec les alpagistes						

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 44 708 € TTC

Coût d'investissement : 36 903 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Travaux de débroussaillage	3 600 €	8 Ha	28 800 €	34 560 €
Diagnostics d'habitats TLY (personnel FDC)	357 €	2 j		714 €
Diagnostics d'habitats TLY (personnel FDC)	259 €	1 j		259 €
Diagnostics d'habitats TLY (personnel FDC)	170 €	1 j		170 €
Inventaire des zones d'hivernage par un prestataire	200 €	6 j		1 200 €
TOTAL				36 903 €

Coût de fonctionnement : 7 805 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Animation avec le milieu pastoral (personnel FDC)	343 €	1,5 j		514 €
Comptages de printemps (personnel FDC)	343 €	3 j		1 029 €
Comptages de printemps (personnel FDC)	248 €	3 j		744 €
Comptages de printemps (personnel FDC)	163 €	3 j		489 €
Comptages d'été (personnel FDC)	343 €	3 j		1 029 €
Inventaire arthropodes	4 000 €	1		4 000 €
TOTAL				7 805 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I/ F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Travaux	I		34 560	80	27 648	20	6 912	34 560
Diagnostics	I		1 143	80	914	20	229	1 143
Inventaire zones hivernage	I		1 200	80	960	20	240	1 200
TOTAL I			36 903		29 522		7 381	36 903
Animation	F		514	80	411	20	103	514
Comptages	F		3 291	80	2 633	20	658	3 291
Inventaire arthropodes	F		4 000	80	3 200	20	800	4 000
TOTAL F			7 805		6 244		1 561	7 805
TOTAL			44 708		35 766		8 942	44 708

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Travaux		17 280	17 280				34 560
Diagnostics		1 143					1 143
Inventaire zones hivernage		1 200					1 200
TOTAL I		19 623	17 280				36 903
Comptages / animation	754	515	1 268	171	1 097		3 805
Inventaire arthropodes					4 000		4 000
TOTAL F	754	515	1 268	171	5 097		7 805
TOTAL	754	20 138	18 548	171	5 097		44 708

VOLET	TRA	N° ACTION	5-4
OBJECTIF OPERATIONNEL	Amélioration de la perméabilité et de l'attractivité des espaces agricoles		
ACTION	Ouverture de milieu sous lignes Très Haute Tension et création de prairie permanente		
MAITRE D'OUVRAGE	CEN Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Les Mollettes comportent 49Ha de forêts publiques contiguës à des terrains du CEN Savoie. Conformément au document d'objectifs et au plan de gestion élaborés par le CEN, l'ONF et la commune ont affecté à ces forêts une vocation prioritairement environnementale : non replantation, libre évolution du peuplement, restauration hydraulique du Coisetan.

Toutefois, sous les lignes THT (gestion RTE) un objectif de forêt mature est impossible, étant donné la nécessité de maintenir une végétation arbustive à l'intérêt biologique et socio-économique limité. La présente action vise donc à une reconversion de ces emprises en une prairie de fauche, à vocation agro-environnementale.

De son côté, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) développe une stratégie nationale en faveur de l'environnement, déclinée régionalement. Du fait de la qualité du site de Les Mollettes et de la forte dynamique apportée par le contrat vert et bleu, RTE peut ici s'engager au-delà de cette stratégie, faisant de ce secteur une « vitrine » quant aux possibilités d'optimisation écologique du milieu sous ses ouvrages.

L'enjeu de cette action sera donc de soustraire le site aux opérations récurrentes de bûcheronnage, de supprimer un milieu d'intérêt biologique et socio-économique modeste et d'entretien coûteux, et de le remplacer par un milieu d'intérêt biologique fort, entretenu par l'activité agricole.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se situe sur la commune de Les Mollettes.



L'action sera localisée sous l'emprise des lignes RTE (zonage en rose), pour une surface totale de 4.3 Ha :

- 1,3Ha en Natura 2000, en forêt domaniale (partie rose au nord de la carte)
- 3,0 ha hors Natura 2000 : 2,9 ha sur la forêt communale de Les Mollettes et 0,1 ha sur une propriété CEN.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action comprendra une partie de travaux, et une partie d'animation agricole.

- Travaux de réouverture de la végétation :

Ces travaux permettront de remplacer une végétation arborée et arbustive par une prairie permanente issue de semences locales ; ils comprendront :

- Bûcheronnage-broyage-dessouchage de l'emprise soumise à servitude « câbles aériens » sur une surface de 4,3 Ha
- Récolte de graines dans la prairie attenante et semis de ces emprises : on se donne ainsi la garantie d'une réussite optimale du fait de la totale adaptation des espèces et génotypes récoltés aux conditions locales de milieu
- Broyage-fauchage de propriété pour restitution rapide à un exploitant agricole : en fonction des résidus de souches, et afin de sécuriser la surface pour les engins agricoles (notamment faucheuse), une nouvelle opération de broyage ou de fauchage avec lame surélevée peut s'avérer nécessaire même une fois la prairie installée

- Animation agricole :

L'objectif sera de trouver un agriculteur pour l'exploitation de ce milieu, en inscrivant le projet dans les pratiques agro-environnementales locales ; espace partiellement ouvert à contractualisation MAEC, selon un cahier de charges qui sera imposé sur l'ensemble du site (retard de fauche au 1^{er} juillet et préservation de 5% de zones refuges tournantes).

NB : suite à la réouverture, ce site deviendra un réceptacle possible pour le creusement de mares, prise en compte dans une autre fiche action (n° 2-2).

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs et gains :

D'un peuplement animal et végétal « banalisé par l'embroussaillage (espèces ordinaires, abondantes est répandues en Savoie), on passera à une biodiversité remarquable telle que celle observée dans les prairies mères (même sol, même hygrométrie, mêmes modalités d'entretien). Le réservoir de biodiversité s'en trouvera renforcé, sans pour autant amoindrir la perméabilité de la trame boisée du fait de l'étroitesse des emprises, franchissables par toutes les espèces des forêts naturelles préservées alentours.

Sous les lignes, espace où une forêt mature n'est pas envisageable et actuellement maintenu en état de « taillis », les milieux ouverts (prairies, mares) constituent l'optimum écologique (milieux de vie de la majorité des espèces patrimoniales de faune et de flore).

Livrables :

- Prairie créée et entretenue dans le cadre d'une exploitation agricole
- Convention de gestion entre commune, exploitant et CEN

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Le site fait partie d'un important réservoir de biodiversité, lui-même inscrit dans un corridor structurant du département de la Savoie : corridors longitudinal du Val Coisin et transversal de Chartreuse-Belledonne (celui-ci étant partagé avec le département de l'Isère).

ACTEURS ASSOCIES ET PARTENAIRES TECHNIQUES

- CCCS
- DDT
- LPO
- Commune de Les Mollettes
- CASMB
- RTE
- ONF

ACTIONS CORRELEES

- **2-2** : Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de travaux de réouverture
- Réalisation de semis

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'hectares de prairie naturelle permanente mise en place
- Conventonnement avec un agriculteur pour l'entretien de la prairie

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Récolte + tri de graines locales	Bûcheronnage, broyage, dessouchage, semis,	Broyage de propreté, Sur-semis si besoin, fauche de fin de saison	Dernier fauchage de restauration ou session à exploitant agricole (fauche)	Fauchage agricole	

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 123 980 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Bucheronnage + broyage + dessouchage	15 000 €	4,3 ha		64 500 €
Broyage + double fauche avec exportation : 2 ans	4 000 €	8,6 ha		34 400 €
Récolte de graines	800 €	10 ha		8 000 €
Tri des graines	forfait	1		1 000 €
Semis	1 500 €	4 ha		6 000 €
TOTAL				113 900 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Maîtrise d'œuvre	336 €	20 j		6 720 €
Animation agricole	336 €	10 j		3 360 €
TOTAL				10 080 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		RTE		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Investissement			113 900	50	56 950	22	24 960	28	31 990	113 900
Fonctionnement			10 080	50	5 040	50	5 040			10 080
TOTAL			123 980		61 990		30 000		31 990	123 980

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Investissement	73 500	23 200	17 200				113 900
Fonctionnement	3 360	5 160	390	390	390	390	10 080
TOTAL	76 860	28 360	17 590	390	390	390	123 980

VOLET	ETU	N° ACTION	6-1
OBJECTIF OPERATIONNEL	Amélioration de l'intérêt écologique des boisements		
ACTION	Définition d'une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire		
MAITRE D'OUVRAGE	CEN Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Les forêts couvrent près de 53% du territoire de Cœur de Savoie, et sont composées essentiellement d'essences feuillues (80%). Ces milieux abritent une grande diversité d'espèces et d'habitats naturels, associées à ces différentes typologies de milieux boisés (coteaux secs, boisements alluviaux, boisements humides...).

Les boisements alluviaux sont associés à des milieux plus ouverts, prairies humides, mares, roselières, qui contribuent à diversifier et enrichir les habitats naturels et les cortèges d'espèces présentes. Une dizaine d'espèces d'amphibiens, dont huit sont protégées, sont observées au droit de ces espaces (notamment le sonneur à ventre jaune ou le triton alpestre).

Aujourd'hui, ces boisements sont vulnérables, car ils sont souvent soumis à des défrichements non autorisés, et sont peu protégés dans les documents d'urbanisme. La diversité d'acteurs impliqués, les premières actions de préservation entreprises, l'intensification des pressions et les modifications induites par la GEMAPI rendent indispensable la co-construction d'un diagnostic et d'une stratégie partagés.

Les massifs forestiers sont des réservoirs de biodiversité abritant un large cortège d'espèces notamment la grande faune mammifère, assez commune et abondante, représentée par les sangliers, chevreuils, cerfs élaphe ou chamois, une avifaune très diversifiée (pics noir, bécasse des bois, chouettes, faucon pèlerin, aigle royal, tichodrome échelette, merle de roche). La petite faune mammifère est également très bien représentée (hérisson, marte, écureuil, ...) ainsi que les chiroptères (noctule de Leisler, pipistrelles, murins, oreillard ou barbastelle d'Europe). Les insectes se nourrissant de bois, les champignons, ainsi que les mousses participent également à l'intérêt patrimonial des espaces forestiers du territoire. Le loup est également présent dans les massifs, notamment de Belledonne et de Maurienne. Le lynx fait quelques apparitions sur le territoire, notamment des Bauges, en provenance du Jura, tout comme le chat forestier, observé en Chartreuse et Bauges.

Le territoire s'implique également dans le réseau FRENE (forêts rhônalpines en évolution naturelle) : 14 forêts du territoire, pour une surface de 86 Ha, sont inscrites dans cette démarche de libre évolution naturelle (les principaux boisements intégrés au réseau FRENE sont identifiés sur les communes d'Apremont, Presle, Arvillard). Ce dispositif vise à mettre en place un réseau de peuplements laissés en évolution naturelle, exempts de toute exploitation et intervention sylvicole, pour une durée de 15 à 20 ans. En effet, les peuplements âgés, grâce à leur bois mort et à cavités, abritent une part significative des espèces spécifiquement forestières : oiseaux, chauves-souris,

insectes, mousses, lichens et champignons. Ce réseau vise à assurer la conservation d'une trame de vieux bois à l'échelle des territoires et de renforcer ainsi leur biodiversité.

Les propriétés forestières du territoire sont partagées à environ 50% entre public et privé. On retrouve les forêts publiques essentiellement au sein des massifs des Bauges, Chartreuse et Belledonne. Les plaines alluviales de l'Isère, Coisin, Gelon, ainsi que le Montrailant et la côte de l'Isère sont essentiellement composées de forêts privées. Le territoire accueille également deux forêts domaniales : à St-Pierre d'Albigny (Bauges) et à Les Mollettes (forêt domaniale des Prés et marais de Villaroux).

L'enjeu de cette action sera donc de mettre en place une stratégie de valorisation de ces milieux, permettant de concilier exploitation forestière et préservation écologique du milieu. Une attention toute particulière sera portée aux boisements alluviaux, qui sont encore plus vulnérables.

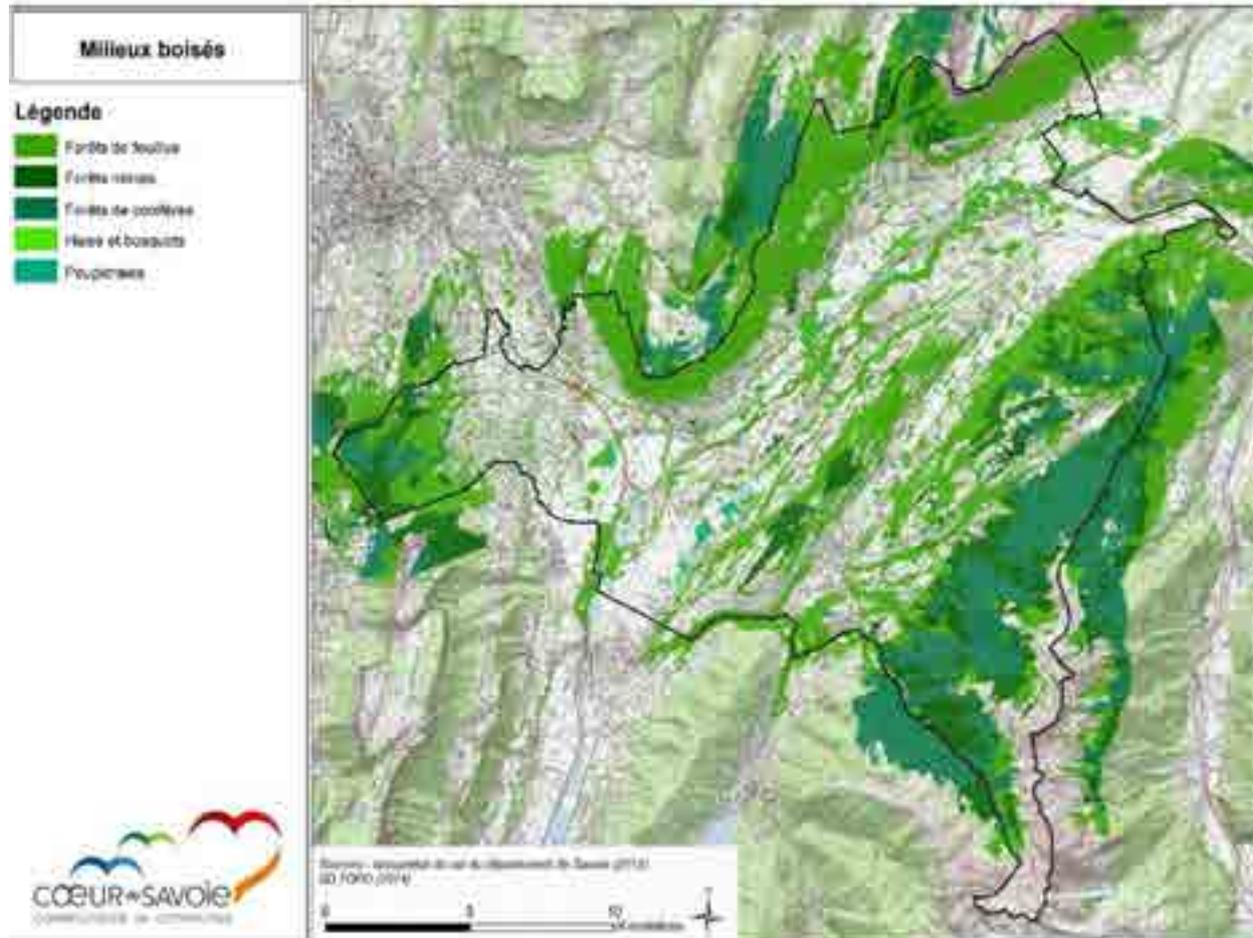
Cette action s'intègre dans la stratégie foncière en faveur des espaces agricoles, forestiers et naturels que souhaite élaborer la Communauté de communes Cœur de Savoie. Elle s'est pour cela rapprochée de ses partenaires pour permettre la rédaction d'une convention cadre et la définition d'un plan d'actions dont les grands objectifs seront les suivants :

1. Identifier le foncier rural vacant pour lui redonner une vocation agricole, forestière ou environnementale ;
2. Mettre à disposition du foncier pour des projets d'installation en agriculture répondant aux enjeux du territoire ;
3. Favoriser les regroupements fonciers publics et privés pour la gestion et l'exploitation durables des forêts ;
4. Accompagner la maîtrise foncière de certaines parcelles à fort enjeu environnemental pour permettre une gestion conservatoire.

Cette action, en maîtrise d'ouvrage CEN, sera menée en lien étroit avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie. L'amélioration des connaissances, sera réalisée en partie par un stagiaire co-encadré par les deux structures. Des mesures complémentaires à cette fiche, telles que la sensibilisation des acteurs sylvicoles ou le développement de parcelles avec une gestion favorable à la biodiversité seront menées par Cœur de Savoie, en dehors du CVB.

LOCALISATION DE L'ACTION

L'action se déroulera sur l'ensemble des massifs forestiers de Cœur de Savoie. Une attention particulière sera portée aux forêts alluviales qui jalonnent les cours de l'Isère, du Coisetan, du Gelon, de La Bialle et du Gargot.



DESCRIPTIF DE L'ACTION

Partie 1 : Amélioration de la connaissance sur les forêts du territoire :

Sur l'ensemble des forêts du territoire, répertorier les secteurs dont la gestion est à vocation écologique : îlots de sénescence en forêt publique, forêt gérées par le CEN ou des associations de protection de la nature, forêt engagée dans le réseau FRENE, ...).

Sur l'ensemble des boisements alluviaux et des secteurs forestiers apparaissant à enjeux et identifiés lors de l'étude préalable, réalisation d'un diagnostic écologique plus approfondi, permettant de connaître le potentiel écologique de la zone, et mettre en place si nécessaire une gestion ou des mesures adaptées (maîtrise ou acquisition foncière, développement d'îlot de sénescence, intégration de l'enjeu dans le plan de gestion sylvicole, ...).

Ce volet sera réalisé par un stagiaire longue durée type Master2, accueilli par le CEN et co-encadré par la Communauté de Communes et le CEN.

Définition d'une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire

Partie 2 : Programme d'animation et acquisition foncière sur les boisements alluviaux :

Animation foncière et acquisition par le CEN de parcelles à enjeux, afin de mettre en place une gestion pérenne en faveur de la biodiversité sur ces zones.

Les parties 3 et 4, prévues durant la durée du contrat vert et bleu, seront menées via l'opération « animation pour l'amélioration de la structure foncière forestière » piloté par la Communauté de Communes dans le cadre de sa stratégie foncière en faveur des espaces agricoles, forestiers et naturels.

Partie 3 : Sensibilisation des acteurs du monde sylvicole :

Sensibilisation des propriétaires forestiers, en inventoriant des outils et des moyens permettant d'inciter les propriétaires à une gestion écologique de leurs forêts : vente au CEN, élaboration d'un plan de gestion, mise en place d'îlots de sénescence, réseau FRENE, aides Sylv'ACCTES, création de mares

Partie 4 : Développement d'un réseau de parcelles en gestion favorable à la biodiversité :

Suite à la sensibilisation faite auprès des propriétaires privés, l'objectif est de trouver quelques propriétaires volontaires pour mettre en place une gestion en faveur de la biodiversité dans leur parcelle : mise en place d'îlots de sénescence, création de mares en lien avec la fiche action 2-2 « Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune », ...

Cette fiche action sera donc sous la seule maîtrise d'ouvrage du CEN, car les actions menées par la communauté de communes Cœur de Savoie se feront via l'opération « animation pour l'amélioration de la structure foncière forestière », bénéficiant de la mesure 16.72 du FEADER. Toutefois, le stagiaire (partie 1) sera co-encadré par Cœur de Savoie, et le travail sera réalisé en lien étroit entre le CEN et la Communauté de Communes.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

L'objectif général est d'obtenir une visibilité sur l'enjeu « gestion écologique des forêts » et ses acteurs sur le territoire, permettant de mettre en place un partage des rôles et une synergie partagée.

A l'issue de ce travail d'étude et de concertation on disposera :

- D'un atlas analytique des forêts alluviales
- D'outils de sensibilisation et d'incitations aux bonnes pratiques
- D'acteurs informés et d'objectifs clarifiés
- D'une stratégie foncière d'où seront issus des terrains maîtrisés pour la biodiversité

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Une grande partie des forêts sont classées « réservoirs de biodiversité » au SRCE. Les forêts alluviales, à l'interface entre milieux aquatiques et zones humides, constituent ce que l'on appelle désormais la « trame turquoise », élément essentiel de la trame verte comme de la trame bleue.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- ONF
- CCCS
- DDT
- CRPF
- Groupements de sylviculture
- Espace Belledonne
- PNR de Chartreuse
- PNR du Massif des Bauges
- FRAPNA
- LPO
- CASMB
- Communes
- Propriétaires forestiers

ACTIONS CORRELEES

- **2-1** : Préservation et valorisation de la forêt alluviale du Gargot
- **2-2** : Plan de conservation de la rainette verte et du sonneur à ventre jaune
- **3-4** : Restauration hydrologique de la zone humide en forêt domaniale de Villaroux
- **4-2** : Plan d'actions Petit Gelon
- **6-2** : Evaluation de la fonctionnalité de la trame boisée par le suivi du chat forestier
- **10-2** : Communication autour du CVB

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation d'un diagnostic sur la connaissance des boisements
- Mise en œuvre de l'animation foncière

Indicateurs de résultats :

- Surface de boisements acquises

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Animation territoriale et veille foncière	Stage + animation foncière	Animation foncière + acquisition + parties 3 et 4		Acquisitions	

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 144 979 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Acquisitions foncières 4.58Ha à 0.2€ / m ² + 17.3Ha à 0.35€ / m ²	0.20 à 0.35€ / m ²	21.88 Ha		69 800 €
TOTAL				69 800 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Atlas analytique des enjeux : stagiaire	4 000 €	1		4 000 €
Encadrement stagiaire (jours CEN)	336 €	8 j		2 688 €
Réunions comité de suivi	336 €	4 j		1 344 €
Suivi Animation foncière	336 €	13.5 j		4 536 €
Prestation recueil PV				37 836 €
Frais notaire				24 775 €
TOTAL				75 179 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Acquisitions			69 800	30	20 940	70	48 860	48 860
TOTAL I			69 800		20 940		48 860	48 860
Analyse des enjeux (stagiaire)			4 000	30	1 200	70	2 800	4 000
Encadrement stagiaire			2 688	30	806	70	1 882	2 688
Réunions comité de suivi			1 344	30	403	70	941	1 344
Suivi Animation foncière			4 536	30	1 361	70	3 175	4 536
Prestation recueil PV			37 836	30	11 351	70	26 485	37 836
Frais notaire			24 775	30	7 433	70	17 342	24 775
TOTAL F			75 179		22 554		52 625	75 179
TOTAL			144 979		43 494		101 485	144 979

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Acquisitions		9 800	20 000	20 000	20 000		69 800
TOTAL I		9 800	20 000	20 000	20 000		69 800
Analyse des enjeux (stagiaire)		4 000					
Encadrement stagiaire		2 688					
Réunions, suivis fonciers, frais fonciers	3 000	312	15 179	23 500	26 500		
TOTAL F	3 000	7 000	15 179	23 500	26 500		75 179
TOTAL	3 000	16 800	35 179	43 500	46 500		144 979

VOLET	ETU	N° ACTION	6-2
OBJECTIF OPERATIONNEL	Amélioration de l'intérêt écologique des boisements		
ACTION	Evaluation des fonctionnalités de la trame boisée par le suivi du Chat forestier		
MAITRE D'OUVRAGE	LPO		

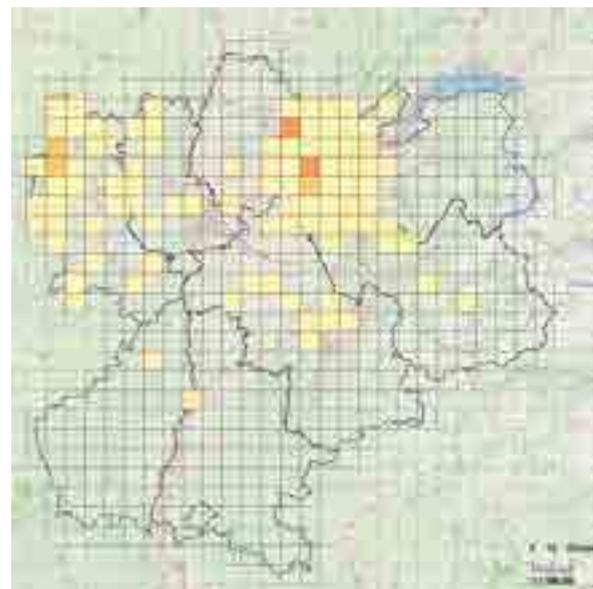
CONTEXTE - ENJEUX

Le Chat forestier (*Felis silvestris*) figure parmi les espèces de cohérence nationales Trame verte et bleue retenues par le SRCE rhônalpin.

Sa présence est indicatrice d'une continuité fonctionnelle des zones boisées possédant des arbres âgés (dont les cavités sont favorables à son gîte) et également fortement imbriquées avec de nombreuses zones ouvertes (terrains de chasse) (*CSRPN Auvergne, 2010*).

Ce petit félin forestier aujourd'hui protégé, vulnérable à l'échelle régionale et considéré comme en danger critique pour la Savoie (cf. Listes rouges) se rencontre en effet essentiellement dans les régions boisées de plaine, de collines, de basse ou de moyenne montagne et des piémonts. Ces milieux forestiers doivent être associés à des milieux ouverts, de préférence des prairies ou pâtures, qui seront ses terrains de chasse des rongeurs. Pour la pérennité et l'essor de l'espèce, ces milieux boisés doivent être interconnectés. Ainsi, par exemple, des terrains agricoles sans possibilité de couvert peuvent, selon des études télémétriques, constituer des barrières infranchissables pour le chat forestier. L'urbanisation constitue aussi un obstacle. Les éléments linéaires boisés (haies, ripisylves, bandes boisées, chapelet d'unités ponctuelles boisées) sont indispensables à l'espèce qui les utilisera pour ses déplacements.

Actuellement, le Chat forestier est en expansion depuis le Nord-Est de la France vers le Sud du pays. La Savoie fait partie des zones géographiques en front de (re)colonisation. En 2017, un travail de suivi à partir de pièges photographiques sur le PNR de Chartreuse a montré le retour du chat forestier et sa reproduction sur l'ensemble du territoire du Parc, jusqu'à 1500 m d'altitude au moins en été. L'espèce est également présente en Bauges et suspectée en Belledonne.



Carte de répartition du Chat forestier en Rhône-Alpes
Source : Atlas des mammifères de Rhône-Alpes – FRAPNA-LPO (2018)

La fonctionnalité des corridors écologiques du territoire de Cœur de Savoie, entre Bauges-Chartreuse, Chartreuse-Belledonne et Bauges-Belledonne est donc déterminante pour l'expansion de l'espèce en Savoie.

Etudier les zones de présence et voies de déplacements du Chat forestier revient à évaluer la connectivité et la qualité de la trame boisée, en lien avec les milieux agricoles. Le fait que l'espèce soit en phase de recolonisation constitue un moment propice pour mettre en œuvre cette action : les opportunités de déceler l'espèce et d'identifier ses lieux de vie et de passage sont accrus.

Cette action contribuera à :

- Orienter la stratégie foncière des espaces forestiers. Leur utilisation par le chat (réservoirs de biodiversité, corridors) permettra de cibler les zones forestières à enjeux et à préserver.
- Prioriser la restauration de corridors écologiques, par l'analyse des voies de passage du chat et l'identification d'obstacles.

LOCALISATION DE L'ACTION



Action ciblée sur les corridors boisés Bauges-Chartreuse, Chartreuse-Belledonne et Bauges-Belledonne (1 secteur étudié par an).

DESRIPTIF DE L'ACTION

- 1) Cartographie des habitats potentiels et des corridors boisés potentiellement utilisés par le chat forestier, en s'appuyant sur une analyse de la continuité de la trame boisée entre les différents massifs (Belledonne – Bauges - Chartreuse) à l'aide du logiciel GRAPHAB (modèle prédictif). Ce premier travail permettra de cibler où poser préférentiellement les pièges photos pour le suivi de l'espèce.
- 2) Suivi du Chat forestier par pièges photographiques et par l'animation d'un réseau d'observateurs bénévoles.
- 3) Identification et typologie (altitude, exposition, âge des peuplements...) des éléments de la trame boisée (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques) utilisés par l'espèce.
- 4) Identification des éléments de la trame boisée à préserver dans le cadre de la stratégie foncière des espaces forestiers, ou à restaurer, préconisations de gestion.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs :

- Aider à la décision pour la stratégie foncière des espaces forestiers en priorisant les secteurs de la trame boisée à préserver ou restaurer
- Evaluer la connectivité de la trame boisée
- Améliorer les connaissances sur le phénomène inédit de recolonisation du Chat forestier et sur les caractéristiques de son habitat et de ses voies de déplacements.

Livrables :

- Un rapport de synthèse incluant une cartographie et une typologie des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques utilisés par le Chat forestier, une identification des secteurs boisés à préserver ou à restaurer, et des préconisations de gestion.

COHERENCE AVEC LE SRCE

Le Chat forestier figure parmi les espèces de cohérence nationales Trame verte et bleue retenues par le SRCE rhônalpin. C'est un bon indicateur d'un réseau boisé fonctionnel. Sa phase de recolonisation actuellement en cours constitue une opportunité pour prendre en compte ses besoins de continuités écologiques.

Cette action s'inscrit dans différentes orientations définies au SRCE :

- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- ONCFS
- ONF
- AFB
- PNR de Chartreuse
- PNR du massif des Bauges
- CRPF
- Propriétaires forestiers privés
- Groupements de sylviculture
- Fédération des chasseurs de Savoie
- Collectivités
- Espace Belledonne
- CCCDS

ACTIONS CORRELEES

- **6-1** : Définition d'une stratégie de valorisation écologique des forêts du territoire
- **7-1** : Etude et amélioration de la fonctionnalité du corridor Bauges / Chartreuse
- **7-2** : Amélioration de la perméabilité des autoroutes A43/A41
- **7-3** : Optimisation des franchissements sur le réseau routier départemental

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Cartographie des habitats potentiels et des corridors boisés
- Mise en place du suivi de l'espèce par pièges photos
- Formulation de préconisations de gestion

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'observations de chat forestier
- Nombre de corridors boisés fonctionnels ou à restaurer

CALENDRIER PREVISIONNEL

sous actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1-Cartographie des habitats potentiels et des corridors boisés potentiellement utilisés par le chat forestier avec analyse de la continuité de la trame boisée entre les différents massifs						
2-Suivi du Chat forestier par pièges photographiques et par l'animation d'un réseau d'observateurs bénévoles						
3-Identification et typologie (altitude, exposition, âge des peuplements...) des éléments de la trame boisée utilisés par l'espèce						
4-Identification des éléments de la trame boisée à préserver ou restaurer, préconisations de gestion						

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 31 480 € TTC

Coût d'investissement : 9 400 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Achat de pièges photos CUDDEBACK C1 avec antivol (piles et carte mémoire inclus)	400 €	20		8 000 €
Achat de piles de rechange (paquet de 8)	35 €	40		1 400 €
TOTAL				9 400 €

Coût de fonctionnement : 22 080 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
1- Cartographie + analyse de la continuité de la trame boisée entre les différents massifs	230 €	15 j		3 450 €
2-Suivi par pièges photographiques et animation d'un réseau d'observateurs bénévoles : pose et relevés des pièges photos, tri des photos, formation et animation du réseau des observateurs	230 €	45 j		10 350 €
3-Identification et typologie des éléments de la trame boisée utilisés par l'espèce	230 €	24 j		5 520 €
4-Identification des éléments de la trame boisée à préserver ou restaurer, préconisations de gestion	230 €	12 j		2 760 €
TOTAL				22 080 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Achats pièges photos + piles	I		9 400	80	7 520	20	1 880	9 400
TOTAL I			9 400		7 520		1 880	9 400
1 - cartographie	F		3 450	80	2 760	20	690	3 450
2 - Suivi	F		10 350	80	8 280	20	2 070	10 350
3 – Identif. Trame boisée	F		5 520	80	4 416	20	1 104	5 520
4 – Préconisations de gestion	F		2 760	80	2 208	20	552	2 760
TOTAL F			22 080		17 664		4 416	22 080
TOTAL			31 480		25 184		6 296	31 480

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Achat pièges photos	9 400						9 400
TOTAL I	9 400						9 400
1 - cartographie	3 450						3 450
Suivi, identification trame boisée et préconisations de gestion		6 210	6 210	6 210			18 630
TOTAL F	3 450	6 210	6 210	6 210			22 080
TOTAL	12 850	6 210	6 210	6 210			31 480

VOLET	ETU	N° ACTION	7-1
OBJECTIF OPERATIONNEL	Optimisation des franchissements d'infrastructures		
ACTION	Etude et amélioration de la fonctionnalité du corridor Bauges - Chartreuse		
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Cœur de Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Le corridor écologique Bauges – Chartreuse est identifié comme prioritaire depuis de nombreuses années, notamment via les données DATAR datant des années 80. Avant même la réalisation du SRCE Rhône Alpes, la région avait mis en place des contrats de territoire corridors biologiques (CTCB), dont un sur le secteur Bauges – Chartreuse et un second, Chartreuse – Belledonne, réalisés sur la période 2009 – 2014.

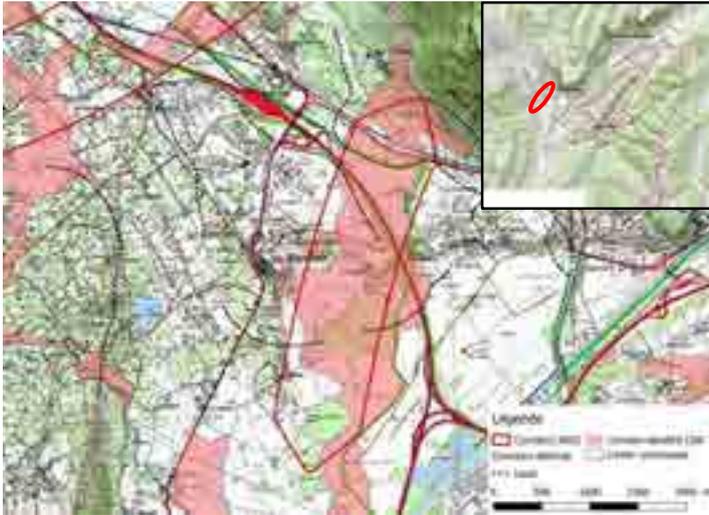
Ces contrats portés par Métropole Savoie avaient pour objectif la mise en œuvre d'un programme d'actions de restauration et pérennisation du corridor écologique permettant la liaison Bauges – Chartreuse - Belledonne. Le principe de ces CTCB est le même que les actuels contrats verts et bleus, à savoir la réalisation d'actions réparties selon 4 volets (ETU – TRA – URB – ANI). L'évaluation a montré un bilan assez mitigé : sur les 70 actions programmées, le taux d'engagement des actions est de 65%. Dans ces contrats, des actions ont été réalisées en faveur du corridor Bauges – Chartreuse, sur sa partie amont (communes de St Jeoire Prieuré, Chignin, Myans). Cependant, toute la plaine agricole de Francin / Les Marches est restée vierge d'actions, bien que la zone ayant été identifiée comme corridor.

NB : Les communes de Francin et Les Marches ont fusionné au 1^{er} janvier 2019 pour former la nouvelle commune de Porte-de-Savoie.

La mise en place du SRCE en 2014 a montré une nouvelle fois l'importance du maintien de ce corridor, en plus de celui identifié plus à l'ouest (secteur St Jeoire Prieuré) qui a bénéficié de quelques actions lors des CTCB. En effet, la plaine agricole est identifiée comme « à remettre en bon état ». Par la suite, les travaux réalisés par le CEN ont permis de préciser ces corridors à une échelle plus fine.

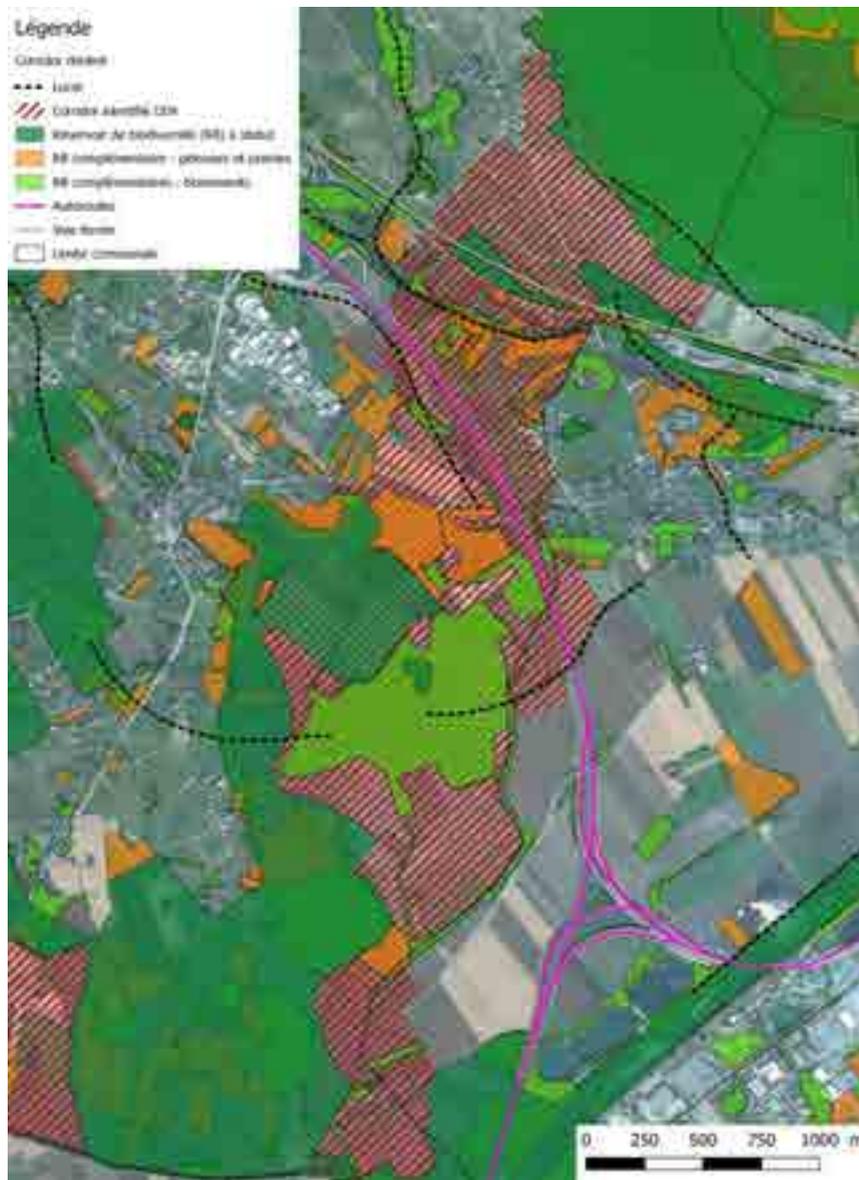
L'enjeu lié à cette action sera donc l'amélioration de la connaissance de la fonctionnalité écologique de la plaine, afin de mettre en place par la suite des opérations de préservation et restauration de ce corridor identifié depuis de nombreuses années comme prioritaire mais où peu d'actions ont finalement pu être menées à bien.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se déroule sur 2 communes du territoire, Chignin, et Porte-de-Savoie, au niveau du corridor identifié par le SRCE, reliant le massif des Bauges à celui de Chartreuse.

NB : Les communes de Francin et Les Marches ont fusionné au 1^{er} janvier 2019 pour former la nouvelle commune de Porte-de-Savoie.



Localisation du corridor étudié, des réservoirs de biodiversité et pressions associées.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif de l'action est de mieux évaluer les fonctionnalités écologiques associées à ce corridor stratégique et d'identifier les actions nécessaires à son amélioration. Un prestataire externe sera nécessaire à la réalisation de cette étude qui se déroulera en 4 phases.

1. Etat des lieux des fonctionnalités et des pressions

Cartographie précise des fonctionnalités écologiques du corridor :

- Cartographie des habitats naturels
- Identification des obstacles au déplacement de la faune : routes, clôtures, voie ferrée
- Identification des axes de passage potentiels et des points de franchissement : ouvrages sur/sous route, ouvrages hydrauliques
- Caractérisation des pressions : projets d'urbanisation ou d'infrastructures, usages de certains espaces, pratiques agricoles peu favorables à la biodiversité, ... Des pièges photo au droit des ouvrages de franchissement de l'autoroute seront nécessaires pour évaluer la transparence de l'infrastructure sur ce tronçon

2. Mise en place d'une concertation multi-partenaire

La bonne fonctionnalité de ce corridor dépend de la réalisation d'actions de différents partenaires techniques, qu'il sera important de réunir afin de réaliser un plan d'actions coordonné et réalisable.

3. Elaboration du plan d'actions

Suite à l'analyse approfondie, identification des actions à mettre en place en collaboration avec les partenaires : réaménagement d'un ouvrage, déplacement d'une clôture, plantation d'une haie, ...

4. Mise en œuvre du plan d'actions

Une enveloppe est budgétée pour réaliser une partie des travaux nécessaires pour améliorer la fonctionnalité du corridor écologique.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

- Etudier le fonctionnement du corridor SRCE et des alentours afin d'identifier des préconisations permettant sa bonne fonctionnalité.
- Préserver ce corridor sur le long terme, améliorer sa fonctionnalité selon les résultats de l'étude.

Livrables :

- Résultat de l'état des lieux des fonctionnalités et pressions identifiées
- Plan d'actions et travaux associés

COHERENCE AVEC LE SRCE

Via les nombreux travaux d'aménagements qui pourront être préconisés et/ou réalisés suite à cette étude, cette action s'inscrit dans plusieurs orientations du SRCE :

- Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement
- Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la TVB
- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Ce corridor, identifié au SRCE et même plus anciennement comme essentiel à maintenir et restaurer, est un des derniers entre le massif de la Chartreuse et des Bauges. Cette action est donc essentielle pour mieux connaître la fonctionnalité de ce corridor afin de permettre sa restauration et/ou préservation pour assurer sa pérennité.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- CEN
- CD
- AREA/APRR
- Communes
- FDC
- CASMB
- LPO

ACTIONS CORRELEES

- **3-1** : Définition d'une stratégie de préservation des zones humides
- **5-2** : Plan de conservation chevêche, petit duc et effraie
- **6-2** : Evaluation de la trame boisée par le suivi du chat forestier
- **7-2** : Amélioration de la perméabilité des autoroutes A41 et A43
- **7-3** : Optimisation des franchissements routiers sur le réseau départemental
- **8-1** : Accompagnement dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme
- **8-2** : Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation de l'état des lieux des fonctionnalités et des pressions
- Mise en place d'une concertation multi-partenariale

Indicateurs de résultats :

- Actions réalisées (typologie des aménagements)
- Nombre d'acteurs mobilisés

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Etude	Etude	Travaux	Travaux	Travaux	Bilan

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 72 540 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Etape 1	550€ /j HT	5	2 750 €	3 300 €
Etape 2	550€ /j HT	6	3 300 €	3 960 €
Etape 3	550€ /j HT	8	4 400 €	5 280 €
Etape 4			50 000 €	60 000 €
TOTAL			60 450 €	72 540 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		CD		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Etape 1	I	2 750		30	825	50	1 375	20	550	2 750
Etape 2	I	3 300		30	990	50	1 650	20	660	3 300
Etape 3	I	4 400		30	1 320	50	2 200	20	880	4 400
Etape 4	I	50 000		30	15 000	50	25 000	20	10 000	50 000
TOTAL		60 450			18 135		30 225		12 090	60 450

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Etape 1	2 750						2 750
Etape 2	3 300						3 300
Etape 3	4 400						4 400
Etape 4				50 000			50 000
TOTAL	10 450			50 000			60 450

VOLET	ETU	N° ACTION	7-2
OBJECTIF OPERATIONNEL	Optimisation du franchissement des infrastructures		
ACTION	Amélioration de la perméabilité des autoroutes A41 et A43		
MAITRE D'OUVRAGE	Fédération Départementale des Chasseurs de Savoie		

CONTEXTE – ENJEUX

Les autoroutes A41 et A 43 constituent une barrière majeure limitant la circulation de la faune dans les corridors permettant de relier les trois massifs du territoire : Les Bauges, la Chartreuse et Belledonne.

L'objectif de l'action est de mesurer la perméabilité des ouvrages non spécifiques existants (buses et ponts) pour connaître les franchissements et les améliorer : phase de diagnostic.

L'enjeu important final sera de proposer l'emplacement d'un ouvrage spécifique fonctionnel permettant la restauration du flux de la grande et petite faune sous l'autoroute et rétablir ainsi la circulation entre les grands massifs, mais aussi des aménagements plus ponctuels qui pourront être réalisés sur des ouvrages existants.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action sera située le long du linéaire des autoroutes A41 et A43 plus particulièrement sur les ouvrages potentiels de franchissement existants. Le secteur à privilégier sera celui de la plaine de l'Isère entre Laissaud et Fréterive (en rouge).

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Des ouvrages existent sur le linéaire des autoroutes A41 et A43, inférieurs comme des buses, ou supérieurs comme des ponts. Ces ouvrages peuvent permettre potentiellement le franchissement de la faune même s'ils n'ont pas été conçus pour cela.

Etat des lieux :

- Diagnostic sur les ouvrages existants qui sont des points de passage potentiels pour la faune sauvage. La fonctionnalité potentielle de ces ouvrages sera définie sur le terrain. L'aide au diagnostic pourra se faire par l'utilisation de pièges photographiques.
- Mesure des flux de la faune sur tout ou partie de ces ouvrages (le nombre et la sélection des ouvrages dépendra du diagnostic réalisé) dans l'objectif de connaître la circulation des animaux et tenter d'améliorer celle-ci par des aménagements qui seront préconisés : plantations de haies canalisantes, utilisation de techniques de plessage, trottoirs enherbés sur ponts, etc.

Propositions d'aménagements :

- Une restauration du flux sera proposée pour rétablir une perméabilité du territoire dans un des principaux fuseaux identifiés par le SRCE.

La communication avec les usagers de l'autoroute est à prévoir sur des supports restant à définir.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs et gains attendus :

- Connaître et améliorer le franchissement des autoroutes. Les gains attendus sont une connaissance et une amélioration de ces flux après expertise de chaque ouvrage.
- Proposer un emplacement précis de construction d'un ouvrage spécifique à la faune d'après le diagnostic réalisé le long du linéaire.

Livrables :

- Rapport cartographique identifiant les ouvrages et détaillant leur fonctionnalité.

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la TVB
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

De plus, la fragmentation des habitats par les infrastructures linéaires de transport a été identifiée comme enjeu régional par le SRCE, mais aussi au niveau local suite à l'étude préalable au CVB. Les autoroutes, situées en fond de vallées, sont des obstacles aux déplacements de la faune entre les 3 grands réservoirs de biodiversité que sont les massifs des Bauges, de la Chartreuse et de Belledonne.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- AREA / APPR
- ACCA locales
- CCCDS
- CD
- LPO
- ONCFS

ACTIONS CORRELEES

- **7-1** : Etude et amélioration de la fonctionnalité du corridor Bauges / Chartreuse
- **7-3** : Optimisation des franchissements sur le réseau routier départemental

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'ouvrages prospectés lors de l'état des lieux
- Nombre d'ouvrages suivis

Indicateurs de résultats :

- Nombre de propositions d'aménagement formulées
- Nombre d'animaux ayant fréquenté les ouvrages durant la phase de suivi

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
<u>Etat des lieux :</u> <u>Inventaire</u> des ouvrages et étude de leur fonctionnalité	<u>Etat des lieux :</u> Diagnostic à réaliser le long du linéaire, Etude de la fonctionnalité des ouvrages		<u>Propositions d'aménagement</u> s à réaliser pour améliorer la perméabilité de l'autoroute	<u>Proposition d'un emplacement</u> pour un ouvrage lourd de franchissement de l'A43	

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 20 266 euros TTC

Coût d'investissement : 6 336 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Achat de pièges photos (appareils, boîtiers de protection anti vol, cartes mémoires et piles au lithium)	440 €	12	5 280 €	6 336 €
TOTAL			5 280 €	6 336 €

Coût de fonctionnement : 13 930 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Réaliser l'inventaire des ouvrages (année N)	163 €	8 j		1 304 €
Suivre les ouvrages (N + 1)	163 €	24 j		3 912 €
Suivre les ouvrages (N + 2)	163 €	24 j		3 912 €
Coordonner et réaliser le bilan des actions, proposition d'un ouvrage de franchissement	343 €	14 j		4 802 €
TOTAL				13 930 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Pièges photos	I		6 336	50	3 168	50	3 168	6 336
TOTAL I			6 336		3 168		3 168	6 336
Inventaire des ouvrages	F		1 304	50	652	50	652	1 304
Suivi	F		7 824	50	3 912	50	3 912	7 824
Coordination / bilan	F		4 802	50	2 401	50	2 401	4 802
TOTAL F			13 930		6 965		6 965	13 930
TOTAL			20 266		10 133		10 133	20 266

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Pièges photos		6 336					6 336
TOTAL I		6 336					6 336
Inventaire des ouvrages	1 304						1 304
Suivi		3 912	3 912				7 824
Coordination / bilan	774	992	992	1 022	1 022		4 802
TOTAL F	2 078	4 904	4 904	1 022	1 022		13 930
TOTAL	2 078	11 240	4 904	1 022	1 022		20 266

VOLET	TRA	N° ACTION	7-3
OBJECTIF OPERATIONNEL	Optimisation des franchissements d'infrastructures		
ACTION	Optimisation des franchissements sur le réseau routier Départemental		
MAITRE D'OUVRAGE	Fédération départementale des chasseurs de Savoie - Conseil Départemental de la Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Le Département de la Savoie est gestionnaire de plusieurs centaines de kilomètres de routes sur le territoire de la communauté de communes Cœur de Savoie. Celles-ci, bien que relativement perméables, peuvent constituer des obstacles au déplacement de la faune sauvage.

Sur ce territoire, deux ouvrages permettant d'améliorer le franchissement ont déjà été réalisés dans le cadre de précédents Contrats de territoire corridors biologique :

- Sur la commune de Chignin, un passage inférieur spécifique a été réalisé dans le cadre du contrat Bauges - Chartreuse porté par Métropole Savoie en 2012, sur la RD1006.
- Sur la commune de Les Mollettes, un passage inférieur a été réalisé dans le cadre du contrat Chartreuse- Belledonne sur la RD923

De son côté, la fédération départementale des chasseurs de Savoie a collecté les collisions sur l'ensemble du réseau routier du territoire, permettant ainsi d'identifier certains secteurs accidentogènes.

Les données existantes concernant les collisions sur RD, collectées à l'occasion du diagnostic pour l'étude préalable au CVB, mettent en lumière la persistance de problématiques de collisions sur plusieurs secteurs du territoire, selon différentes modalités :

- Des secteurs de collisions diffuses, notamment sur les axes des RD925 et 1006
- Des secteurs de collisions plus localisés, comme par exemple sur la RD209 entre Arvillard et Valgelon-La Rochette

Ces données sont issues de différentes sources :

- Base de données collisions faune sauvage alimentée par la FDC 73 ;
- Base de données faune alimentée par la LPO ;
- Données accidents corporels du Département.

Toutefois, elles demeurent partielles et nécessitent l'approfondissement des investigations afin de proposer des aménagements légers et / ou des mesures pour favoriser le franchissement des RD par la faune sauvage et réduire les risques de collisions.

LOCALISATION DE L'ACTION

L'action est localisée en différents points du territoire le long de routes départementales :

Deux secteurs précis sont localisés :

- ⇒ RD209 Arvillard /la Rochette (en orange)
- ⇒ RD925 Val Gelon (en bleu)

Un diagnostic plus global des secteurs de collisions les plus marqués du réseau départemental est également prévu (non localisés précisément à ce stade).

Le secteur du corridor de Chignin – Francin - Les Marches est exclu de cette fiche action puisqu'il fait l'objet d'une fiche portée par la Communauté de communes Cœur de Savoie (Fiche Action 7-1).



DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action se décompose en 3 sous actions : un diagnostic global de l'ensemble des « points chauds » sur les RD du territoire intercommunal et deux actions ciblées sur des secteurs déterminés en l'occurrence les RD209 et 925.

1. Diagnostic approfondi des secteurs de collisions répertoriés

Méthode envisagée :

a. Phase préalable :

- Sélection cartographique des secteurs à investiguer sur la base des données existantes
- Collecte des données Département disponibles : structure du foncier, recensement ouvrages d'art, etc...

b. Phase terrain :

- Diagnostic paysager, identification des structures de végétation présentes, évaluation de la fonctionnalité des ouvrages d'art, ...

c. Phase rapport et préconisations :

- Diagnostic de chaque secteur investigué avec analyse des différentes données collectées
- Préconisations d'aménagement ou d'amélioration pour chaque secteur sous forme de fiches actions détaillant le/les acteurs concernés (CD73 ou autre), le chiffrage, ...

2. RD209 : diagnostic du secteur de collision d'Arvillard-la Rochette

Ce secteur est privilégié pour un travail plus approfondi en raison d'un ratio de collisions élevé sur un linéaire court au regard de la fréquentation routière.

Méthode envisagée :

a. Pose de pièges photos en secteur ouvert

- Pose d'un ou deux pièges photos (poteaux EDF/Telecom pré-identifiés)

b. Pose de systèmes d'effarouchement en secteur forestier

- Pose de systèmes d'effarouchement (piquets dotés de bandes réfléchissantes) sur le linéaire équipé par la glissière de sécurité le long de la RD dans le secteur boisé

c. Suivis de l'action

Le suivi portera sur différents aspects :

- Suivi piège photo : analyse des clichés, saisie des données collectées, repositionnement des pièges photos → Opération menée sur une année afin de couvrir les quatre saisons. Il sera procédé à un relevé des pièges tous les mois
- Suivi des collisions sur l'ensemble du linéaire concerné par l'action (secteur ouvert et forestier) → Suivi mensuel régulier sur une année complète par le relai local de l'ACCA (passages réguliers correspondant à un total cumulé de 3 jours par mois)

d. Comptages routiers

En parallèle, pose d'un compteur routier par le Département sur une ou plusieurs périodes dans l'année pour mettre à jour et préciser les données de fréquentation routière sur cette portion de la RD (analyse type de véhicule, vitesse, nombre)

e. Sensibilisation, communication

Organisation de deux temps de présentation / sensibilisation pour le lancement de l'action

- Présentation projet à la commune : présentation de l'action, proposition de communication dans le bulletin communal / en mairie / sur le site Internet (Objectif : inciter les riverains à signaler les collisions et rencontre sans collision avec la faune sauvage durant la durée de l'étude).
- Présentation de l'action aux agents départementaux du Centre d'exploitation concerné : mettre en place une méthode simple et peu contraignante pour inciter au signalement des animaux repérés sur cette portion du linéaire pendant la durée de l'étude

f. Bilan et préconisations

A l'issue de la phase de collecte des différentes données (RD, piège photo, collisions + données), un bilan/ diagnostic sera produit :

- Analyse des données et diagnostic qualitatif et quantitatif du secteur
- Préconisations d'aménagements ou d'actions à mettre en œuvre sous forme de fiches actions détaillant le/les acteurs concernés (CD73 ou autre), le chiffrage...

g. Réalisation des aménagements

Selon les conclusions de la phase de diagnostic, les aménagements relevant de la compétence du CD73 pourront être réalisés, dans la mesure de l'enveloppe budgétaire disponible.



3. RD 925 : mise en place de dispositifs d'effarouchement dans le Val Gelon

Ce secteur est privilégié en raison du caractère diffus des collisions sur un axe routier de 10km, caractérisé par sa linéarité et par la vitesse potentiellement élevée de circulation des véhicules entre la Rochette et Bourgneuf.

Méthode envisagée

a. Identification d'une zone test et d'une zone témoin sur la RD925

- Visite sur site, analyse des abords de RD, structures paysagères, végétation, possibilités de pose des piquets....
- Deux secteurs ont été pré-identifiés : entre PR 11 et 12 pour la zone test et entre PR 10 et 11 pour la zone témoin

b. Pose du système d'effarouchement :

- Piquets bois équipés de bandes réfléchissantes

c. Suivi des deux zones

- Le suivi portera sur la zone témoin et la zone test afin d'obtenir des données permettant de valider ou non l'efficacité du dispositif mis en place
- Relai local avec la société de chasse locale (AICA Bettonnet Hauteville) des deux linéaires concernés
- Durée : 1 an (de façon à couvrir les 4 saisons)
- Fréquence : suivi mensuel par passages réguliers correspondant à un total cumulé de 3 jours par mois

d. Bilan et préconisations

A l'issue de la phase de collecte des différentes données, un bilan/ diagnostic sera produit :

- Analyse des données, comparaison entre les deux secteurs du point de vue qualitatif et quantitatif
- Préconisation pour l'extension ou non du dispositif sur le reste de la RD en cas de bons résultats + préconisations d'aménagements ou d'actions d'autre nature si besoin

Optimisation des franchissements sur le réseau routier Départemental

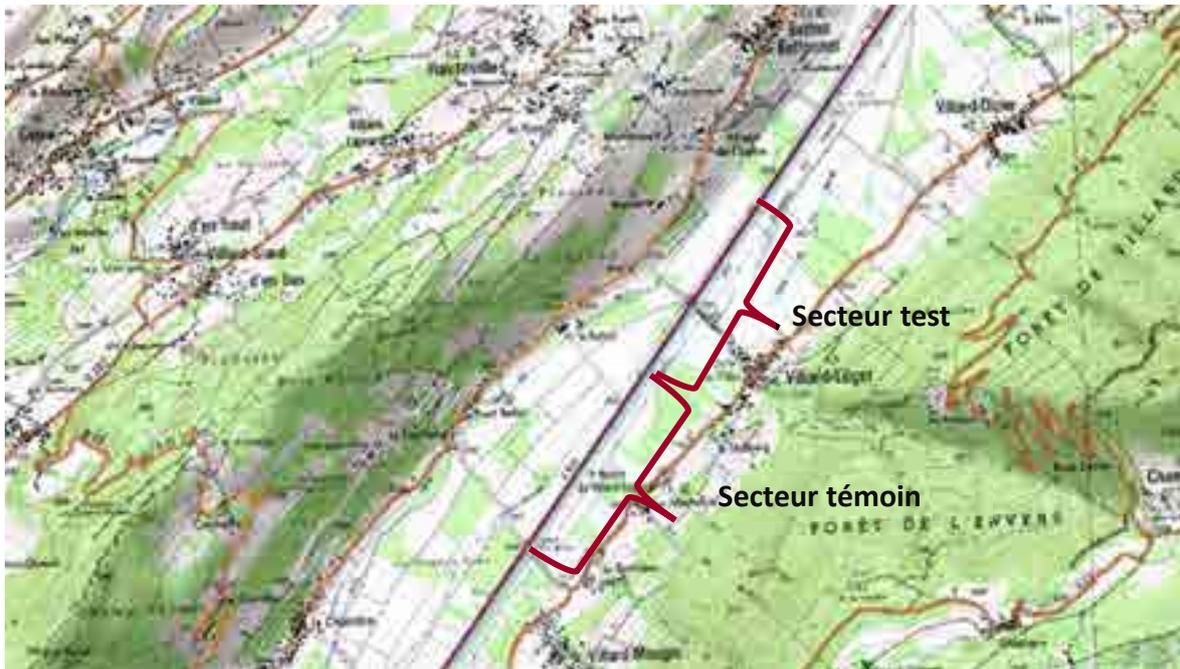
e. Réalisation des aménagements

Selon les conclusions de la phase de diagnostic, les aménagements relevant de la compétence du CD73 pourront être réalisés, dans la mesure de l'enveloppe budgétaire disponible.

h. Sensibilisation, communication

Organisation de deux temps de présentation / sensibilisation pour le lancement de l'action

- Présentation projet aux communes concernées : IDEM action 1
- Présentation de l'action aux agents départementaux du Centre d'exploitation concerné : IDEM action 1



4. Gouvernance du projet

Il est proposé de mettre en place une instance de pilotage entre le Département et la fédération départementale des chasseurs de Savoie

- TDL
- Relais locaux concernées : ACCA
- Direction de l'environnement
- FDC73
- CCCDS

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs

- Améliorer la connaissance des secteurs et de la faune (espèces, quantité...)
- Obtenir un retour d'expérience fiable sur les systèmes d'effarouchement actuellement utilisés le long des RD
- Diminuer les risques de collision et d'écrasement de la faune sauvage sur RD
- Améliorer la fonctionnalité des corridors par des aménagements légers et des actions correctives

Optimisation des franchissements sur le réseau routier Départemental

Livrables

- Rapports de diagnostic / préconisations pour chacune des 3 sous actions
- Travaux : documents des aménagements réalisés (rapport d'exécution, photos, etc.).

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la TVB
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

De plus, la fragmentation des habitats par les infrastructures de transport a été identifié comme enjeu régional par le SRCE, mais aussi au niveau local suite à l'étude préalable au CVB.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- ACCA locales
- CCCDS

ACTIONS CORRELEES

- **7-1** : Etude approfondie de la fonctionnalité du corridor Bauges - Chartreuse
- **7-2** : Amélioration de la perméabilité des autoroutes A43/A41

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation des diagnostics sur les secteurs de collisions identifiés
- Propositions et nombre d'aménagements réalisés

Indicateurs de résultats :

- Suivi du nombre de collisions avant/après aménagement sur les 2 tronçons identifiés

CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Diagnostic global	Printemps / Eté Sélection sites Phase terrain Rédaction des préconisations	MO CD73 : travaux et aménagements éventuels		Bilan / Evaluation (calendrier à préciser selon calendrier de réalisation des aménagements)		
RD 209	Eté / Automne Affinage protocole Pose pièges photos Pose piquets Début des suivis	Hiver / printemps Poursuite des suivis	MO CD73 : travaux et aménagements éventuels		Bilan / Evaluation	
RD 925	Eté / Automne Affinage protocole Pose piquets Début des suivis	Eté / Automne Rédaction des préconisations				

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 51 284 € TTC

MOA	Investissement	Fonctionnement	Total
FDC	-	23 744 €	23 744 €
CD	27 540 €	-	27 540 €

Maitrise d'ouvrage CD

Coût d'investissement : 27 540 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Achat de pièges photographiques (appareils, boîtiers de protection anti vol, cartes mémoires et piles au lithium)	550 €	2	1 100 €	1 320 €
Piquets anti collisions pour 10 km de linéaire	2,6 €	500	1 300 €	1 560 €
Bandes réfléchissantes	1,10 €	500	550 €	660 €
Estimation travaux CD73 (végétalisation, opacification)	20 000 €	1	20 000 €	24 000 €
TOTAL			22 950 €	27 540 €

Maitrise d'ouvrage FDC

Coût de fonctionnement : 23 744 € TTC

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Diagnostic global				6 296 €
Biblio	163 €	2j		326 €
Sélection site, collecte données	163 €	3j		489 €
Phase terrain	163 €	20j		3 260 €
Réunions, coordination	163 €	1j		163 €
Production rapport, cartographie, préconisations	343 €	6j		2 058 €
RD209				9 376 €
Localisation, pose pièges photo et piquets	163 €	2j		326 €
Réunions, coordination	163 €	3j		489 €
Suivi du dispositif piège photo - 12 passages (1/2 journée par intervention soit 6 jours)	163 €	6j		978 €
Suivi collision et écrasement (36 passages)	163 €	36j		5 868 €
Production rapport, cartographie, préconisations	343 €	5j		1 715 €
RD925				8 072 €
Réunions, coordination	163 €	1j		163 €
Localisation, pose piquets	163 €	2j		326 €
Suivi collision et écrasement (3j/mois sur 12 mois)	163 €	36j		5 868 €
Production rapport, cartographie, préconisations	343 €	5j		1 715 €
TOTAL				23 744 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Conseil Départemental de la Savoie :

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	
Pièges photos	I	1 100		50	550	50	550	1 100
Piquets anticollisions	I	1 300		50	650	50	650	1 300
Bandes réfléchissantes	I	550		50	275	50	275	550
Travaux	I	20 000		50	10 000	50	10 000	20 000
TOTAL		22 950			11 475		11 475	22 950

Fédération Départementale des Chasseurs :

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	
Diag. global	F		6 296	50	3 148	50	3 148	6 296
RD 209	F		9 376	50	4 688	50	4 688	9 376
RD 925	F		8 072	50	4 036	50	4 036	8 072
TOTAL			23 744		11 872		11 872	23 744

CALENDRIER BUDGETAIRE

	MOA	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Pièges photos	CD	1 100						1 100
Piquets anticollisions	CD	1 300						1 300
Bandes réfléchissantes	CD	550						550
Travaux	CD		5 000	10 000	5 000			20 000
TOTAL I		2 950	5 000	10 000	5 000			22 950
Suivis	FDC	8 024	10 441	1 695	1 368	2 216		23 744
TOTAL F		8 024	10 441	1 695	1 368	2 216		23 744
TOTAL		10 974	15 441	11 695	6 368	2 216		46 694

VOLET	TRA	N° ACTION	7-4
OBJECTIF OPERATIONNEL	Optimisation du franchissement des infrastructures		
ACTION	Optimisation de la perméabilité des infrastructures à proximité du corridor du Lac Saint-Clair		
MAITRE D'OUVRAGE	Conseil Départemental de la Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Le lac Saint-Clair, propriété de la commune de la Rochette situé sur la commune Détrier est un site important de reproduction des amphibiens en Savoie, tant du point de vue numérique que du point de vue de la diversité écologique, avec 5 espèces recensées (crapaud commun, grenouille rousse, grenouille agile, triton palmé, triton ponctué).

Lors de la migration saisonnière, les amphibiens qui quittent les zones d'hivernage forestières situées sur les versants environnants rencontrent, à ce jour, plusieurs obstacles (urbanisation, infrastructures, ...) dans leurs déplacements vers le lac, utilisé comme site de reproduction.

La RD 925, située au droit du lac St-Clair constitue l'un des obstacles aux déplacements d'une partie de cette population (population hivernant sur les versants du Montrailand), ce qui induit à la fois un phénomène d'écrasement important des individus et des risques pour la sécurité des usagers de la RD et des bénévoles intervenant pour le site.

En 2013, le Département a déjà réalisé des aménagements afin d'améliorer le franchissement de la RD925 et la sécurisation du site : mise en place de systèmes de guidage pérennes sur une partie du linéaire pour la migration dans le sens zone d'hivernages -> lac, avec vérification de la fonctionnalité des buses existantes sous la chaussée et installation de puits de lumière. Cet aménagement ne couvre pas la totalité du site, qui se caractérise, au vu des données existantes, par une migration diffuse sur un linéaire étendu. De plus, les équipements en place peuvent faire l'objet de compléments pour améliorer leur fonctionnalité (nature des buses, positionnement des systèmes de guidage, ...).

En parallèle, l'association Bien Vivre en Val Gelon mène une campagne annuelle de sauvetage des amphibiens, qui consiste collecter manuellement les individus et à équiper le site avec des filets sur une grande partie du réseau routier concerné : RD925 + RD202 + voirie communale de Détrier (route de la Plaine) + voirie communale de la Rochette (Boulevard du Plan ravier) et à déplacer les amphibiens récoltés directement jusque dans le lac.

Plusieurs éléments de contexte sont à relever :

- La connaissance des couloirs de migrations précis des amphibiens est encore incomplète

- Le site à traiter se caractérise par sa complexité et, pour restaurer durablement le corridor écologique, nécessite donc d'intervenir de façon conjointe sur l'ensemble des obstacles aux déplacements des amphibiens (voirie communale de la plaine, zone de stationnement, ...)

Le principal enjeu est l'enjeu amphibiens. L'amélioration de la fonctionnalité des ouvrages bénéficiera aussi à l'ensemble de la petite faune traversant la RD pour rejoindre le lac.

LOCALISATION DE L'ACTION

L'action est localisée au niveau de la RD925, sur la commune de Détrier, au droit du lac Saint-Clair. Il s'agit du secteur à enjeux « **La Rochette** » identifié comme prioritaire à l'occasion du diagnostic de l'étude préalable.

NB : Les communes de La Rochette et Etable ont fusionné au 1^{er} janvier 2019 sous le nom de Valgelon-La Rochette.



DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'action, qui se décline en plusieurs phases, consiste à réaliser des aménagements sur la RD925 permettant d'améliorer le franchissement de cet axe par les batraciens et si possible, le reste de la petite faune au droit du Lac St Clair (équipement de système de guidage, reprise des traversées, ...).

Phase préalable

- Participation à l'élaboration et à la validation du plan de gestion du Lac Saint-Clair, porté par l'association Bien Vivre en Val Gelon.

Phase étude

- Etudes pour définir le projet d'aménagement : faisabilité, AVP, APS, PRO

Selon les orientations prises dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du lac Saint Clair et des possibilités techniques et financières, deux hypothèses peuvent être envisagées :

- **Hypothèse 1** - Une reprise à minima de la buse sud existante (21 m de traversée), afin de la rendre plus accessible (suppression chute en sortie) par l'ensemble de la petite faune et mettre en place un système de guidage retour, et la reprise des entrées de champ pour les rendre infranchissables aux batraciens),
- **Hypothèse 2** – Ne pourra se faire que si un traitement conjoint du parking par la commune de la Rochette est réalisé. Elle consiste en la reprise des trois traversées existantes (avec changement des buses pour une adaptation à l'ensemble de la petite faune) et mise en place

Optimisation de la perméabilité des infrastructures à proximité du corridor du Lac Saint-Clair

d'un système de guidage retour (sens lac -> Montrailand) sur la totalité du linéaire, le complément de système de guidage aller et la reprise des entrées de champ pour les rendre infranchissables aux batraciens.

Phase travaux

- Réalisation des travaux
- **Phase suivi efficacité du dispositif : à définir dans le cadre du plan de gestion**

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs

- Améliorer la connaissance et le suivi sur les amphibiens utilisant le site
- Améliorer la fonctionnalité des ouvrages déjà réalisés
- Permettre le franchissement d'une plus grande portion de la RD par les batraciens sans intervention des bénévoles

Gains attendus

- Diminution de la mortalité des amphibiens liée à l'écrasement sur la RD925
- Diminution de l'investissement bénévole sur une partie du site

Livrables

- **Etude** : rapports de faisabilité, études d'exécution, DCE...
- **Travaux** : éléments documentant les aménagements réalisés (rapport d'exécution, photos, etc.) et suivis de la fonctionnalité des ouvrages

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Améliorer la transparence des infrastructures vis-à-vis de la TVB
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

Le secteur d'action est situé au sein d'un corridor écologique identifié au SRCE permettant de relier le massif de Belledonne à celui de la Chartreuse. De plus, la zone a aussi été identifiée comme secteur à enjeux lors de l'étude de préfiguration au CVB : il est donc essentiel d'agir sur ce secteur.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- Commune de Détrier
- Commune de Valgelon - La Rochette
- Bien Vivre en Val Gelon
- CCCS
- LPO

ACTIONS CORRELEES

- 4-1 : Elaboration d'un plan de gestion du corridor du lac Saint-Clair

L'élaboration du plan de gestion du corridor, permettant de traiter les différentes problématiques du site et notamment l'enjeu amphibien (préservation des sites d'hivernage, gestion de la zone de reproduction, conciliation des différents usages) sera une **condition indispensable à l'engagement d'études et de travaux par le Département de la Savoie sur l'amélioration du franchissement de la RD925.**

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Réalisation des études projets
- Réalisation des travaux

Indicateurs de résultats :

- Nature des travaux réalisés
- **Suivi des écrasements avant/après travaux**

CALENDRIER PREVISIONNEL

Ce calendrier prévisionnel a été établi en actant le fait que l'étude préalable (fiche action 4.1) serait achevée fin 2020. Tout décalage dans l'exécution de l'action 4.1 entrainerait un retard dans la mise en œuvre de cette opération.

2019	2020	2021	2022	2023	2024
	Plan de gestion du Lac St-Clair	Etude de faisabilité	Etudes techniques, DCE	Travaux	Suivi

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : Hypothèse 1 : 55 800 € TTC Hypothèse 2 : 135 000 € TTC

Les coûts utilisés pour le montage du CVB, ainsi que le plan de financement et calendrier budgétaire seront basés sur l'hypothèse 2, correspondant au coût le plus élevé.

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Hypothèse 1			46 500 €	55 800 €
Hypothèse 2			112 500 €	135 000 €
TOTAL			112 500 €	135 000 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I/ F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	
Travaux	I	112 500		50	56 250	50	56 250	112 500
TOTAL		112 500			56 250		56 250	112 500

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Etude			10 000				10 000
Travaux				102 500			102 500
TOTAL			10 000	102 500			112 500

VOLET	URB	N° ACTION	8-1
OBJECTIF OPERATIONNEL	Intégration des enjeux TVB dans les projets urbains		
ACTION	Accompagnement dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme		
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Cœur de Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie est couvert par le SCOT Métropole Savoie. Ce SCOT est en cours de révision, afin d'être rendu compatible avec le SDAGE et prendre en compte l'évolution du cadre législatif (notamment les lois Grenelle et ALUR). La révision, qui a commencé en 2017 avec le diagnostic et l'état initial de l'environnement, devrait se poursuivre jusqu'en 2020. Une fois le SCOT approuvé, les communes auront 3 ans pour mettre en compatibilité leur PLU avec ses objectifs.

Cette mise en compatibilité va entraîner la révision de plusieurs PLU sur le territoire. Ces révisions pourront être l'occasion pour les communes de mieux prendre en compte les trames vertes et bleues locales dans leur document d'urbanisme, avec un accompagnement mis en place dans le cadre du Contrat Vert et Bleu. En effet, la prise en compte des enjeux de biodiversité et de trame verte et bleue à l'échelle locale nécessite un accompagnement technique auprès des collectivités dans le cadre de la création ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se déroulera potentiellement sur tout le territoire de Cœur de Savoie.

L'objectif est d'accompagner 5 communes volontaires durant les 5 ans du CVB.

Les communes concernées par des secteurs à enjeux ou des corridors écologiques du SRCE seront prioritaires.

DESSCRIPTIF DE L'ACTION

L'action, réalisée par un prestataire spécialisé, s'organise en 2 parties : une première partie destinée à tous les élus du territoire (formation générale), et une seconde aux communes souhaitant une prise en compte de la TVB allant au-delà du cadre minimal réglementaire lors de la révision ou création des documents d'urbanisme.

PARTIE 1 : Formations des élus à la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme

Une formation à destination des élus de tout le territoire sera proposée deux fois durant la durée du CVB : une première session fin 2020, et une seconde en fin de contrat, fin 2023.

Cette formation aura pour but une appropriation et une lecture de la TVB par les élus, et se déroulera sur une journée. Une première partie en salle consistera à présenter le cadre général et les outils à disposition des élus (documents, guide régional, ...). La seconde partie se déroulera en extérieur, avec une lecture de paysage permettant d'identifier la trame verte et bleue, et une visite d'une commune ayant réalisé des actions en faveur du maintien de la biodiversité. Lors de cette visite, un lien sera fait avec des actions ayant pu être réalisées par les communes dans le cadre de la fiche action 8-2 : Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire.

PARTIE 2 : Accompagnement des communes à la création / révision de leur document d'urbanisme

Cette partie de l'action permettra l'accompagnement de 5 communes volontaires durant le CVB, dans le but d'intégrer la TVB dans leur document d'urbanisme en allant au-delà des obligations réglementaires.

Phase 1 : Formation des élus en amont de la révision des PLU :

Accompagnement de la collectivité afin d'intégrer au mieux la prise en compte de la trame verte et bleue dans la réalisation/révision de son document d'urbanisme :

- Rencontre des élus de la commune pour identifier les enjeux de l'élaboration/révision du document d'urbanisme et mesurer les ambitions en matière de trame verte et bleue ;
- Organisation d'un séminaire de travail avec les élus présentant les enjeux de préservation de la trame verte et bleue et les outils du PLU à mobiliser. Une visite de la commune sur les secteurs à enjeux est à prévoir également dans le cadre de ce séminaire de travail.
- Appui à la réalisation du cahier des charges pour l'élaboration/révision du PLU.

Phase 2 : Accompagnement des communes durant la révision des documents d'urbanisme :

Cette phase se traduira par un appui technique durant toute la phase d'élaboration/révision du document d'urbanisme.

Etape « diagnostic et enjeux » :

- Réalisation d'une cartographie de la TVB approfondie au 10 000ème identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques d'intérêt local (à partir de la cartographie générale réalisée dans le CVB et de visites complémentaires de terrain)
- Identification des enjeux et des objectifs de préservation de la trame verte et bleue

Etape « plan de zonage/règlement » :

- Croisement du projet de développement de la commune avec les enjeux TVB pour identifier les éventuels conflits d'usage
- Propositions d'intégration de la TVB dans le plan de zonage : traduction des éléments naturels à protéger (haies, mares), transcription des corridors écologiques
- Propositions de compléments dans le règlement

Etape « OAP » :

- Propositions d'intégration de la TVB à l'échelle des OAP (2 sites) : contribution à l'élaboration du schéma et des prescriptions associées (éléments à préserver/restaurer)

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS - LIVRABLES

Objectifs et gains :

- Amélioration de la connaissance de la trame verte et bleue par les élus
- Meilleure analyse de la trame verte et bleue par les élus sur leur commune
- Prise en compte des enjeux TVB dans les PLU allant au-delà des obligations réglementaires

Livrables :

- Les formations proposées aux élus (2 durant le CVB)
- Les documents fournis aux communes lors de leur accompagnement (cartographie, enjeux, ...)
- Les PLU révisés et/ou créés avec une prise en compte de la TVB

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans différentes orientations du SRCE :

- Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement
- Améliorer la connaissance
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- CEN
- LPO
- CAUE
- Communes

ACTIONS CORRELEES

- **8-2** : Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de communes accompagnées

Indicateurs de résultat :

- Nombre de rencontres avec les élus
- Nombre de PLU suivis

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Accompagnement des communes volontaires (5 au total)					
	Session de formation			Session de formation	

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 65 400 € TTC

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Accompagnement d'une commune (prestation)	9 900 € (550 € HT/j * 18 jours)	5	49 500 €	59 400 €
Organisation des journées de formation	1 500 € / session	2	3 000 €	3 600 €
Frais liés à la formation (salle, repas)	1 000 € / session	2	2 000€	2 400 €
TOTAL			54 500 €	65 400 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

L'accompagnement des communes concerne 5 communes durant le CVB, avec une participation à hauteur de 25% pour chacune d'entre elles (1 970 € TTC).

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Participation communes		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Acc. commune	F		59 400	50	29 700	25	14 850	25	14 850	59 400
Journée formation	F		3 600	50	1 800	0		50	1 800	3 600
Frais liés formation	F		2 400	50	1 200	0		50	1 200	2 400
TOTAL			65 400		32 700		14 850		17 850	65 400

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Acc. commune	<i>59 400 (répartis sur 5 ans suivant les demandes d'accompagnement des communes)</i>						59 400
Journée formation		1 800			1 800		3 600
Frais liés formation		1 200			1 200		2 400
TOTAL		3 000			3 000		65 400
	+ 59 400 répartis sur la durée du CVB selon les demandes						

VOLET	URB	N° ACTION	8-2
OBJECTIF OPERATIONNEL	Intégration des enjeux TVB dans les projets urbains		
ACTION	Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire		
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de communes Cœur de Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Depuis plusieurs années, l'érosion de la biodiversité et la régression des milieux naturels s'intensifient. De nombreuses espèces sont menacées, y compris la biodiversité « ordinaire ». Cette disparition est liée à de nombreux facteurs : utilisation de produits phytosanitaires, urbanisation, disparition des milieux naturels, ...

Afin de répondre à l'objectif de préservation des espèces, habitats et sites d'intérêt majeur, identifiés lors de l'étude préalable au Contrat Vert et Bleu, cette action a pour but de permettre aux habitants et collectivités de participer à la préservation de la biodiversité ordinaire via différentes actions : plantation de haies, mise en place d'hôtels à insectes, semis de prairies fleuries, création de ruchers intercommunaux, lutte contre les espèces invasives ...

A travers différents volets, ce projet contribuera à un enjeu de préservation et restauration d'habitats favorables à la biodiversité ordinaire, en lien avec les enjeux identifiés lors de l'étude préalable :

- Préservation et valorisation des réservoirs de biodiversité, via le renforcement du réseau de haies et la lutte contre les espèces invasives, ...
- Contribution aux enjeux de continuité de milieux et de connexion entre les grandes entités naturelles

Différents volets seront mis en place à travers cette action :

Gestion des espèces végétales invasives :

Les espèces invasives sont la seconde cause de perte de biodiversité en France, il devient donc essentiel de lutter contre celles-ci à travers différentes mesures. Le territoire de Cœur de Savoie a bénéficié d'une étude menée à l'échelle de la Communauté de communes sur 145km de cours d'eau, 13 plans d'eau et 20 zones d'activités (Voir carte en annexes). Les inventaires réalisés sur le terrain et l'analyse des relevés montrent que le territoire est encore relativement peu envahi, et qu'il est donc important d'agir rapidement, avant que la dissémination s'intensifie.

Suite à cette étude, différents documents ont été obtenus :

- Un plan d'actions, qui se traduira par des actions concrètes pour stopper ou ralentir la propagation des propagules et graines de plantes invasives autour de deux grands axes stratégiques. L'un porte sur la dissémination naturelle des plantes via l'eau, le vent, la faune, ... et l'autre sur celle due aux activités humaines via l'aménagement des paysages.

- Un plan de gestion, qui consistera à mettre en œuvre des techniques adaptées dans le but de stabiliser ou réduire les populations végétales invasives dans les secteurs où l'invasion n'est pas déjà trop avancée.

Dans cette action nous nous concentrerons tout particulièrement sur le second axe stratégique du plan d'actions et sur la gestion des ZA/ZI, car le premier axe et la gestion des cours d'eau et plans d'eau sera traité dans la fiche action n°4-8.

Mise en place d'actions en faveur des pollinisateurs :

Les pollinisateurs font partie de la biodiversité dite « ordinaire », et sont de plus en plus menacés. En Europe, 37% des populations d'abeilles, sauvages et domestiques, et 31% des papillons sont déjà en déclin, tandis que 9% de ces espèces sont menacées d'extinction. Cette disparition des pollinisateurs peut avoir plusieurs causes, souvent accumulées sur un territoire : utilisation de produits phytosanitaires, déclin des espèces végétales et notamment des messicoles, urbanisation, ... Au-delà de la disparition des pollinisateurs, c'est l'ensemble des services écosystémiques rendus par les insectes qui sont menacés.

Ce volet aura pour but de répondre à un **enjeu de préservation et restauration des habitats favorables aux pollinisateurs** via différentes actions : installation d'hôtels à insectes, mise en place de prairies fleuries, plantations de haies ...

A l'échelle régionale, un plan en faveur des pollinisateurs a été voté dans la nouvelle Stratégie Environnement Energie. Les éléments proposés dans ce volet de la fiche action seront en lien avec les enjeux identifiés dans cette stratégie, notamment via la préservation des habitats naturels et la restauration de milieux favorables aux pollinisateurs, mais aussi à travers la sensibilisation du public. Sur le territoire, des actions sont déjà menées en faveur des pollinisateurs, notamment via le concours Prairies fleuries mis en place par le PNR du Massif des Bauges, ou les 3 PAEC présents. Les actions proposées ici seront menées à l'échelle du territoire de Cœur de Savoie, et consisteront à la mise en place de prairies fleuries, la plantation d'arbustes mellifères et l'installation d'hôtels à insectes dans les espaces verts communaux ou intercommunaux, ainsi que la création d'un rucher intercommunal.

En plus d'être favorables aux pollinisateurs, les plantations et les prairies fleuries seront aussi une zone d'habitat et de nourriture pour la biodiversité ordinaire telle que les oiseaux et la petite faune. De plus, ces plantations d'essences locales permettront d'éviter la plantation d'espèces invasives telles que le buddleia ou le laurier cerise, et seront donc en lien avec le premier volet de l'action. Dans la mesure du possible, les semences et les plants proviendront de producteurs labellisés « végétal local et vraies messicoles », ou à minima de producteurs locaux.

Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité ordinaire :

Afin de compléter les actions proposées dans les premiers volets de cette fiche action, des actions plus générales en faveur de la biodiversité ordinaire seront proposées.

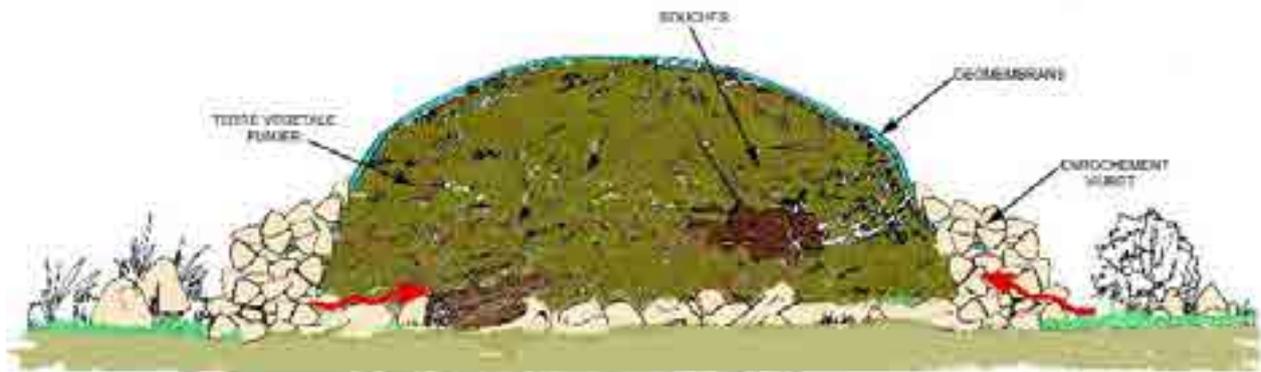
- **Accompagnement des communes à une gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité**

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits phytopharmaceutiques pour entretenir leurs espaces verts. Pour entretenir ces espaces, les communes utilisent donc maintenant de nouveaux moyens, tels que le désherbage thermique. En plus de cette action qui relève du caractère réglementaire, la Communauté de Communes souhaite pouvoir accompagner les communes vers *Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire*

une démarche supplémentaire en faveur de la biodiversité ordinaire. Pour celles-ci, un accompagnement pourra être réalisé par Cœur de Savoie. Il aura pour but de faire un point avec la commune sur les espaces verts qu'elle gère, afin de pouvoir lui donner les premiers conseils qui permettront une gestion de ces espaces plus favorables à la biodiversité ordinaire. Ces communes pourront par la suite être orientées sur la réalisation de plans de gestion différenciée par un prestataire si elles le souhaitent.

- **Mise en place d'hibernaculum dans des espaces communaux et intercommunaux**

En lien avec les autres projets proposés aux communes, des hibernaculums pourront être installés, par exemple dans des zones d'activité ou des sites favorables. Les hibernaculums sont des zones refuges artificielles composées de souches, pierres, branchages, ... Les interstices entre les pierres constituent des abris pour les reptiles et la petite faune et également un site d'hivernage pour passer la mauvaise saison. Leur intégration dans les travaux prévus au CVB en maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes permettra une réelle prise en compte de la biodiversité ordinaire dans les aménagements, et est en continuité avec les restaurations déjà menées, dont certaines en contiennent déjà. Cette mesure pourra aussi être proposée aux autres acteurs du contrat s'ils souhaitent l'intégrer à leurs projets.



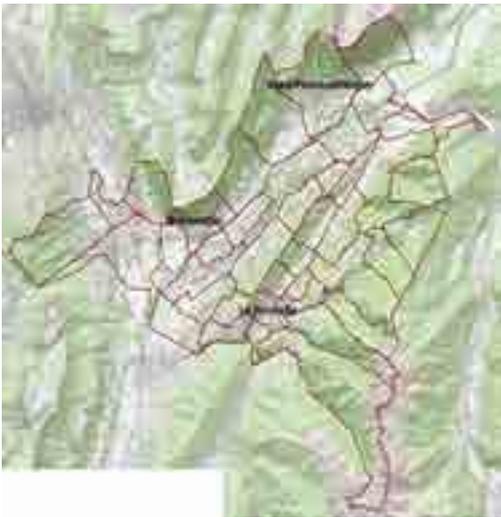
Source : CEREMA, 2015. Infrastructures Linéaires de Transport et Reptiles : Application à trois espèces protégées à enjeux forts

- **Animation et mise en application sur le territoire de l'observatoire de la biodiversité des jardins proposé par l'INPN**

Afin de permettre aux habitants de s'investir dans le contrat vert et bleu, une communication sera faite sur l'observatoire de la biodiversité des jardins. Ce projet permettra de faire connaître cet observatoire, et de proposer aux habitants intéressés d'y participer. Une journée pourra être organisée pour leur présenter le programme et les protocoles. L'objectif est d'avoir un réseau d'habitants volontaires participant régulièrement au programme, permettant de collecter des données sur le territoire. Les 4 protocoles sont déjà mis en place et élaborés au niveau national, et disponibles sur internet (protocole papillons, bourdons, escargots et limaces). De plus, le site internet de l'observatoire de la biodiversité des jardins (<https://obj.mnhn.fr/>) permet à chaque utilisateur de saisir ses données, qui pourront ensuite être utilisées par les chercheurs du programme. L'animation de ce programme sera assurée par la personne en charge de l'animation du contrat, en lien avec les partenaires.

Les différents projets présentés dans les 3 volets de cette action permettront une réelle prise en compte de la biodiversité ordinaire sur le territoire, en lien avec les autres actions du CVB. De plus, ils permettront à tous les types de publics de s'investir (collectivités, particuliers, maîtres d'ouvrages, ...), afin de répondre à différents objectifs définis lors de l'étude préalable au CVB.

LOCALISATION DE L'ACTION



- La gestion des espèces végétales invasives sera menée sur les 20 zones d'activités concernées par l'étude réalisée en 2017. (Carte disponible en annexe)

Alpespace	Carouge	Ile besson	Planaise
Arbin	Crouza	Ile du pont	Pont royal
Arclsère	Bellavarde	Marais	Rougemont
Bourg	Goanna gare	Peyrouse	Toises
Caronnière	Héron	Plan cumin	Vinouva

- L'implantation des prairies fleuries, des arbustes et hôtels à insectes se fera sur les communes volontaires du territoire. Si besoin, une priorisation sera menée dans les secteurs identifiés comme « à enjeux » lors de l'étude préalable.
- L'implantation du rucher intercommunal se fera sur tout le territoire, sur un terrain appartenant à la communauté de communes ou mis à disposition par une commune. Le choix du site dépendra aussi du milieu environnant, en privilégiant des zones naturelles ou des secteurs de prairies.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Volet 1 : Gestion des espèces végétales invasives

Mise en place de mesures permettant de lutter contre les espèces végétales invasives présentes dans les ZA et ZI gérées par la Communauté de Communes

Dans un premier temps, l'objectif est d'établir une liste des espèces à proscrire dans les nouveaux aménagements ou nouvelles plantations. En continuité, des mesures préventives pour ne pas introduire ou disséminer des plantes lors des travaux d'entretien ou d'aménagement seront mises en place. En parallèle, la faisabilité technique et la réalisation des travaux d'élimination des espèces invasives dans les zones d'activités sera étudiée. Un travail devra être fait pour déterminer comment agir dans les espaces publics et les possibilités d'actions en espace privé.

Mise en place d'un réseau « référents invasives » sur le territoire

L'action consiste à activer et renforcer le réseau de référents invasives présents sur le territoire mais peu efficace actuellement. Les référents seront formés afin d'étendre leurs compétences à toutes les espèces de plantes invasives du plan d'actions, et à animer ce groupe par des rencontres et des échanges. Tout d'abord, les communes seront contactées afin d'identifier les personnes pouvant être référent local. Des outils seront mis en place pour échanger les informations relatives aux invasives : localisation, actions à mener, ... Chaque année, une journée de rencontre du réseau des référents sera organisée.

Communiquer auprès des particuliers en lien avec les associations locales

Cette partie du plan d'action vise à communiquer auprès du grand public sur le sujet des invasives. Cette communication aura pour but de faire connaître le plan d'actions et les espèces ciblées sur le territoire, l'impact des plantes invasives sur la santé, l'économie et la biodiversité, l'impact des mauvaises pratiques sur la dissémination des invasives, et les techniques d'élimination de certaines plantes. Cette communication sera réalisée en interne par la personne en charge de l'animation du CVB et de la personne chargée de communication. La transmission des informations pourra se faire via la presse locale, les bulletins communaux et intercommunaux, la production de flyers,

Sensibiliser et former les professionnels locaux impliqués dans des opérations d'aménagement du territoire

Afin d'enclencher un changement de pratiques des professionnels pour lutter contre la dispersion des espèces invasives, une sensibilisation / formation sera apportée aux professionnels. Cette information se fera par exemple via : La production de documents techniques sur les bonnes pratiques à destination des professionnels, l'établissement et la diffusion d'une « liste noire » des espèces à proscrire pour les aménagements paysagers (en lien avec celle établie sur les ZI), une aide aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre pour limiter la dispersion d'invasives lors des travaux. Des formations seront organisées chaque année par un prestataire dans le but d'informer et former différents types de public pouvant être en contact et agir sur des zones comprenant des espèces végétales invasives : personnel technique des collectivités, professionnels travaillant au contact d'espèces invasives, agriculteurs.

La plus grande partie de ces actions sera réalisée en interne par la personne en charge de l'animation du CVB et de la personne en charge de la communication à la communauté de Communes. Un prestataire spécialisé dans le domaine pourra être amené à intervenir.

Volet 2 : Mise en place d'actions en faveur des pollinisateurs

Les différentes actions en faveur des pollinisateurs sont innovantes sur le territoire, et concerneront avant tout les collectivités volontaires du territoire.

Mise en place de prairies fleuries dans les espaces verts communaux et intercommunaux

Sur la base d'un appel à projet, les communes disposant d'espaces verts ou de terrains non utilisés pourront être accompagnées dans l'implantation de prairies fleuries. Les semences seront fournies à la commune, qui se devra de les planter sur une zone définie auparavant en lien avec la Communauté de Communes. L'objectif de 5 Ha de prairies fleuries implantées sur Cœur de Savoie sera à atteindre, sur les communes volontaires et les espaces verts de la Communauté de Communes. Afin de prévenir une trop forte demande des communes, une priorisation sera menée après concertation avec la structure en charge de l'appui scientifique et technique au CVB. Les

semences utilisées proviendront si possible d'un semencier labellisé « vraies messicoles », ou à minima d'un producteur utilisant des graines Françaises et si possible locales.

Plantation d'arbustes mellifères dans les espaces verts communaux

Sur le même principe que le don de semences de prairies fleuries, un appel à projet sera proposé aux communes afin de réaliser des plantations d'arbustes mellifères dans les espaces verts communaux. Ces plantations pourront prendre la forme de haies ou petits groupes d'arbustes, voire de bosquets suivant les espaces concernés. Un objectif de 5000 arbustes plantés durant le CVB sera fixé sur le territoire. La liste des arbustes sera à définir en début de contrat et partagé lors d'un COPIL. Ces arbustes proviendront dans la mesure du possible de producteurs labellisés « végétal local » ou de producteurs locaux.

Installation d'hôtels à insectes dans les communes

Sur le même principe d'appel à projets que les plantations et semences, des hôtels à insectes seront proposés aux communes. Leur implantation dans la commune sera à étudier suivant le milieu environnant. Une priorité pourra être donnée à des secteurs comportant déjà des aménagements en faveur des pollinisateurs, tels que des zones de prairies fleuries, de fauche tardive, d'arbustes mellifères, ... Un objectif de 50 hôtels à insectes à installer durant la durée du CVB sera fixé.

Pour ces 3 actions, un groupe de travail se réunira chaque année suite à l'appel à projet et à la réception des demandes des communes, afin d'établir des aménagements cohérents sur le territoire, en lien avec d'autres actions déjà menées ou selon des secteurs identifiés comme prioritaires. Une cartographie des aménagements réalisés et un rapport des surfaces de prairies fleuries, nombre d'arbustes et hôtels à insectes implantés chaque année sera réalisé.

Création d'un rucher intercommunal sur le territoire

Afin de compléter les actions présentées ci-dessus en faveur des pollinisateurs, et sensibiliser les habitants, une expérimentation d'implantation de rucher intercommunal sera réalisée. L'opération consistera à trouver un terrain (appartenant à la Communauté de Communes ou à une commune) permettant l'implantation de ruches et la mise en place d'une zone de prairie fleurie à proximité. Ce rucher sera entretenu par un apiculteur volontaire présent à proximité, et des animations seront réalisées tout au long de l'année à destination du grand public. La première année du CVB préparera le projet (recherche du terrain, de l'apiculteur, ...). Une fois cette première phase réalisée, le rucher sera installé la seconde année du contrat (l'installation des ruches se fait au printemps).

Volet 3 : Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité ordinaire

Accompagnement des communes à une gestion des espaces verts communaux en faveur de la biodiversité

Les communes volontaires souhaitant s'engager dans une gestion des espaces verts favorables à la biodiversité pourront être accompagnées dans leur démarche par la Communauté de Communes. L'objectif sera de faire un premier point avec la commune sur les espaces dont elle a la gestion, et le mode de gestion actuel. Des préconisations simples pourront être proposées, telles que la mise en place de fauche tardive sur certains secteurs, l'utilisation de paillage, de végétaux locaux et adaptés aux climat, ... Si la commune souhaite s'engager de manière plus approfondie dans une gestion différenciée, elle pourra être orientée vers un prestataire à même de réaliser ces diagnostics.

Amélioration des habitats en faveur de la biodiversité ordinaire

Mise en place d'hibernaculums

La première action sera menée en lien avec les travaux de restauration menés dans le cadre du CVB dont Cœur de Savoie sera maître d'ouvrage, et avec les autres actions de cette présente fiche. Elle consistera à installer des hibernaculums dans des lieux propices sur les terrains des collectivités. Un suivi pourra être mené afin de déterminer si ces aménagements sont utilisés par la faune sauvage. Un objectif de 10 hibernaculums sur tout le territoire durant la durée du CVB est fixé.

Pour mémoire, ces aménagements sont déjà réalisés lors de travaux de renaturation menés par la Communauté de Communes.

Mise en application sur le territoire de l'observatoire de la biodiversité de jardins

Cet observatoire proposé par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) en lien avec différents partenaires permet aux citoyens de s'impliquer dans le suivi de la biodiversité ordinaire. Cette action sera menée par la personne en charge de l'animation du CVB en lien avec différents partenaires, et consistera à mettre en place et animer un réseau d'observateurs participants à l'observatoire de la biodiversité des jardins. Chaque année, une journée de présentation de l'observatoire avec une présentation du programme et une mise en application des protocoles déjà définis par le MNHN pourra être organisée.

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

D'une manière générale :

- Meilleure prise en compte de la biodiversité ordinaire lors d'aménagements : travaux de restauration, entretien des espaces verts, création de bâtiments, ...
- Lutte contre les espèces végétales invasives sur le territoire et mise en place de « bonnes pratiques » permettant de limiter leur développement
- Sensibilisation et appropriation des habitants aux enjeux liés à la biodiversité ordinaire

Volet espèces invasives :

- Prise en compte de la « liste noire » des espèces invasives dans les nouveaux projets d'aménagements
- Création d'un réseau de référents « invasives » sur le territoire
- Sensibilisation du grand public à la problématique des espèces invasives et meilleure prise en compte dans l'aménagement de leurs jardins (remplacement des espèces végétales de la « liste noire » par d'autres espèces lors de plantations, ...)
- Sensibilisation des professionnels via la diffusion de documents techniques

Livrables : « liste noire » des espèces à bannir des aménagements, documents de sensibilisation, développement du réseau de référents invasives, travaux dans les zones d'activité.

Volet pollinisateurs :

- Restauration d'un maillage d'habitats favorables aux pollinisateurs via l'implantation de prairies fleuries, d'arbustes mellifère ou d'hôtels à insectes
- Mise en place d'une dynamique en faveur des pollinisateurs sur le territoire, avec implication des collectivités et habitants
- Sensibilisation du grand public via la création du rucher intercommunal

Livrables : Implantation de prairies fleuries, plantation d'arbustes, mise en place d'hôtels à insectes, création de ruchers intercommunaux.

Volet biodiversité ordinaire :

- Prise en compte de la biodiversité ordinaire dans les travaux d'aménagements et la gestion des espaces verts communaux
- Mise en place d'une dynamique de sciences participatives sur le territoire via l'observatoire de la biodiversité des jardins

Livrables : nombre de communes accompagnées en interne pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, réalisation d'hibernaculums lors de travaux, réalisation de protocoles de la biodiversité des jardins par les habitants.

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans plusieurs orientations du SRCE :

- Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement
- Accompagner la mise en œuvre du SRCE
- Mettre en synergie et favoriser la cohérence des politiques publiques

L'installation de prairies fleuries et d'arbustes en faveur des pollinisateurs permettra de recréer un maillage, permettant de mettre en place des corridors écologiques locaux en pas japonais.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- | | |
|------------------------|---------------|
| • CEN | • CBNA |
| • CD | • LPO |
| • Communes | • CASMB |
| • Associations locales | • FRAPNA |
| • Agriculteurs | • Apiculteurs |

ACTIONS CORRELEES

- **4-8** : Lutte contre la dissémination des plantes invasives sur les cours d'eau et plans d'eau
- **9-1** : Sensibilisation des scolaires à la Trame Verte et Bleue
- **10-2** : Communication autour du CVB

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Mise en place de mesures de lutte contre les espèces végétales invasives au droit des ZA/ZI
- Nombre de communes volontaires pour la mise en place de prairies fleuries, hôtels à insectes, plantations d'arbustes
- Installation d'un rucher intercommunal

Indicateurs de résultats :

- Nombre de rencontres du réseau des référents invasives
- Nombre de formations réalisées et personnes formées
- Surfaces de prairies fleuries semées
- Nombre d'arbustes plantés
- Nombre d'hôtels à insectes installés
- Nombre de communes accompagnées pour la gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité
- Nombre d'hibernaculums installés
- Nombre de participants à l'observatoire de la biodiversité des jardins

CALENDRIER PREVISIONNEL

VOLET 1 : ESPECES INVASIVES					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communication aux particuliers, sensibilisation et formation des professionnels, animation du réseau référents invasives					
Mise en place de la liste noire et des mesures préventives	Etude pour des travaux d'élimination	<i>Suivant les résultats de l'étude, réalisation de travaux d'élimination</i>			

VOLET 2 : POLLINISATEURS					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communication pour les appels à projets prairies fleuries, arbustes et hôtels à insectes. Lancement du premier appel à projet	Semences, plantations et installation des hôtels à insectes + appel à projets pour l'année suivante				Bilan de l'action
Contact avec les communes et les apiculteurs pour le rucher intercommunal	Mise en place du rucher et animation	Animation dans le rucher			

VOLET 3 : BIODIVERSITE ORDINAIRE					
2019	2020	2021	2022	2023	2024
Accompagnement des communes à la gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité					
Mise en place des hibernaculums (au fur et à mesure des travaux prévus au CVB)					
Observatoire de la biodiversité des jardins : Communication auprès des habitants, organisation de journées de présentation, réalisation des protocoles					

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Cout total de l'action : 137 700 € TTC

Coût d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Etude de faisabilité des travaux d'élimination des invasives			20 000 €	24 000 €
Achat de semences prairie fleurie	3 000 € / Ha	5	15 000 €	16 500 €
Achat d'arbustes	10 €	5000	50 000 €	55 000 €
Hôtel à insectes	350 €	50	15 000 €	18 000 €
Ruches (ruche + essaim)	250 €	5	1 250 €	1 500 €
Matériel d'apiculture	250 €		250 €	300 €
Hibernaculums	300 €	10	3 000 €	3 600 €
TOTAL			104 500 €	118 900 €

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Journée de formation « espèces invasives » 1.5j/formation, 3 formations/an * 5 ans	650 €/j	22.5 jours	14 625 €	17 550 €
Matériel d'entretien des ruches	250 €/an	5 ans	1 000 €	1 250 €
TOTAL			15 625 €	18 800 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

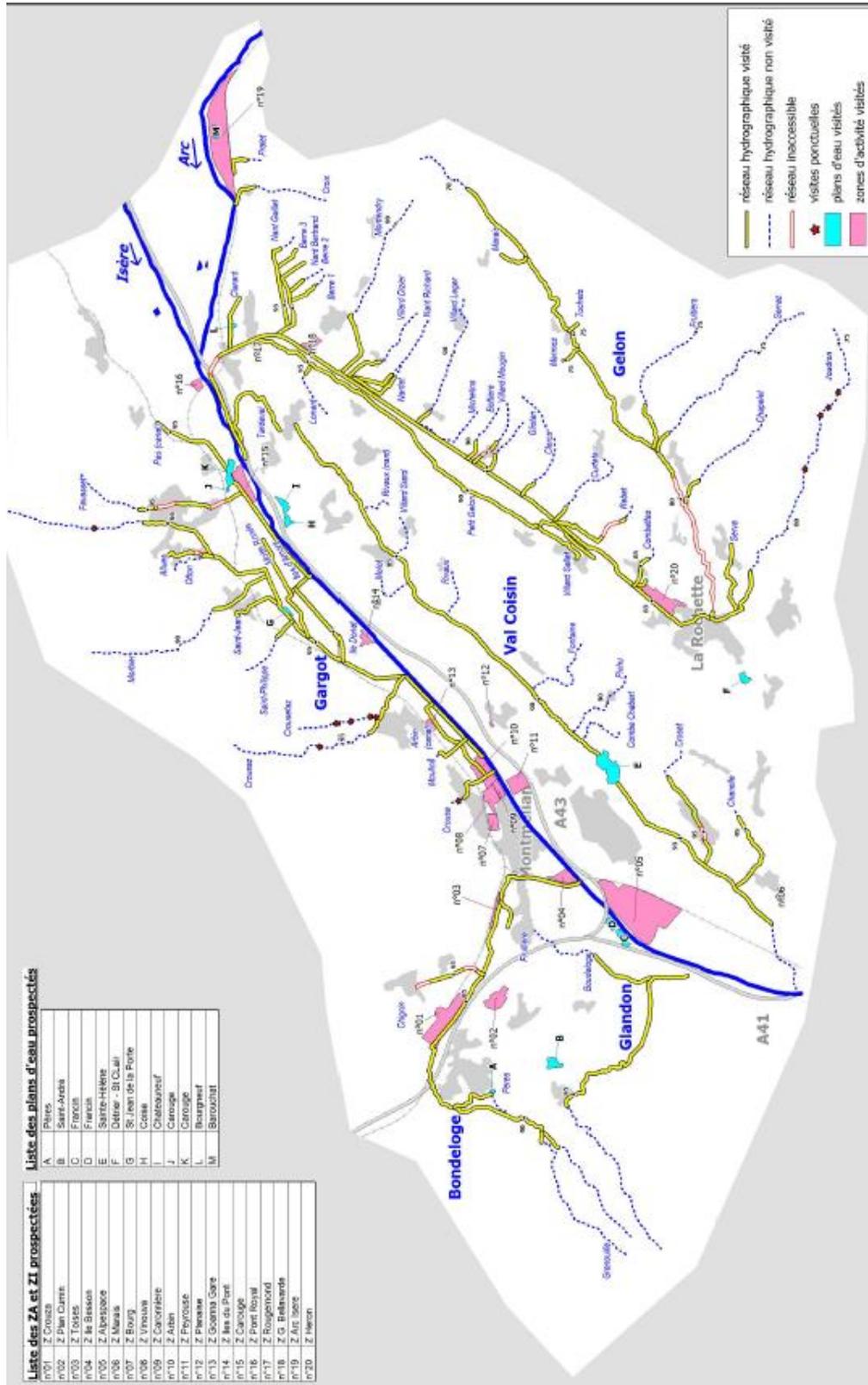
Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I/ F	Coût HT	Coût TTC	Région		CD		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Etude faisabilité	I	20 000		50	10 000	30	6 000	20	4 000	20 000
Prairie fleurie	I	15 000		50	7 500	30	4 500	20	3 000	15 000
Arbustes	I	50 000		50	25 000	30	15 000	20	10 000	50 000
Hôtels à insectes	I	15 000		50	7 500	30	4 500	20	3 000	15 000
Rucher	I	1 250		50	625	0	0	50	625	1 250
Matériel apiculture	I	250		50	125	0	0	50	125	250
Hibernaculums	I	3 000		50	1 500	30	900	20	600	3 000
TOTAL I					52 250		30 900		21 350	104 500
Formation	F		17 550	50	8 775	30	5 265	20	3 510	17 550
Entretien ruches	F		1 250	50	625	0	0	50	625	1 250
TOTAL F					9 400		5 265		4 135	18 800
TOTAL				50	61 650	30	36 165	21	25 485	123 300

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Etude faisabilité		20 000					20 000
Prairie fleurie			15 000				15 000
Arbustes			50 000				50 000
Hôtels à insectes			15 000				15 000
Rucher	1 250						1 250
Matériel apiculture	250						250
Hibernaculums			3 000				3 000
TOTAL I	1 500		103 000				104 500
Formation	1 170	3 510	3 510	3 510	3 510	2 340	17 550
Entretien ruches		250	250	250	250	250	1 250
TOTAL F	1 170	3 760	3 760	3 760	3 760	2 590	18 800
TOTAL	2 670		118 040			2 590	123 300

Annexe : carte de localisation des zones d'activités concernées par les actions d'élimination des espèces végétales invasives



VOLET	ANI	N° ACTION	9-1
OBJECTIF OPERATIONNEL	Sensibilisation générale		
ACTION	Sensibilisation des scolaires à la Trame Verte et Bleue		
MAITRE D'OUVRAGE	FRAPNA		

CONTEXTE - ENJEUX

La Communauté de Communes Cœur de Savoie (CCCS) s'est engagée dès l'été 2017 dans la réalisation d'une étude de préfiguration à la mise en place d'un Contrat Vert et Bleu (CVB) afin d'identifier les enjeux du territoire. Espace en forte croissance, à la croisée des différentes vallées savoyardes, le territoire est à l'interface entre les massifs des Préalpes (les Bauges et la Chartreuse) et les Alpes internes (Belledonne).

De nombreuses connexions entre les massifs via les vallées sont parfois altérées par différentes pressions. Suite à l'état des lieux, plusieurs enjeux d'amélioration et de préservation de la Trame Verte et Bleue (TVB) sont apparus, pouvant concerner les réservoirs de biodiversité et les fonctionnalités écologiques. Un certain nombre d'actions, qu'il conviendra de faire connaître et de valoriser, vont donc être mises en œuvre pendant 5 ans dans le cadre de ce contrat pour préserver et restaurer la TVB du territoire.

La FRAPNA Savoie, association départementale, intervient depuis de nombreuses années sur le territoire de la CCCS à la demande de communes et d'écoles afin de développer des projets de sensibilisation à l'environnement notamment auprès du public scolaire.

Elle a également porté la maîtrise d'ouvrage « Mise en place d'animations pédagogiques spécifiques » lors des précédents Contrats de Territoire Corridors Biologiques « Bauges - Chartreuse » et « Chartreuse - Belledonne » et a participé à l'échelle régionale, à la conception d'un outil pédagogique spécifique sur la thématique : « Nature sans frontières ».

Cette action a pour ambition de s'inscrire dans le cadre de ce nouveau contrat, en lien avec l'action 10-2 : Communication autour du CVB.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se déroulera sur l'ensemble des 43 communes du territoire de Cœur de Savoie mais avec une priorité sur les 7 secteurs à enjeux identifiés lors du diagnostic de l'étude préalable.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La mise en place d'un contrat de territoire engage des actions susceptibles de modifier l'environnement pour rétablir et/ou maintenir des continuités écologiques. Afin de permettre une meilleure compréhension/acceptation, il est nécessaire de mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation sur l'ensemble du territoire et spécifiquement sur les sites/actions à enjeux. Les scolaires sont un public cible important car ce sont les futurs utilisateurs du territoire dans les années à venir.

Un contrat pédagogique sera mis en place auprès des équipes enseignantes qui le souhaitent. Une thématique annuelle sera déterminée en lien avec l'action 10-2 : Communication autour du CVB, et servira de fil conducteur pour les animations réalisées en classe.

Formule pédagogique :

- 4 classes d'écoles primaires différentes seront sensibilisées chaque année
- Les projets pédagogiques seront définis en lien avec les thématiques du contrat
- 4 animations/classe, si possible en partenariat avec un maître d'ouvrage du contrat : (1 présentation de l'action, 2 sorties terrain, 1 rendu final en classe pour valoriser l'action réalisée)
- 4 sorties ou soirées/an ouvertes au grand public pour présenter et mettre en avant le travail des scolaires à l'échelle de leur commune
- Création d'un comité technique avec les enseignants du territoire engagés dans les projets pour créer des échanges et une vraie dynamique
- Construction d'outils pédagogiques d'accompagnement pour des projets adaptés au territoire (cartes, carnets...)

Outils pédagogiques utilisés :

- Kit pédagogique FRAPNA « Nature sans frontières »
- Outils développés spécifiquement pour le projet des classes : cartes, carnet de découverte...
- Matériels d'observation et de découverte du milieu

Déroulement et échéancier :

- 4 classes d'écoles différentes seront sensibilisées par an
- Chaque classe réalisera un cycle de 4 interventions pédagogiques + une présentation « extra-scolaire »
- Suivi des projets : les enseignants seront accompagnés dans leur projet pour mutualiser les expériences des classes et réfléchir à des actions communes par le biais de rencontres individuelles et de réunions du groupe de travail
- Ces activités seront programmées de septembre 2020 à juin 2024

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs et gains :

- Comprendre la notion de corridor biologique et de biodiversité, découvrir son environnement proche
- Participer à l'amélioration du corridor sur sa commune au travers d'une action concrète

- Echanger avec les différentes classes participantes pour élargir la perception du corridor à l'ensemble du territoire et favoriser une meilleure compréhension de la problématique
- Faire découvrir les trames vertes et bleues aux scolaires de ce secteur et valoriser leur patrimoine naturel
- Sensibiliser et impliquer différents acteurs aux enjeux du territoire en participant avec la CCCS à créer une vraie dynamique locale
- Etre en phase dans nos actions avec l'avancé des opérations du contrat vert et bleu

Livrables : cartes, carnets de découverte

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans l'orientation n°4 « Accompagner la mise en œuvre du SRCE ». De plus, la thématique annuelle étant liée aux actions du CVB, elle sera forcément en lien avec les enjeux de Trame Verte et Bleue identifiés lors de l'étude de préfiguration au CVB.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- CCCS
- Ecoles
- Maitres d'ouvrage du CVB
- Communes

ACTIONS CORRELEES

- **10-2** : Communication autour du CVB
- Toutes actions du CVB liées à la thématique annuelle

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de contrats pédagogiques mis en place
- Nombre d'outils pédagogiques créés

Indicateurs de résultats :

- Nombre d'enfants sensibilisés
- Nombre de sorties/animations réalisées auprès des écoles

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Contact auprès des écoles					
	Cycle pédagogique n°1				
		Cycle pédagogique n°2			
			Cycle pédagogique n°3		
				Cycle pédagogique n°4	

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 46 571 € TTC

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Contact et coordination avec les enseignants	189,39 €	24 j		4 545,36 €
Préparation / conception des animations	189,39 €	40 j		7 575,60 €
Animations scolaires	189,39 €	64 j		12 121 €
Valorisation des projets scolaires (présentation extrascolaire)	189,39 €	32 j		6 060,48 €
Conception d'outils : cartes, livrets, ...	218,46 €	16 j		3 495,36 €
Communication / diffusion	218,46 €	8 j		1 747,68 €
Suivi de dossiers, réunions, bilan et évaluation	242,73 €	24 j		5 825,52 €
Frais d'impression	800 €			3 200 €
Achat de matériel pédagogique	500 €			2 000 €
TOTAL				46 571 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Participation écoles		Autof.		Total
				%	Mont.	%	Mont.	%	Mont.	
Temps agent	F		41 371	80	33 097	10	4 137	10	4 137	41 371
Frais impression	F		3 200	80	2 560	10	320	10	320	3 200
Matériel péda.	F		2 000	80	1 600	10	200	10	200	2 000
TOTAL			46 571		37 257		4 657		4 657	46 571

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Ensemble de l'action	2 001	5 571	11 143	11 143	11 143	5 571	46 571
TOTAL	2 001	5 571	11 143	11 143	11 143	5 571	46 571

VOLET	ANI	N° ACTION	10-1
OBJECTIF OPERATIONNEL	Animation du contrat		
ACTION	Pilotage et animation de la démarche Contrat Vert et Bleu		
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de communes Cœur de Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

Le Contrat Vert et Bleu est un outil en faveur de la préservation / restauration des continuités écologiques mettant en relation de nombreux acteurs du territoire : Région, Département, collectivités, communes, Parcs Naturels Régionaux, syndicats de SCOT, gestionnaires d'infrastructures, chambre d'agriculture, associations, ...

La réussite de ce contrat nécessite de mettre en relation, organiser et coordonner tous ces partenaires, afin que la démarche soit menée de façon cohérente et harmonieuse. La présence et la disponibilité d'une personne en charge de l'animation du CVB est une condition absolue pour le bon déroulement et la réussite du contrat.

L'enjeu de cette fiche action sera donc de piloter et animer toute la démarche Contrat Vert et Bleu portée par la Communauté de Communes, en lien étroit avec les maitres d'ouvrages de différentes actions et les partenaires.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action se déroulera sur l'ensemble du territoire de Cœur de Savoie.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La structure porteuse assure le suivi et le pilotage du contrat, ainsi que la coordination entre tous les partenaires. Elle assure la mise en œuvre administrative et financière du Contrat Vert et Bleu, en particulier l'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du contrat, la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du contrat, le secrétariat administratif et financier du Comité de Pilotage.

Le COPIL regroupe les acteurs représentatifs du territoire ayant un rôle dans la conduite du contrat, ou une compétence spécifique relative à l'objet du CVB. Son rôle est de :

- Constituer un lieu d'échange et de concertation
- Apprécier l'état d'avancement du contrat, valider la déclinaison annuelle du programme d'actions, contrôler la bonne exécution du contrat et veiller à l'atteinte des objectifs
- Promouvoir et valoriser les opérations du contrat
- Se coordonner avec les autres procédures d'aménagement et de gestion du territoire, en dehors du CVB

Le comité de pilotage est secondé par un comité technique, qui prépare les comités de pilotage et assure un soutien aux différents maîtres d'ouvrage. Par ailleurs, des groupes thématiques pourront être mis en place, pour suivre et échanger sur les actions du contrat sur une thématique donnée (pelouses sèches, milieux humides, ...).

Organisation de l'animation / pilotage :

Au sein de la Communauté de Communes, plusieurs personnes seront amenées à travailler sur le CVB, à des quotités de temps différentes :

Un poste de chargée de communication : le temps de travail dédié au CVB pour cet agent est décrit dans la fiche action « Communication autour du CVB ». Pour mémoire, ce temps représente un total de 139j sur les 5 ans.

Un poste d'animation générale du contrat (1 ETP), qui consistera à :

- Suivre l'avancée du plan d'actions : respect des calendriers prévisionnels, des budgets et des demandes de subvention
- Organiser et animer les comités de pilotages et comités techniques
- Organiser des réunions, groupes de travail, ateliers, commissions thématiques autant que nécessaire pour la réalisation du programme d'actions
- Participer au réseau des porteurs de CVB de la Région
- Suivre et réaliser les actions portées par la Communauté de Communes Cœur de Savoie
- Participer à la réalisation du bilan mi-parcours et du bilan en fin de CVB
- Définir en lien avec les porteurs de projets une stratégie de préservation des milieux naturels d'intérêt majeurs du territoire

Assistance technique et scientifique :

Assistance technique et scientifique du CVB par un prestataire, à hauteur de 40 jours durant les 5 ans du contrat.

Expertise technique et assistance à la mise en œuvre du CVB :

- Accompagnement à la recherche de solutions alternatives et/ou reprogrammation d'actions en cas de difficultés de réalisation, identification des points de blocage potentiels
- Aide à la recherche de moyens d'intégration dans le contrat de projets qui pourraient émerger en cours de CVB et qui seraient en cohérence avec le programme d'actions
- Accompagnement ponctuel de la structure porteuse pour la réalisation des bilans annuels en vue de la préparation des COPIL (point sur la réalisation des actions par rapport au calendrier prévisionnel, afin d'identifier les actions nécessitant une reprogrammation, regard technique sur l'avancée des actions par rapport au calendrier prévisionnel, ...)
- Appui SIG pour la réalisation de cartes ou l'intégration de données cartographiques issues des actions du CVB ou de partenaires

Assistance à la mise en œuvre de l'évaluation et du bilan mi-parcours du contrat :

- Appui à la collecte de données nécessaires aux indicateurs et permettant le suivi des actions, en lien avec la réalisation du bilan mi-parcours
- Assistance dans le montage de l'évaluation finale du CVB : relecture du cahier des charges de la prestation, accompagnement dans le choix du prestataire

Précisions concernant les évaluations à mi-parcours et fin de CVB :

A partir des bilans annuels réalisés, il est prévu de réaliser un bilan à mi-parcours du CVB (2022) et un en fin de contrat (2024). L'évaluation à mi-parcours sera réalisée en interne par la personne chargée de l'animation du CVB, tandis que l'évaluation finale sera réalisée par un prestataire externe.

Evaluation à mi-parcours :

Ce bilan aura pour objectif de suivre l'avancement du programme d'actions, notamment via :

- Un bilan des actions prévues au CVB, comprenant l'analyse du programme d'actions initialement prévu (point d'étapes des actions qui ont été réalisées, de celles qui sont à mener, celles qui rencontrent des problématiques pour leur mise en œuvre, ...)
- Une analyse et compilation des informations concernant les indicateurs de suivi définis pour chaque action, avec une interprétation des résultats
- Une réflexion sur la réorientation (si nécessaire) des budgets prévus, afin de les réaffecter à d'autres actions

Evaluation en fin de contrat :

Cette évaluation permettra de capitaliser l'ensemble des données acquises lors du CVB, tout en apportant une analyse du contrat qui permettra de formuler des recommandations pour l'après.

- Etat des lieux, avec comparaison de l'état initial et l'état final
- Analyse et évaluation des actions engagées, non mise en œuvre, abandonnées...
- Analyse financière : consommation des crédits selon les différents financeurs, maîtrises d'ouvrage, ...
- Analyse et évaluation des succès, échecs, des leviers et des limites du contrat vert et bleu, réflexions et proposition d'amélioration.
- Conclusions, recommandations, et ébauche d'actions futures à mener en continuité avec le CVB

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

Objectifs :

- Assurer le portage, le suivi, la coordination et l'animation de la démarche CVB
- Permettre le bon déroulement des actions et du programme d'actions défini
- Organiser l'évaluation du contrat

Gains :

- Développement d'un dynamique en faveur de la trame verte et bleue sur le territoire
- Réalisation d'actions concrètes en faveur des continuités écologiques

Livrables :

- Comptes rendus des réunions organisées : COPIL, COTECH, groupes de travail, ...
- Les évaluation mi-parcours et fin de contrat
- La réalisation des actions prévues au programme d'actions

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans l'orientation n°4 du SRCE, « Accompagner la mise en œuvre du SRCE ». De plus, le bon déroulement du CVB est dépendant de cette action, et de toute la coordination qui sera menée durant les 5 ans du contrat.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- Ensemble des maitres d'ouvrages
- Ensemble des partenaires techniques
- Ensemble des partenaires financiers
- Communes du territoire
- DDT
- AFB

ACTIONS CORRELEES

Toutes les actions du Contrat Vert et Bleu.

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de comités de pilotage et comités techniques organisés
- Réalisation du bilan à mi-parcours
- Réalisation du bilan de fin de parcours

Indicateurs de résultats :

- Nombre de dossiers de demande de subvention validés par an

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Animation + assistance technique et scientifique		Animation + assistance technique et scientifique + bilan mi-parcours	Animation + assistance technique et scientifique		Animation + assistance technique et scientifique + bilan fin de parcours

ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA

Coût total : 261 200 € TTC

Coût de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Poste d'animation du CVB	40 000 €	5 ans	-	200 000 €
Assistance scientifique et technique	600 €	40 jours	24 000 €	28 800 €
Evaluation fin de parcours	600 €	45 jours	27 000 €	32 400 €
TOTAL				261 200€

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Poste animation	F		200 000	80	160 000	20	40 000	200 000
Assis. Tech.	F		28 800	80	23 040	20	5 760	28 800
Evaluation	F		32 400	80	25 920	20	6 480	32 400
TOTAL			261 200	80	208 960	20	52 240	261 200

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Poste animation	20 000	40 000	40 000	40 000	40 000	20 000	200 000
Assis. Tech.	2 880	5 760	5 760	5 760	5 760	2 880	28 800
Evaluation						32 400	32 400
TOTAL	22 880	45 760	45 760	45 760	45 760	55 280	261 200

VOLET	ANI	N° ACTION	10-2
OBJECTIF OPERATIONNEL	Animation du contrat		
ACTION	Communication autour du Contrat Vert et Bleu		
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Cœur de Savoie		

CONTEXTE - ENJEUX

La notion de Trame Verte et Bleue et de continuités écologiques est assez récente, et pas forcément bien connue du grand public. Dès le début de l'étude préalable, des lettres d'information à destination du grand public ont été rédigées par la Communauté de Communes afin d'informer les citoyens du territoire du projet de Contrat Vert et Bleu et d'aborder ces notions de trames vertes et bleues.

Cette action permettra de poursuivre cette sensibilisation du grand public amorcée lors de l'étude préalable, et sera menée sous différentes formes : lettres d'information, journées terrain, ...

L'enjeu sera de permettre une appropriation des actions et du CVB par les habitants et élus du territoire, tout en les informant des actions et de l'évolution du contrat.

LOCALISATION DE L'ACTION



L'action est localisée sur tout le territoire de Cœur de Savoie.

DESRIPTIF DE L'ACTION

Cette action va permettre de communiquer auprès de tous types de publics sur le Contrat Vert et Bleu et les actions réalisées. Elle comportera différentes parties, qui seront réalisées soit en interne par la Communauté de Communes, soit par des prestataires externes.

Pour mémoire, un logo et une charte graphique spécifique au CVB ont été réalisés lors de l'étude préalable, pour être utilisables dès le début du contrat, pour une meilleure lisibilité des actions menées dans le CVB.

Communication générale autour de la TVB :

- Réalisation d'une newsletter pour informer les communes et les acteurs du CVB : 2 fois par an, un document sera réalisé en interne pour informer les acteurs du territoire sur le déroulement du contrat : actions en cours, sorties prévues, prochaines rencontres, *(Pour mémoire, cette newsletter a déjà été réalisée durant l'étude préalable)*
- Mise en place d'un extranet spécifique au CVB sur le site de la Communauté de Communes. Cette plateforme permettra à tous les acteurs du contrat d'avoir accès à différents documents tout au long des 5 années : compte rendus, présentations, photos, vidéos, couches cartographiques. L'outil permettra également aux différents acteurs de travailler en mode collaboratif durant les 5 années.
- Réalisation de supports thématiques qui permettront de valoriser les différentes actions du contrat (dépliants, flyers, affiches).
- Réalisation de vidéos courtes pour valoriser les différentes actions du contrat.
- Information de la population et des acteurs du territoire via les outils dédiés : site internet, communiqués et actions de presse.
- Création d'une « boîte à outils » de communication pour faciliter le respect de la charte graphique sur tout le territoire. Suivi et relation avec les prestataires et acteurs du CVB pour la réalisation de supports de communication en cohérence avec la charte graphique.

Organisation d'évènements de sensibilisation :

Durant le contrat, plusieurs évènements de sensibilisation à destination du grand public sont prévus, afin de pouvoir encore mieux les impliquer dans le CVB.

- **Organisation d'un évènement par an sur un enjeu thématique particulier** (milieux, sites emblématiques, ...). Cet évènement sera organisé à partir de 2021, une fois par an. Les scolaires seront impliqués dans ce projet, via un travail en amont tout au long de l'année et un rendu final lors de la journée événementielle. Ce travail auprès des scolaires sera réalisé par la FRAPNA, tel que décrit dans la fiche action 9-1 : Sensibilisation des scolaires à la Trame Verte et Bleue.

Les thèmes pressentis sont : milieux humides et aquatiques, milieux agricoles et pelouses sèches, infrastructures et perméabilité pour la faune, biodiversité ordinaire, ...

Exemple d'organisation de la journée : le matin, les scolaires réalisent le rendu de leur travail. Les professionnels s'impliquant dans le CVB sur une thématique en lien avec celle définie pour l'année pourront aussi intervenir, en expliquant le travail qu'ils mènent. L'après-midi, une visite de terrain sera organisée sur un site où le CVB agit, par exemple via une renaturation de cours d'eau, une restauration de pelouses sèches, Une conférence pourra également parfaire l'information des élus locaux.

- **Organisation de journées thématiques** : Ces journées pourront être organisées plusieurs fois par an, sur différents thèmes, suivant les besoins qui pourront apparaître tout au long du contrat : journée de nettoyage des milieux en lien avec des actions du contrat (pelouses sèches, cours d'eau, zones humides, ...), visite de travaux réalisés dans le cadre du CVB, par exemple sur une action « pilote », ...
- **Sensibilisation des scolaires** : En plus de l'intervention de la FRAPNA avec certaines classes tout au long de l'année, des interventions pourront être menées par la Communauté de Commune plus ponctuellement (par exemple à la demi-journée) dans les écoles intéressées par la démarche. Cumulant des actions de sensibilisation, de prévention et des activités pédagogiques ludiques, les élèves deviendront à leur tour vecteur de communication pour le CVB, sur tout le territoire et dans la durée.

En interne, une partie du temps de travail de la personne chargée de la communication sera dédiée au CVB :

- 14 jours seront dédiés la première année à la mise en place de l'extranet
- 100 jours seront répartis sur les 5 ans (20 j/an) pour toutes les réalisations (dépliants, flyers, affiches, ...), relations presse, création de la boîte à outils « charte graphique », ...
- 25 jours seront prévus sur la durée du contrat (5j/an) pour la participation aux événements de sensibilisation en faveur de la TVB (journées thématiques, événement annuel, sensibilisation des scolaires, ...).

OBJECTIFS ET GAINS ATTENDUS – LIVRABLES

- Communiquer autour du CVB auprès des acteurs locaux, des élus et des habitants via des newsletters, vidéos, plaquettes, presse locale, ...
- Permettre aux partenaires du contrat d'avoir accès à tous les documents réalisés durant le CVB grâce à l'extranet dédié, et de pouvoir travailler en mode collaboratif
- Impliquer et sensibiliser les habitants, élus et scolaires du territoire à la TVB
- Informer les habitants, élus et scolaires aux actions réalisées dans le cadre du CVB

Les livrables seront l'ensemble des documents de communication (plaquettes, lettre d'infos, flyers, vidéos, ...), l'extranet, l'évènement annuel et les journées thématiques.

COHERENCE AVEC LE SRCE

Cette action s'inscrit dans l'orientation 4 du SRCE, « Accompagner la mise en œuvre du SRCE ». La communication autour du SRCE et du CVB est essentielle afin de permettre aux habitants une appropriation des notions, une information sur les actions menées, et une implication des projets.

ACTEUR(S) ASSOCIE(S) ET PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

- Ensemble des maitres d'ouvrage du CVB
- Ensemble des partenaires techniques des actions du CVB

ACTIONS CORRELEES

- **9-1** : Sensibilisation des scolaires à la Trame Verte et Bleue
- L'ensemble des actions du CVB pour l'évènement annuel et la communication autour de leur réalisation

INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de newsletters parues
- Nombre de vidéos réalisées
- Nombre de documents de communication réalisés
- Nombre de journées thématiques organisées

Indicateurs de résultats :

- Nombre de personnes présentes aux journées thématiques
- Nombre de personnes présentes aux évènements annuels
- Nombre de scolaires sensibilisés

CALENDRIER PREVISIONNEL

2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mise en place de l'extranet		Evènement annuel			
Journées thématiques					
Sensibilisation des scolaires					
Newsletter, supports de comm, vidéos, ...					

ESTIMATION FINANCIÈRE

L'estimation financière est destinée aux maîtres d'ouvrage, de manière à évaluer leurs dépenses. Ainsi, même sur les dépenses en investissement avec récupération de la TVA, les coûts sont affichés TTC pour prévoir la trésorerie nécessaire. Les subventions octroyées par les financeurs se feront à partir des montants HT pour ces dépenses avec récupération de la TVA.

Coût total : 65 490 € TTC

Coûts d'investissement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Mise en place extranet			4 000 €	4 800 €
Supports de comm. mobiles			5 000 €	6 000 €
TOTAL			9 000 €	10 800 €

Coûts de fonctionnement :

Libellé / Contenu	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
Temps agent Chargée de communication	150 €	139 j	-	20 850 €
Dépliants et posters			3 000 €	3 600 €
Réalisation de vidéos			10 000 €	12 000 €
Prestation fonctionnement et maintenance extranet	300 €	4 ans	1 200 €	1 440 €
Matériel pour animations			2 000 €	2 400 €
Matériel et/ou prestation pour l'évènement annuel	3000 €	4	12 000 €	14 400 €
TOTAL			-	54 690 €

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGE

Le plan de financement est à destination des financeurs. Seuls les coûts HT sont affichés pour les opérations en investissement avec récupération de la TVA. Les coûts TTC sont affichés pour les opérations en fonctionnement, ou en investissement sans récupération de la TVA. N'afficher qu'un des deux coûts permet de savoir à quoi s'applique le % indiqué.

Libellé	I / F	Coût HT	Coût TTC	Région		Autof.		Total
				%	Montant	%	Montant	
Mise en place extranet	I	4 000		50	2 000	50	2 000	4 000
Support comm. mobiles	I	5 000		50	2 500	50	2 500	5 000
TOTAL I		9 000			4 500		4 500	9 000
Temps agent	F		20 850	50	10 425	50	10 425	20 850
Dépliants et posters	F		3 600	50	1 800	50	1 800	3 600
Réalisation de vidéos	F		12 000	50	6 000	50	6 000	12 000
Presta. extranet	F		1 440	50	720	50	720	1 440
Matériel pour animations	F		2 400	50	1 200	50	1 200	2 400
Matériel / presta. évènement annuel	F		14 400	50	7 200	50	7 200	14 400
TOTAL F			54 690		27 345		27 345	54 690
TOTAL		9 000	54 690		31 845		31 845	63 690

CALENDRIER BUDGETAIRE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Mise en place extranet	4 000						4 000
Support comm. mobiles		5 000					5 000
TOTAL I	4 000	5 000					9 000
Temps agent	3 900	3 750	3 750	3 750	3 750	1 950	20 850
Dépliants et posters	3 600						3 600
Réalisation de vidéos	12 000						12 000
Presta. extranet		360	360	360	360		1 440
Matériel pour animations	2 400						2 400
Matériel / presta. évènement annuel			3 600	3 600	3 600	3 600	14 400
TOTAL F	3 900	4 110	7 710	7 710	7 710	5 550	54 690
	+ 18 000 répartis sur les 5 ans						
TOTAL	7 900	9 110	7 710	7 710	7 710	5 550	63 690
	+ 18 000 répartis sur les 5 ans						